



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 25 MARS 2025

PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MARDI 25 MARS 2025 À 9 H 30, S'EST RÉUNI LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - MELDOMYS

Présents :

Messieurs	Alain MAINGOT (Président)	Représentant du Conseil départemental
	Gilles LEROY (Vice-Président)	Représentant du Conseil départemental
Mesdames	Natacha POUPET-BOURDOULEIX	Représentante du Conseil départemental
	Sandrine LION	Désignée par le Conseil départemental (en teams)
	Elisabeth MARQUET	Désignée par le Conseil départemental
	Mireille POILANE	Désignée par le Conseil départemental
Monsieur	Franck LEMESLE	Représentant des locataires CGL (suppléant)

Assistaient également à la séance :

Monsieur	Benoît RATIER	Directeur général de l'office
Madame	Véronique BERRUE	Directrice générale adjointe de l'office
Monsieur	Olivier ORSOLIN	Responsable du Service Développement

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2025..... 5

➤ AMÉNAGEMENT – DÉVELOPPEMENT..... 7

◆ DEMANDES / ENGAGEMENTS DE PROJETS – ABANDONS OU DÉCONSTRUCTIONS.....7

✓ Engagement des opérations nouvelles (programmes en cours) 7

1°) - Opérations soumises pour engagement :

- LONGUE-JUMELLES - EPA Les charmillles - 6 logements passerelles
- BECON LES GRANITS - Opération d'aménagement - Impasse du Puits Moreau - Tr. 2003N1 - 4 logements
- BECON LES GRANITS - Opération de construction de 4 logements locatifs - Impasse du Puits Moreau - Tr. 2003N1
- VAULANDRY (commune déléguée de BAUGE-EN-ANJOU) - 58 rue Principale - reconstruction d'un logement suite sinistre- Tr. 0692N2
- JUIGNE SUR LOIRE (commune déléguée des GARENNES-SUR-LOIRE) - ZAC Naubert - 9 logements
- LIRE (commune déléguée de L'OREE D'ANJOU) - Résidence séniors - 12 logements - rue Joachim du Bellay
- BREZE (commune déléguée de BELLEVIGNE LES CHATEAUX) - 18 rue des Varennes (modification du prix d'acquisition terrain) - 3 logements - Tr. 1954N1
- LA MENITRE - Fonds vert - rue du pignon blanc - Tr. 2017N1 - 30 logements
- LA POUEZE (commune déléguée d'ERDRE EN ANJOU) - rue Ste Emerance - Partie Aménagement - Tr. 1462 + 5211
- LA POUEZE (commune déléguée d'ERDRE EN ANJOU) - rue Ste Emerance - Partie Construction - Tr. 1462 + 5211 - 6 logements
- SEGRE (commune déléguée de SEGRE EN ANJOU BLEU) - Ancienne agence - Place Aristide Briand (modification du financement) - Tr. 1995N1 - 4 logements
- LA VARENNE (commune déléguée de L'OREE D'ANJOU) - VEFA ERIJA - Rue de Bretagne - Tr. 2043N1- 6 logements
- LES-VERCHERS-SUR-LAYON (commune déléguée de DOUE EN ANJOU) - Fonds vert - Le clos St Juste- 10 route de Doué - 9 logements
- LA JUMELLIERE (commune déléguée de CHEMILLE EN ANJOU) - rue de l'Angevinière- 7 logements
- LONGUE-JUMELLES - Place Montplaisir (transformation ancienne boulangerie) - Tr. 1943N1 - 6 logements
- LONGUE-JUMELLES - Place Montplaisir AA - Tr. 2044N1 - 1 logement
- LA POMMERAYE (commune déléguée de MAUGES SUR LOIRE) - VEFA PIERREVAL - Résidence autonomie - Bon accueil - Tr.2028N1
- LA POMMERAYE (commune déléguée de MAUGES SUR LOIRE) - VEFA PIERREVAL - VYV - Tr.2042N1 - 8 logements
- LA POMMERAYE (commune déléguée de MAUGES SUR LOIRE) - VEFA PIERREVAL - Tr.2041N1 - 7 logements
- SOMLOIRE - mandat d'études - logements + MAM

2°) - Opérations soumises à un nouvel engagement

- BEAUPREAU (commune déléguée de BEAUPREAU EN MAUGES) - rue des Mauges - Tr. 1996
- LA POMMERAYE - rue d'Anjou - ilot A - VEFA - Tr; 1970

3°) - Opérations soumises pour demande d'avis avant étude

- ANDARD - Commune déléguée de Loire Authion - 2 Rue Joseph Froger
- ANGERS - IME Handicap Anjou - 32 Bd Monplaisir
- ANGERS - FAM Handicap Anjou - 74 Rue des Ponts de Cé
- BRAIN SUR AUTHION - Commune déléguée de Loire Authion - 4 Rue du presbytère
- CHOLET - 32 rue Maulévrier
- CORNE - Commune déléguée de Loire Authion - 39 Rue royale
- LA DAGUENIERE - Commune déléguée de Loire Authion - 33 Rue Ligérienne
- FENEU - Lotissement de Bel Air
- MAZE - Commune déléguée de Mazé Million - Centre technique / de secours
- MONTREUIL BELLAY - Ancien EHPAD - Ilot Zola
- ROCHEFORT SUR LOIRE - Rue d'Angers - Habitat partagé Pouss'coop
- SEICHES-SUR-LE-LOIR - 2 rue des Grands Champs
- ACHAT EN BLOC DE 27 LOGEMENTS AU CDC

◆ ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	31
✓ Nouveaux dossiers	
- CLERE SUR LAYON - rue Henri Marolleau - Tr. 1980	
- LONGUE-JUMELLES - Place Montplaisir - Tr. 1943 - Convention de participation financière	
- LA POMMERAYE (commune déléguée de MAUGES-SUR-LOIRE) - rue Paul Gaugin - VEFA Tr. 1970 - 25 logements - Tr. 2028 - Résidence autonomie - Tr. 2041 - 7 logements ADAPEI - Tr. 2042 8 logements VYV + locaux communs	
- SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS - Le clos du Verger - Tr. 1917	
- THOUARCE (commune déléguée de Bellevigne en Layon) - rue du 8 mai 1945 - Tr 1794 - Avenant n°1 à la convention de participation financière	
◆ MARCHÉS TRAVAUX/SERVICES-CONTRATS /CONVENTIONS.....	47
✓ VARRAINS – Les Rogelins - T.1879 n1 : Abandon programme	47
✓ Convention de groupement de commandes permanent Meldomys / Jaxed	49
✓ Recensement des achats publics	56
➤ GESTION PATRIMONIALE.....	58
◆ VENTE DES LOGEMENTS PARC ANCIEN	58
✓ Validation prix de vente de logements du patrimoine pour 2025 et actualisation de prix de vente pour 7 logements à COMBREE (Tr. 0515)	58
◆ VENTE DE LOCAUX D'ACTIVITÉ	76
✓ TRELAZE – Tr. 1583-0006 : vente d'un local d'activité	76
◆ CESSIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES.....	77
✓ ALLONNES – Rue des Andes - Revente d'une maison – Tr.1977-1978	77
➤ GESTION LOCATIVE.....	79
◆ LOGEMENTS FAMILIAUX – DÉPENSES	79
✓ Attribution de bons de fournitures aux locataires.....	79
◆ STRUCTURES D'HÉBERGEMENT	82
✓ ANDARD (commune déléguée de LOIRE AUTHION) – Résidence autonomie « Le Parc » (Tr. 0350/0466) : avenant n° 8 à la convention de gestion pour diminution du taux de provision.....	82
✓ LE LION D'ANGERS – Ehpad « Les Tilleuls » (Tr. 1550) : avenant n° 6 à la convention de gestion pour diminution du taux de provision.....	86

✓ LA MEIGNANNE (commune déléguée de LONGUENÉE-EN-ANJOU) – Résidence Val de l’Isle - Tr. 0490 : avenant n° 9 à la convention de gestion.....	89
✓ LA POMMERAYE (commune déléguée de MAUGES-SUR-LOIRE) – Résidence autonomie « Le Bon Accueil » : avenant n° 8 à la convention de gestion pour changement de gestionnaire (Tr. 0135).....	94
◆ STRUCTURES LOCATIVES.....	97
✓ VIVY – Convention de location avec la commune pour la gestion de la maison de santé (Tr. 1801).....	97

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2025

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2024
- Gestion de la dette : RIAD 2023 : remise d'intérêts actuariels pour les démolitions
- Engagement des opérations nouvelles
 - 1°) - Opérations soumises pour engagement à l'examen de la Commission d'investissements :
 - SAINT-JEAN-DE-LINIÈRES (Commune déléguée de Saint-Léger-de-Linières) - Habitat intergénérationnel - Allée de la Châtellenie - 10 logements
 - SAINTE-GEMMES- SUR-LOIRE - 19 Route des Ponts-de-cé - KHERA - 4 logements
 - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL (Commune déléguée de Mauges-sur-Loire) - Maison de santé
 - SAINT-PAUL-DU-BOIS - 4 Allée des noisetiers - Logement sinistré Tr. 0521N3 1 logement
 - SAINT- PIERRE-MONTLIMART (Commune déléguée de Montrevault-sur-Evre) - Ilot Besson - Médiathèque, auditorium et logements - 11 logements
 - VIVY - Ilot B – ZAC de la Poitevineire - 12 logements
 - LONGUÉ-JUMELLES - rue de la Libération - 1 logement
 - LES-PONTS-DE-CÉ - ZAC des Hauts de Loire - Ilot A Logements + crèche - 21 logements
 - ALLONNES - 138 rue Albert Pottier - (ex boucherie) - 1 logement
 - SAINT-AUGUSTIN-DES- BOIS (modification de programme) - Lotissement le clos du verger - Tr.1954 - 8 logements
 - 2°) Opérations soumises à un nouvel examen de la commission d'investissement suite à des modifications entrainant une mise à jour du programme
 - FONTEVRAUD L'ABBAYE - Le Clos des Perdrielles - Tr. 1862 - modification du prix
- Situation de la programmation 2025
- Acquisitions foncières et immobilières
 - FONTEVRAUD L'ABBAYE – Le Clos des Perdrielles – Tr. 1862
 - LÉZIGNÉ (commune déléguée de HUILLÉ-LEZIGNÉ) – Rue de la Gare - Tr. 1849
 - SEGRÉ (Commune déléguée de SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU) – Allée Beausoleil Tr. 0388
- MAULÉVRIER – Friche CAILLETON – Bd Edouard Colbert - T.1935n1 : Conventions de partenariat et de conduite d'opération
- LES-PONTS-DE-CÉ – Zac des Hauts de Loire : Convention de groupement de commande
- SAINT-PIERRE-MONTLIMART (commune déléguée de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE) Ilot BESSON - Tr. 2016n1 et 5215n1 : Engagement et conventions de partenariat, de groupement de commandes et de conduite d'opération

- SOULAIRE-ET-BOURG – Lotissement des Rosés - Tr. 1869n1 et 1870n1 : Equilibre d'opération – conventions de location, de concession de stationnement et-d'entretien des espaces verts
- Recensement des achats publics
- Cessions foncières et immobilières
 - DURTAL – Rue des Mimosas - Tr. 0319 : Création d'une servitude de passage
 - MARTIGNÉ-BRIAND (Commune déléguée de TERRANJOU) – Rue de la Paix - Tr.1887 : Avenant n° 1 à la convention de rétrocession
 - SAINT BARTHÉLÉMY D'ANJOU - rue Chanteclerc
 - SAINT-GEORGES-DU-BOIS (commune déléguée LES BOIS-D'ANJOU) – Rue de Saint Sicot - Tr. 1782 : Résiliation bail emphytéotique
 - SEICHES SUR LE LOIR – Rue du Général du Verger - Tr. 5208
- Etat d'avancement du projet ENERGIESPRONG
- Attribution de bons de fournitures aux locataires
- Structures d'hébergement
 - CHALONNES-SUR-LOIRE – Résidence autonomie « Soleil de Loire » (Tr. 0177/0203/0229 0247/0891) : avenant n° 9 à la convention de gestion pour diminution du taux de provision
 - COMBRÉE (commune déléguée de OMBRÉE-D'ANJOU) – Résidence autonomie «Henri DOUET» (Tr. 0218 / 0408) : avenant n° 12 à la convention de gestion diminution du taux de provision
 - JUIGNÉ-SUR-LOIRE (commune déléguée LES GARENNES-SUR-LOIRE) – Résidence « La Perrière » (Tr. 0520) : avenant n° 8 à la convention de gestion diminution du taux de provision
 - SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE – Aménagement d'un tiers lieu (Tr. 0223 / 0737) : convention de participation financière

Délibération : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ AMÉNAGEMENT – DÉVELOPPEMENT

◆ DEMANDES / ENGAGEMENTS DE PROJETS – ABANDONS OU DÉCONSTRUCTIONS

✓ Engagement des opérations nouvelles (programmes en cours)

La nouvelle procédure d'engagement des opérations présentée ci-avant s'appliquera aux nouvelles études.

Les opportunités qui ont donné lieu à des études techniques et financières ayant reçu un avis favorable de la commission d'investissement vous seront présentées selon les modalités antérieures.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la liste ci-après, complétée des fiches détaillées par opération, ainsi que sur les opérations avec une mise à jour du programme

1°) - Opérations soumises pour engagement :

Caractéristiques principales			
Commune	Adresse	Nbre de lgts	Date de la Commission d'investissements
LONGUE JUMELLES	EHPA Les charmilles – Logements passerelles	6	11.09.2024
BECON LES GRANITS	Opération d'aménagement Impasse du Puits Moreau Tr.2003N1	4	09.10.2024
BECON LES GRANITS	Opération de construction de logements locatifs Impasse du Puits Moreau Tr. 2003N1	4	09.10.2024
VAULANDRY - Commune déléguée de BAUGE EN ANJOU	58 Rue principale – reconstruction suite sinistre Tr. 0692N2	1	09.10.2024
JUIGNE SUR LOIRE - Commune déléguée des GARENNES SUR LOIRE	ZAC Naubert	9	06.11.2024
LIRE - Commune déléguée de L'OREE D'ANJOU	Résidence séniors Rue Joachim du Bellay	12	06.11.2024
BREZE - Commune déléguée de BELLEVIGNE LES CHATEAUX	18 Rue des Varennes (modification du prix d'acquisition terrain) Tr. 1954N1	3	20.01.2025
LA MENITRE	Fonds vert Rue du pignon blanc Tr. 2017N1	30	20.01.2025

Caractéristiques principales			
Commune	Adresse	Nbre de lgts	Date de la Commission d'investissements
LA POUEZE - Commune déléguée de ERDRE EN ANJOU	Rue Ste Emerance Aménagement Tr. 1462 + 5211	-	20.01.2025
LA POUEZE - Commune déléguée de ERDRE EN ANJOU	Rue Ste Emerance Construction Tr. 1462 + 5211	6	20.01.2025
SEGRE - Commune déléguée de SEGRE EN ANJOU BLEU	Ancienne agence - Place Aristide Briand (modification du financement) Tr. 1995N1	4	20.01.2025
LA VARENNE - Commune déléguée de L'OREE D'ANJOU	VEFA ERIJA Rue de Bretagne Tr. 2043N1	6	20.01.2025
LES VERCHERS SUR LAYON - Commune déléguée de DOUE EN ANJOU	Fonds vert Le clos St Just – 10 route de Doué	9	20.01.2025
LA JUMELLIERE - Commune déléguée de CHEMILLE EN ANJOU	Rue de l'Angevinière	7	06.03.2025
LONGUE JUMELLES	Place Montplaisir (transformation ancienne boulangerie) Tr. 1943N1	6	06.03.2025
LONGUE JUMELLES	Place Montplaisir AA Tr. 2044N1	1	06.03.2025
LA POMMERAYE - Commune déléguée de MAUGES SUR LOIRE	VEFA PIERREVAL Résidence autonomie – Bon accueil Tr. 2028N1	-	06.03.2025
LA POMMERAYE - Commune déléguée de MAUGES SUR LOIRE	VEFA PIERREVAL VYV Tr. 2042N1	8	06.03.2025
LA POMMERAYE - Commune déléguée de MAUGES SUR LOIRE	VEFA PIERREVAL ADAPEI Tr. 2041N1	7	06.03.2025
SOMLOIRE	Mandat d'études Logements + MAM	-	06.03.2025

Stade d'avancement : Engagement

Nombre d'habitants	6831
Parc Maine et Loire Habitat	199
Autres bailleurs	619

Délégataire CD49 Zone de loyer 3

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
7	48	74	26	9

Détail du projet de construction

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel	2	3		1
Collectif				
Total logts	6 T.III			
Nombre de logements labellisés VSA	6			

6 garages incorporés + 4 jardins

Caractéristiques foncières

Démolition de logements **Non**
Démolition de logements appartenant à MLH **Non**
Secteur sauvegardé **ABF** Risques naturels **ARGILE**
Topo. Prononcée **OUI** Exposition aux bruits
Fondations spéciales/Aménagements adaptés
Présence de servitude(s)
Gaz de ville

Foncier

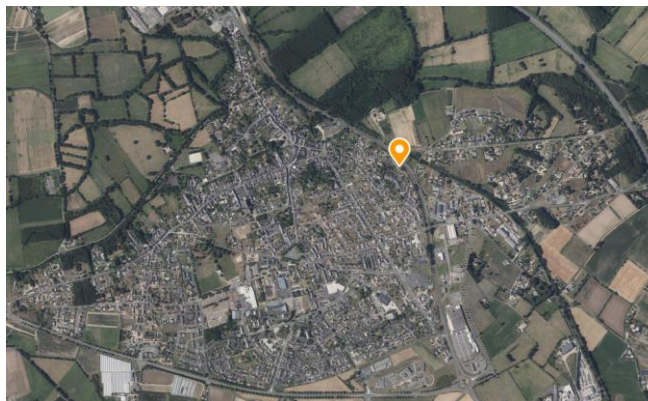
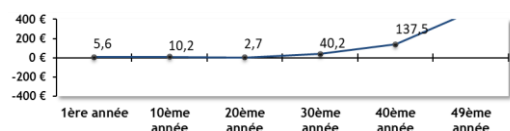
Travaux viabilisation (branchement + voirie)	62 000 € *
Adaptation à la topographie	24 000 €
Dessouchage des arbres existants	6 500 €
Honoraires	6 013 €
Coût d'aménagement	98 513 €

* faisabilité à confirmer par un relevé topographique et des réseaux

PLAN MASSE DU PROJET



Résultat de trésorerie cumulé (K €)

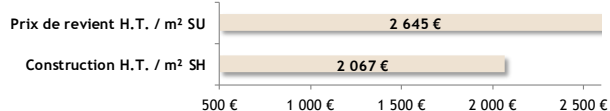


Données financières

Dépenses TTC		
	Logements	Tertiaires
Construction	700 075 €	
Prestations intellectuelles	126 421 €	
Foncier	284 928 €	
Total	1 111 424 €	
Total prix de revient	1 111 424 €	

Financement	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	699 397 € 62,93%		
Subventions Etat et Délégataire	43 400 € 3,90%		
Subvention communale	26 000 € 2,34%		
Saumur Agglomération	15 000 € 1,35%		
Fonds propres nets	289 136 € 26,01%		
Titres participatifs			
Total financement	1 111 424 €		

Ratios



Fonds propres par logement

Fonds propres
48 189 €

Exemple de Loyers

Marges locales pour le calcul du loyer : 12,00% RE2020

Valeur 01/01/24

PLUS	Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Jardins	Loyer total RLS
Type Nature						
T3 Individuel	65,00	422,50	402,64	45,00	10,00	457,64
PLAI						
T3 Individuel	65,00	374,40	356,80	40,00	7,00	403,80
PLS						
T3 Individuel	65,00	566,80	540,16	45,00	10,00	595,16

Avis des Commissions travaux

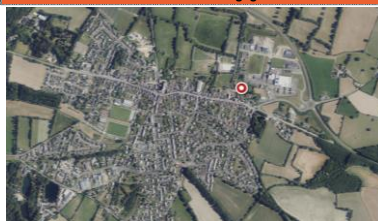
Date	Avis	Observations
11/09/2024	Engagement - favorable	

BÉCON LES GRANITS

Impasse du Puits Moreau
réalisation d'un lotissement de 14 logements : 4 logements locatifs sociaux et 10 lots libres de constructeur

Signature d'un protocole d'aménagement

Stade d'avancement : Engagement



Nombre d'habitants	2789
Parc Maine et Loire Habitat	24
Autres bailleurs	91

Déléataire CD49
Zone de loyer 3

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
2	8	24	12	2

Détail du projet de construction

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel	2	2		
Collectif				
Total lots	4 T.III			

Nombre de logements labellisés VSA 4

4 garages incorporés + 4 jardins

Caractéristiques foncières

Démolition de logements : **NON**
Démolition de logements appartenant à MLH : **NON**
Secteur sauvegardé : **NON** Risques naturels
Topo. Pronon : **OUI** Exposition aux bruits : **NON**
Fondations spéciales / Aménagements ada : **OUI**
Présence de servitude(s) : **NON**
Gaz de ville : **NON**

Foncier

Cœur de bourg : **OUI**
Aménageur : **MLH**
Nature du terrain : **terrain non viabilisé (ancien verger)**

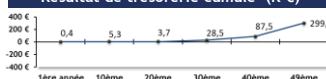
Prix d'acquisition

Coût d'acquisition HT	28 000 €
Coût d'acquisition par logement HT	7 000 €

PLAN MASSE DU PROJET



Résultat de trésorerie cumulé (K €)



Avis des Commissions travaux

Date	Avis	Observations
14/12/2022	Engagement du mandat d'études - Avis favorable	
09/10/24	Engagement - Avis favorable pour la signature d'un protocole d'aménagement et la réalisation de 4 logements	Les membres de la commission émettent un avis sur le prix du m² des lots libres, qui peut être réévalué à la hausse en tenant compte des prix pratiqués dans les communes voisines. Un test sur le marché sera effectué entre 140 et 160€

L'AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION

Principes du protocole

- Les cessions foncières
- Les modalités de rétrocession de tous les ouvrages et espaces non privatifs
- Les modalités d'association de la collectivité dans la conduite d'opération
- Le fonds de concours
- Le planning prévisionnel
- Les conditions de résiliation

Les recettes foncières

NATURE			nbre lots
Coût libre constructeur	140	€/m²	10
loc social	7000	€/lot	4
acc. sociale			

RECETTES		
CESSIONS DE CHARGES FONCIERES	50%	526 400
Cession lot libre de constructeur	3560 m²	498 400
Cession pour logements locatifs aidés	1202 m²	28 000
PARTICIPATIONS et SUBVENTIONS	50%	42 000
Participation Commune		42 000
TOTAL DES RECETTES ANNUEL		
TOTAL DES RECETTES CUMULE		568 400

Résultat d'exploitation annuel	
Résultat d'exploitation cumulé	6 146

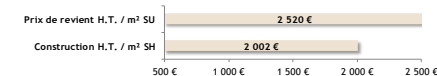
Montants exprimés en € HT		TOTAL bilan actualisé
DEPENSES		
FONCIER	1%	4 001
Acquisitions acte en main	en €/m²	
Frais d'acquisition	0%	-
ETUDES	10%	54 467
Géomètre (plan topo, bornage, plans de vente)		8 192
Urbanisme paysage architecture		8 700
Etudes environnement		3 880
Etude VRD		14 400
Etude ENEDIS		-
Etudes géotechniques		12 870
Etudes infiltration et Hydrauliques		2 900
Dossier porter à connaissance (loi sur l'eau)		2 825
Association syndicale		900
TRAVAUX	69%	390 383
Fouilles archéologiques		-
Démolition		-
Dépouillement - désamiantage		-
Travaux réseaux souples		76 000
Travaux VRD		291 370
Transformateur EDF		-
Révisions, actualisations	en % 1,0%	4 645
Imprévus sur travaux	en % 5,0%	18 369
HONORAIRES SUR TRAVAUX	10%	54 197
Maître d'œuvre	en % 7,5%	27 553
Bureau d'études VRD	en % 6,0%	23 144
Coordonnateur SPS		3 500
TAXES - REDEVANCES - PARTICIPATIONS	1%	4 652
Redevance d'archéologie préventive		4 652
FRAIS FINANCIERS	10%	54 553
Frais de conduite d'opération	en % 4,0%	17 783
Frais de commercialisation	en % 3,5%	17 444
Frais d'appel d'offre		1 850
Entretien		5 000
Frais financiers	en % 2,5%	12 476
TOTAL DES DEPENSES ANNUEL		
TOTAL DES DEPENSES CUMULE		562 254

Données financières

Dépenses TTC	
Logements	Tertiaires
Construction	466 297 €
Prestations intellectuelles	70 832 €
Foncier	190 503 €
Total	727 632 €
Total prix de revient	727 632 €

Financement	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	486 666 €	66,88%	
Prêts Booster PHB CDC		1,76%	40 Ans
Prêts 1%		0,75%	40 Ans
Prêts Libres		3,40%	30 Ans
Subventions Etat et Déléataire	33 800 €	4,65%	
Subvention communale			
Autres subventions			
Fonds propres nets	207 165 €	28,47%	
Titres participatifs			
Total financement			727 632 €

Ratios



Fonds propres par logement

Fonds propres	51 791 €
---------------	----------

Exemple de Loyers

Marges locales pour le calcul du loyer : 15,00% RE2020
Valeur 01/01/24

PLUS		Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Jardins	Loyer total RLS
Type	Nature						
T3	Individuel	67,00	434,16	413,75	45,00	10,00	468,75
PLAI							
T3	Individuel	67,00	385,25	367,14	40,00	7,00	414,14

Nombre d'habitants	11829
Parc Maine et Loire Habitat	299
Autres bailleurs	632

Déléataire CD49
Zone de loyer 3

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
17	68	82	22	9

Il n'y a pas de données pour Vaulandry qui est intégrée à Baugé

Détail du projet de construction

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel		1		
Collectif				
Total logts	1 T.III			
Nombre de logements labellisés VSA				

1 garage incorporé

PLAN MASSE DU PROJET



Exemple de Loyers

Marges locales pour le calcul du loyer 2,00% RE2020

Valeur 01/01/24

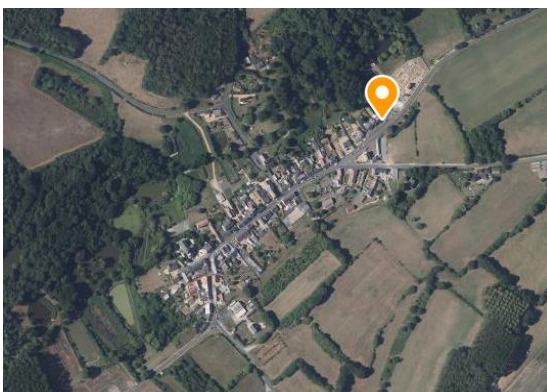
PLAI	Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Jardins	Loyer total RLS
Type Nature						
T3 Individuel	86,44	427,01	406,94	40,00	7,00	453,94

Incendie du 26/07/2024

Rapport de reconnaissance : 250 000 € HT

La livraison des travaux de reconstruction devra se faire dans les 3 ans à partir de la date du rapport d'expertise

Stade d'avancement : Engagement



Données financières

Dépenses TTC Taux réduit		
	Logements	Tertiaires
Construction	139 781 €	
Prestations intellectuelles	26 381 €	
Foncier	94 527 €	
Total	260 689 €	
Total prix de revient	260 689 €	

Financement	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	144 689 €	55,50%	
Prêts Booster PHB CDC		1,76%	40 Ans
Prêts 1%		0,75%	40 Ans
Prêts Libres		3,40%	30 Ans
Subventions Etat et Déléataire	6 000 €	2,30%	
Subvention communale			
Autres subventions			
Fonds propres nets	110 000 €	42,20%	
Titres participatifs			
Total financement	260 689 €		

Ratios



Fonds propres par logement

Fonds propres 110 000 € 0 €

Avis des Commissions travaux

Date	Avis	Observations
09/10/2024	Engagement - Avis favorable	

Nombre d'habitants	2734
Commune nouvelle	4567
Parc Maine et Loire Habitat	39
Commune nouvelle	58
Tous bailleurs	62

Délégué : CD
Zone 2

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

Commune nouvelle : LES GARENNES SUR LOIRE				
T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
-	8	17	12	-
Commune déléguée : JUIGNE SUR LOIRE				
-	8	16	11	-

Détail du projet de construction

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel	4	5		
Collectif				
Total logts	9 (5 T.III + 4 T.IV)			
Nombre de logements labellisés VSA				

6 garages incorporés + 3 garages superstructure + 9 jardins

Caractéristiques foncières

Démolition de logements
Démolition de logements appartenant à MLH
Secteur sauvegardé Risques naturels
Topo. Prononcée Exposition aux bruits
Fondations spéciales / Aménagements adaptés

Foncier

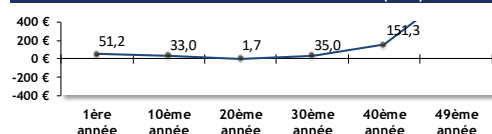
ZAC ALTER

Coût d'acquisition HT	117 000 €
Coût d'acquisition par logement HT	13 000 €

PLAN MASSE DU PROJET



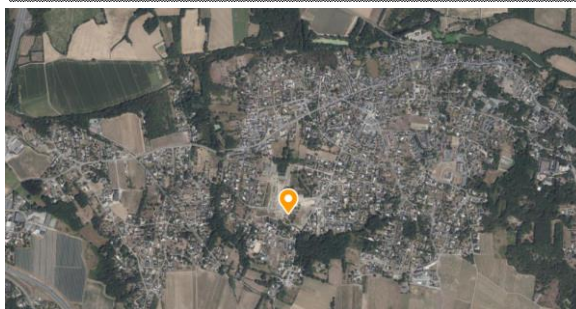
Résultat de trésorerie cumulé (K €)



Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
06/11/2024	Engagement - Avis favorable	

Stade d'avancement : Engagement

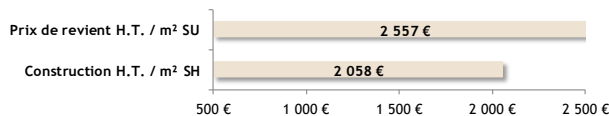


Données financières

Dépenses TTC		
	Logements	Tertiaires
Construction	1 211 812 €	
Prestations intellectuelles	185 756 €	
Foncier	399 763 €	
Total	1 797 331 €	
Total prix de revient	1 797 331 €	

Financement	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	1 378 211 €	76,68%	
Prêts 1%	30 000 €	1,67%	0,75%
Subventions Etat et Délégué	36 500 €	2,03%	
Subvention communale	27 000 €	1,50%	
Fonds propres nets	325 620 €	18,12%	
Total financement	1 797 331 €		

Ratios



Fonds propres par logement

Fonds propres
36 180 €

Exemple de Loyers

Marges locales pour le calcul du loyer : 15,00% RE2020

Valeur 01/01/24

PLUS		Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Jardins	Loyer total RLS
T3	Individuel	63,00	435,96	415,47	45,00	10,00	470,47
T4	Individuel	83,00	574,36	547,37	45,00	10,00	602,37
PLAI		Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Jardins	Loyer total RLS
T3	Individuel	63,00	398,79	380,05	40,00	7,00	427,05
T4	Individuel	83,00	525,39	500,70	40,00	7,00	547,70

Stade d'avancement : Engagement

Nombre d'habitants	2510
Commune nouvelle	16429
Parc Maine et Loire Habitat	-
Commune nouvelle	-
Tous bailleurs	430

Délégataire CD49
Zone de loyer 3

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

Commune nouvelle : OREE D'ANJOU				
T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
19	58	82	47	12
Commune déléguée : LIRE				
5	11	21	12	2

Détail du projet de construction

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel				
Collectif	6	6		
Total logts	12 (6 T.II + 6 T.III)			
Nombre de logements labellisés VSA	12			

12 terrasses + 12 places de parking

Caractéristiques foncières

Démolition de logements **NON**

Démolition de logements appartenant à MLH : **NON**

Secteur sauvegardé : **NON**

Risques naturels **Argile ; Radon**

Topo. Prononcée : **OUI**

Exposition aux bruits **NON**

Fondations spéciales / Aménagements adaptés

NON

Foncier

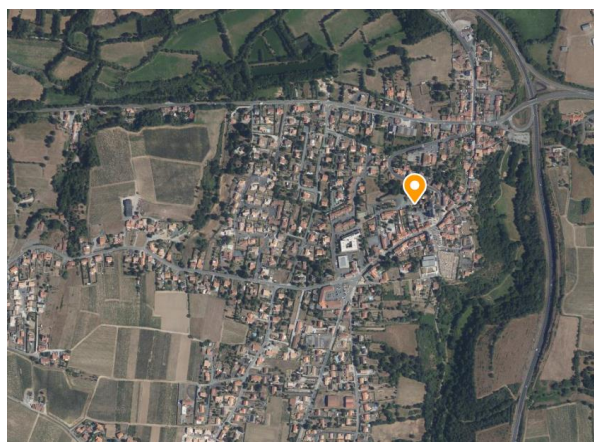
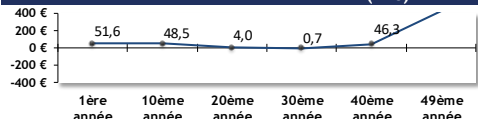
Cœur de bourg

Coût d'acquisition HT	45 000 €
Coût d'acquisition par logement HT	3 750 €

PLAN MASSE DU PROJET



Résultat de trésorerie cumulé (K €)

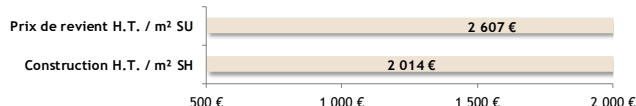


Données financières

Dépenses TTC		
	Logements	Tertiaires
Construction	1 212 406 €	
Prestations intellectuelles	162 263 €	
Foncier (dont terrassements et VRD)	656 545 €	
Total	2 031 215 €	
Total prix de revient	2 031 215 €	

Financement	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	64,91%		
Prêts 1%		0,75%	40 Ans
Subventions Etat et Délégitaire	3,34%		
Subvention communale			
Aides de Mauges Communauté	2,22%		
Fonds propres nets	29,54%		
Total financement	2 031 215 €		

Ratios



Fonds propres par logement

Fonds propres
50 000 €

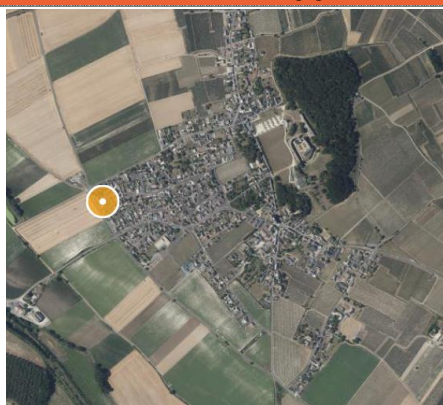
Exemple de Loyers

Valeur 01/01/24 Marges locales pour le calcul du loyer 15,00% RE2020

PLUS	Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Terrasses	Loyer total RLS
Type Nature						
T2 Collectif	51,00	346,29	330,01	15,00	5,00	350,01
T3 Collectif	69,50	471,91	449,73	15,00	5,00	469,73
PLAI						
T2 Collectif	51,00	307,53	293,08	10,00	3,00	306,08
T3 Collectif	69,50	419,09	399,39	10,00	3,00	412,39

Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
06/11/2024	Engagement - Avis favorable	Les membres de la commission demandent une vigilance particulière pour garantir un accès sécurisé et facilité aux services médicaux pour l'ensemble des résidents

Stade d'avancement : Engagement


Nombre d'habitants	1223
Commune nouvelle	3482
Parc Maine et Loire Habitat	13
Commune nouvelle	67
Tous bailleurs	163

Déléguataire CD49
Zone de loyer 3

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

Commune nouvelle : BELLEVIGNE LES CHATEAUX				
T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
1	8	29	9	6
Commune déléguée : BREZE				
0	0	2	1	2

Détail du projet de construction

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel	1	2		
Collectif				
Total logts	3 T.III			
Nombre de logements labellisés VSA	2			

3 garages incorporés + 3 jardins

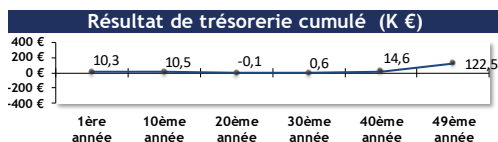
Caractéristiques foncières

Démolition de logements **OUI 1 logement**
Démolition de logements appartenant à MLH **NON**
Secteur sauvegardé **NON** Risques naturels **NON**
Topo. Prononcée **NON** Exposition aux bruits **NON**
Fondations spéciales/Aménagements adaptés **NON**

Foncier

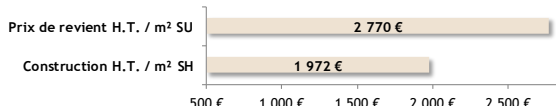
Aménageur **MLH** Cœur de bourg
Nature du terrain : **Maison de bourg appartenant à Podeliha**

Coût d'acquisition HT	50 000 €
Coût d'acquisition par logement HT	16 667 €

PLAN MASSE DU PROJET


Données financières		
Dépenses TTC Taux réduit		
	Logements	Tertiaires
Construction	341 198 €	
Prestations intellectuelles	61 002 €	
Foncier	181 259 €	
Total	583 459 €	
Total prix de revient	583 459 €	

Financement	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	348 006 € 59,65%		
Prêts Booster PHB CDC		1,76%	40 Ans
Prêts 1%	10 000 € 1,71%	0,75%	40 Ans
Prêts Libres		3,40%	30 Ans
Subventions Etat et Déléguataire	31 500 € 5,40%		
Subvention communale	35 000 € 6,00%		
Autres subventions	12 000 € 2,06%		
Fonds propres nets	146 953 € 25,19%		
Titres participatifs			
Total financement	583 459 €		

Ratios

Fonds propres par logement

Fonds propres	48 984 €
---------------	----------

Exemple de Loyers

Marges locales pour calcul du loyer 6%
Valeur 01/01/24 Performance énergétique RE 2020 niveau 2025

PLUS		Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Jardins	Loyer total RLS
Type	Nature						
T3	Individuel	66,00	404,58	385,56	45,00	10,00	440,56
PLAI		Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Jardins	Loyer total RLS
T3	Individuel	66,00	358,38	341,54	40,00	7,00	388,54

Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
21/09/2022	Engagement - Avis favorable	3 logements individuels Prix acquisition : 60 000€ Ratio prix revient HT/m² SU : 2 527 € Ratio coût construction HT/m² SH : 1 751 € Fonds propres : 22 644 €/logt Revente de 3 logements à 25 ans
20/01/2025	Engagement - Avis favorable	Modification prix d'acquisition et suppression de la revente dans le montage financier L'acquisition auprès de Podhélia ne se fera que lorsque le permis de construire sera purgé



Nombre d'habitants	2049
Parc Maine et Loire Habitat	160
Autres bailleurs	185

Déléataire CD49
Zone de loyer 3

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
4	12	14	10	1

Détail du projet de construction

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel				
Collectif	15	15		
Total logts	30 (12 T.II + 14 T.III + 4 T.IV)			
Nombre de logements labellisés VSA	3			

30 places de parking + 9 terrasses + 21 balcons

Caractéristiques foncières

Démolition de logements : 0 dont conventionnés : 0
Démolition de logements appartenant à MLH

Secteur sauvegardé : **NON** Risques naturels : **Argile**
Topo. Prononcée : **NON** Exposition aux bruits : **NON**
Fondations spéciales/Aménagements adaptés : **NON**
Foncier

Aménageur : **démolition et viabilisation intégrées dans l'opération**

Cœur de bourg/Centre ville : **OUI**

Coût d'acquisition HT : 105 000 €

Coût d'acquisition par logement HT : 3 500 €

PLAN MASSE DU PROJET

BILAN COMMUNE
BILAN MLH

DEPENSES TTC	206 600 €	4 971 857 €
Acquisition	- €	- €
Création amorce du square		17 765 €
Subvention pour MLH	206 600 €	
Ensemble travaux et honoraires		4 911 025 €
RECETTES TTC	- €	4 971 857 €
Cession foncière	- €	
Participation pour MLH		206 600 €
Fonds vert		250 000 €
Autres subventions		203 100 €
Emprunts		3 037 356 €
Fonds propres		1 274 801 €
SOLDE	- 206 600 €	- €

Participation communale initiale

156 600 €

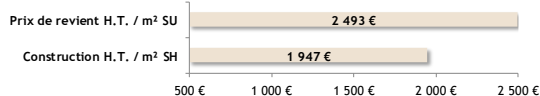
Différentiel

50 000 €

Données financières

	Dépenses TTC Taux réduit	Logements
Construction		3 123 835 €
Prestations intellectuelles		528 031 €
Foncier		1 319 990 €
Total		4 971 857 €
Total prix de revient		4 971 857 €

Financement	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	2 917 356 €	58,68%	
Prêts 1%	120 000 €	2,41%	0,75%
Subventions Etat et Déléataire	203 100 €	4,08%	
Subvention communale	206 600 €	4,16%	
FOND VERT	250 000 €	5,03%	
Fonds propres nets	1 274 801 €	25,64%	
Total financement			4 971 857 €

Ratios

Fonds propres par logement

FP non
reconstitués
42 493 €

Exemple de Loyers

Marges locales pour calcul du loyer 8%
Valeur 01/01/24 Performance énergétique RE 2020 niveau 2025

PLUS		Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Station- nements	Loyer tota- RLS
Type	Nature					
T2	Collectif	50,00	319,50	304,48	15,00	319,48
T3	Collectif	67,50	431,33	411,06	15,00	426,06
PLAI						
T2	Collectif	49,50	276,21	263,23	10,00	273,23
T3	Collectif	68,00	379,44	361,61	10,00	371,61
T4	Collectif	83,00	463,14	441,37	10,00	451,37

Résultat de trésorerie cumulé (K €)

Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
27/06/2023	Engagement - Avis favorable	35 logements collectifs Prix acquisition : 105 000€ Ratio prix revient HT/m² SU : 2 343 € Ratio coût construction HT/m² SH : 1 944 € Fonds propres : 30 000 €/logt Demande fonds vert 850 000€
15/04/2024	Engagement - Avis favorable	30 logements collectifs Prix acquisition : 105 000€ Ratio prix revient HT/m² SU : 2 486 € Ratio coût construction HT/m² SH : 1 947 € Fonds propres : 40 000 €/logt Fonds vert 500 000€
20/01/2025	Engagement - Avis favorable	Fonds vert accordé : 250 000 €

Stade d'avancement : Engagement construction

Nombre d'habitants	1994
Commune nouvelle	5739
Parc Maine et Loire Habitat	38
Commune nouvelle	106
Tous bailleurs	258

Déléguataire CD49
Zone de loyer 3

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

Commune nouvelle : ERDRE EN ANJOU				
T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
5	15	24	15	1
Commune déléguée : LA POUZE				
0	2	5	2	1

Détail du projet de construction

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel	4	2		
Collectif				
Total logts	6 T.III			

Nombre de logements labellisés VSA

6 garages incorporés + 6 jardins

Caractéristiques foncières

Démolition de logements **NON**
Démolition de logements appartenant à MLH **NON**
Secteur sauvegardé **NON** Risques naturels **CAVITES**
Topo. Prononcée **NON** Exposition aux bruits **NON**
Fondations spéciales/Aménagements adaptés **NON**

Foncier

Lotissement

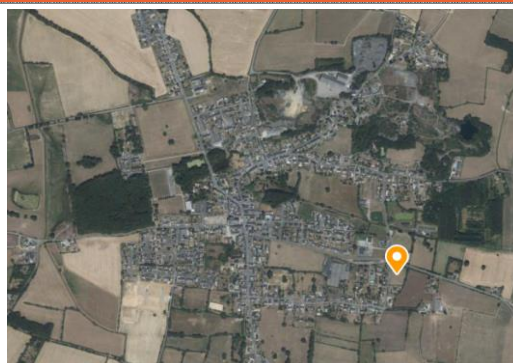
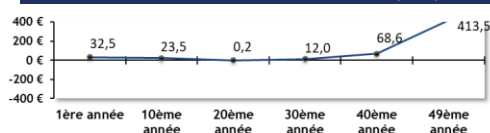
Nature du terrain : Anciens terrains acquis en 2010 par l'Office

Coût d'acquisition HT	45 000 €
Coût d'acquisition par logement HT	7 500 €

PLAN MASSE DU PROJET



Résultat de trésorerie cumulé (K €)

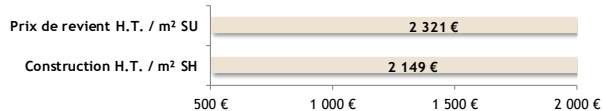


Données financières

Dépenses TTC Taux réduit		
	Logements	Tertiaires
Construction	823 634 €	
Prestations intellectuelles	105 929 €	
Foncier	171 303 €	
Total	1 100 867 €	
Total prix de revient	1 100 867 €	

Financement	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	777 510 €	70,63%	
Prêts Booster PHB CDC		1,76%	40 Ans
Prêts 1%	20 000 €	1,82%	40 Ans
Prêts Libres		3,40%	30 Ans
Subventions Etat et Déléguataire	14 000 €	1,27%	
Subvention communale			
Autres subventions			
Fonds propres nets	289 356 €	26,28%	
Titres participatifs			
Total financement	1 100 867 €		

Ratios



Fonds propres par logement

FP non reconstitués
48 226 €

Exemple de Loyers

Marges locales pour calcul du loyer 7%
Valeur 01/01/24 Performance énergétique RE2020 Niveau 2025

PLUS		Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Jardins	Loyer total RLS
Type	Nature						
T3	Individuel	72,80	440,44	419,74	45,00	10,00	474,74
PLAI							
T3	Individuel	72,80	390,94	372,57	40,00	7,00	419,57

Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
27/03/2020	Engagement - Avis favorable	4 logements individuels Prix acquisition : 30 000€ Ratio prix revient HT/m² SU : 14 857 € Ratio coût construction HT/m² SH : 1 541 € Fonds propres : 19 303 €/logt
20/01/2025	Engagement - Avis favorable	

Nombre d'habitants	6922
Commune nouvelle	17462
Parc Maine et Loire Habitat	332
Commune nouvelle	681
Tous bailleurs	1 327

Déléataire CD49
Zone de loyer 3

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

Commune nouvelle : SEGRE EN ANJOU BLEU				
T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
45	138	169	74	29
Commune déléguée : SEGRE				
36	106	128	56	18

Détail du projet de construction

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel				
Collectif	2	2		
Total logts	4 (1 T.IBIS + 1 T.II + 2 T.III)			
Nombre de logements labellisés VSA				

4 celliers + 4 places de parking

Caractéristiques foncières

Rénovation patrimoine MELDOMYS OUI

Secteur sauvegardé OUI

Risques naturels NON

Topo. Prononcée NON

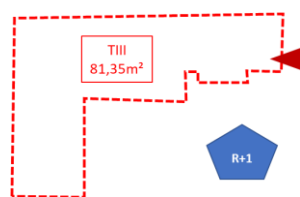
Exposition aux bruits NON

Foncier

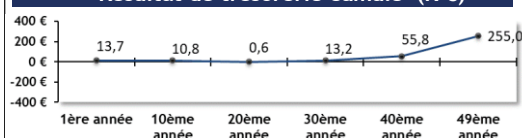
Cœur de bourg

Coût d'acquisition : propriété MELDOMYS

PLAN MASSE DU PROJET

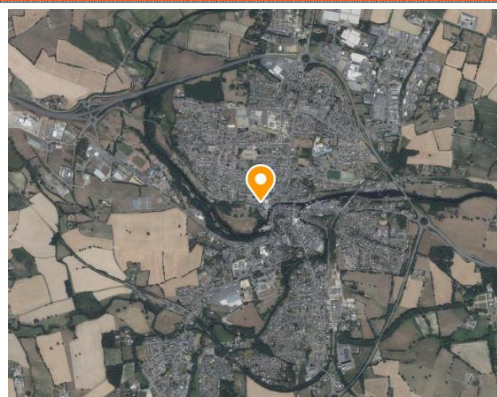


Résultat de trésorerie cumulé (K €)



Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
25/10/2022	Engagement-Avis favorable	4 logements collectifs PLUS / PLS Ratio prix revient HT/m² SU : 2 174 € Ratio coût construction HT/m² SH : 1 528 € Fonds propres : 29 303 €/logt
20/01/2025	Engagement Avis favorable	Modification du financement PLUS PLAII

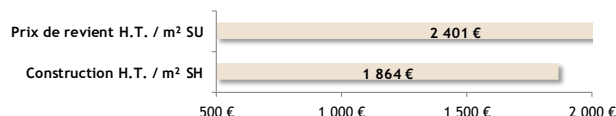


Données financières

Dépenses TTC Taux réduit		
	Logements	Tertiaires
Construction	470 646 €	
Prestations intellectuelles	72 340 €	
Foncier	94 466 €	
Total	637 452 €	
Total prix de revient		637 452 €

Financement	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	449 759 €	70,56%	
Prêts Booster PHB CDC		1,76%	40 Ans
Prêts 1%	10 000 €	1,57%	40 Ans
Prêts Libres		3,40%	30 Ans
Subventions Etat et Déléguataire	14 600 €	2,29%	
Subvention communale			
Autres subventions			
Fonds propres nets	163 093 €	25,59%	
Titres participatifs			
Total financement			637 452 €

Ratios



Fonds propres par logement

FP non reconstitués
40 773 €

Exemple de loyers

Marges locales pour calcul du loyer

15%

Valeur 01/01/24

Performance énergétique

RE 2020 niveau 2025

PLUS		Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Celliers	Loyer total RLS
Type	Nature						
T2	Collectif	53,34	348,31	331,94	15,00	5,00	351,94
T3	Collectif	82,84	540,95	515,53	15,00	5,00	535,53
PLAI							
T1BIS	Collectif	31,83	191,30	182,31	10,00		192,31
T3	Collectif	83,62	502,56	478,94	10,00		488,94

Stade d'avancement : Engagement

Nombre d'habitants	1796
Commune nouvelle	36429
Parc Mairie et Loire Habitat	-
Commune nouvelle	-
Tous bailleurs	430

Délégué CD49
Zone de loyer 3

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

Commune nouvelle : L'OREE D'ANJOU					
T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +	
19	58	82	47	12	
Commune déléguée : LA VARENNE					
0	7	10	3	0	

Détail du projet de construction

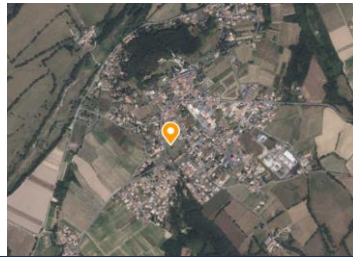
	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel				
Collectif	3	3		
Total logs	6 (2 T.II + 4 T.III)			

Nombre de logements labellisés YSA

6 places de parking + 3 jardins + 3 balcons + 3 celliers

PRIX D'ACQUISITION

VEFA	
Shab	375.00 m2
Prix d'achat HT	806 250.00 €
Prix au m2/shab	2 150.00 €



Données financières

Depenses TTC Taux réduit		
Logements		
Tertiaires		
Acquisition hors frais	868 734 €	
frais notariés	16 701 €	
aléas	19 395 €	
Total	904 831 €	
Total prix de revient		904 831 €

Financement	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	659 002 €	72,83%	
Prêts Booster PHB CDC		1,76%	40 Ans
Prêts 1%		0,75%	40 Ans
Prêts Libres		3,40%	30 Ans
Subventions Etat et Délégué	21 100 €	2,33%	
Subvention communale			
Autres subventions	13 500 €	1,49%	
Fonds propres nets	211 229 €	23,34%	
Titres participatifs			
Total financement			904 831 €

Fonds propres par logement

FP non reconstitués

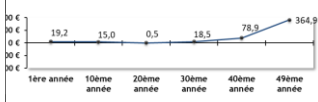
35 205 €

Exemple de Loyers

Marges locales pour calcul du loyer 7%
Valeur 01/01/24 Performance énergétique RE 2020 niveau 2025

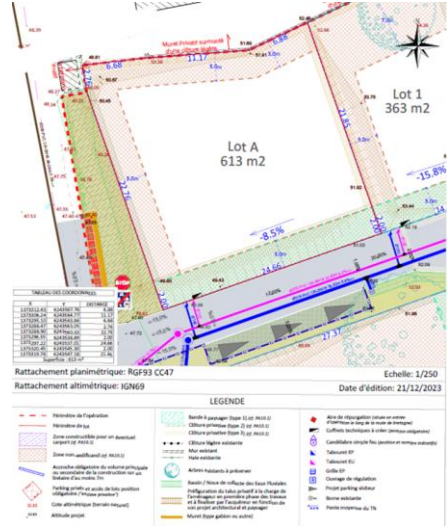
PLUS	Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Jardins	Loyer total RLS
Type	Nature					
T2	Collectif	49,10	306,38	291,98	15,00	316,98
T3	Collectif	70,70	441,17	420,44	15,00	435,44
PLAI						
T2	Collectif	52,80	287,72	274,20	10,00	294,20
T3	Collectif	74,20	405,57	396,79	10,00	396,79

Résultat de trésorerie cumulé (K €)



Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
20/01/2025	Engagement Avis favorable	



LES VERCHERS SUR LAYON

Commune déléguée de DOUE EN ANJOU

Fonds vert

Le clos St Just - 10 Route de Doué
Construction de 9 logements individuels

OS 2027

Stade d'avancement : Engagement

Nombre d'habitants	3358
Commune nouvelle	11119
Parc Maine et Loire Habitat	39
Commune nouvelle	605
Tous bailleurs	651

Délégué CD49
Zone de loyer 3

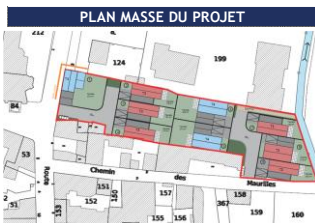
Synthèse des demandes (choix 1 2 3)				
Commune nouvelle : DOUE EN ANJOU				
T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
13	83	125	48	16
Commune déléguée : LES VERCHERS SUR LAYON				
0	1	1	0	0

Détail du projet de construction				
	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel	4	5		
Collectif				
Total logs	9 (6 T.III + 3 T.IV)			
Nombre de logements labellisés VSA				

8 garages incorporés + 1 garage superstructure + 8 jardins

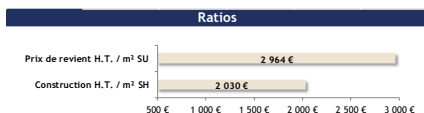
Caractéristiques foncières
Démolition de logements **OUI**
Démolition de logements appartenant à MLH **NON**
Secteur sauvegardé **NON**
Topo. Prononcée **NON**
Fondations spéciales / Aménagements adaptés **NON**
Risques naturels **POTENTIELLE ZONE HUMIDE + RADON**
+ SEISME + ARGILE.

Foncier	
Propriété communale	
Cœur de bourg	
Coût d'acquisition	85 000 €
Coût d'acquisition par logement	9 444 €

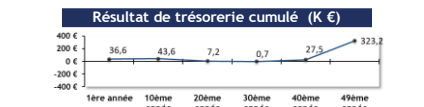


Données financières		
Dépenses TTC Taux réduit		
	Logements	Tertiaires
Construction	1 173 550 €	
Prestations intellectuelles	233 940 €	
Foncier	773 654 €	
Total	2 181 144 €	
Total prix de revient	2 181 144 €	

Financement	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	1 077 370 €	49,39%	
Prêts 1%	20 000 €	0,92%	0,75%
Subventions Etat et Délégué	59 000 €	2,71%	40 Ans
Subvention communale	230 000 €	10,54%	
Subvention Agglo Saumur	45 000 €	2,06%	
Fonds Vert	300 000 €	13,75%	
Fonds propres nets	449 774 €	20,62%	
Total financement	2 181 144 €		



Fonds propres par logement	
FP non reconstitués	49 975 €



Avis de la commission d'investissements		
Date	Avis	Observations
20/01/2025	Engagement - Avis favorable	



DEPENSES TTC	230 000 €	2 181 144 €
Acquisition	- €	85 000 €
Démolition diag+honoraires inclus		207 849 €
Viabilisation		177 584 €
Subvention pour MLH	230 000 €	
Autres travaux et honoraires		1 710 712 €
RECETTES TTC	85 000 €	2 181 144 €
Cession foncière	85 000 €	
Participation communale		230 000 €
Fonds vert		300 000 €
Autres subventions		104 000 €
Emprunts		1 097 370 €
Fonds propres		449 774 €
SOLDE	- 145 000 €	- €

Exemple de Loyers	
Marges locales pour calcul du loyer	2%
Valeur 01/01/24	Performance énergétique RE 2020 niveau 2025

PLUS	Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Jardins	Loyer total RLS
T3 Individuel	66,03	373,07	355,54	45,00	10,00	410,54
T4 Individuel	94,70	535,06	509,91	45,00	10,00	564,91
PLAI						
T3 Individuel	66,03	337,41	321,55	40,00		361,55
T4 Individuel	94,70	483,92	461,18	40,00	7,00	508,18

LA JUMELLIERE

Commune déléguée de CHEMILLE EN ANJOU

Rue de l'Angevinère

Construction de 6 logements individuels Habitat inclusif et 1 logement individuel familial

Projet ALAHMI

OS 2028

Stade d'avancement : Engagement / PC / Appel d'offre

Nombre d'habitants	1340
Commune nouvelle	20828
Parc Meldomys	24
Commune nouvelle	552
Tous bailleurs	1 110

Déléguataire CD49
Zone de loyer 3

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

Commune nouvelle : CHEMILLE EN ANJOU

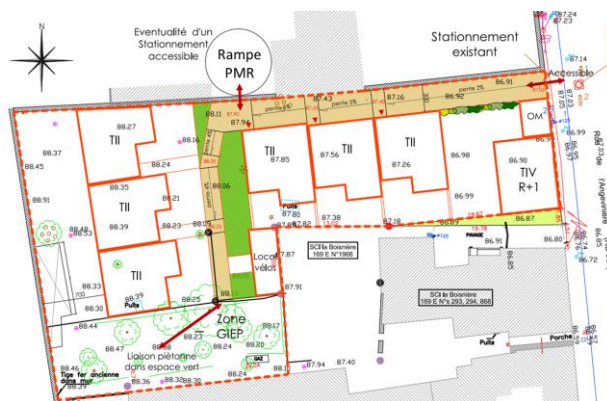
T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
33	114	145	75	15
Commune déléguée : LA JUMELLIERE				
0	3	9	3	0

Plans / détail du projet

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel	1		6	
Collectif				
Total logts	7 (6 T.II + 1 T.IV)			

Nombre de logements labellisés VSA : 0

Annexes : 6 jardins



Indicateurs

Situation : Cœur de bourg

Coût d'acquisition HT : 21 000€

Coût d'acquisition HT/logement : 3 000€

Ratio prix de revient HT/m² SU : 2 729€

Ratio construction HT/m² SH : 1 997€

Fonds propres/logement : 50 000 €

Densité : 52 lgt/ha

Surface parcelle : environ 1 340m²



ETUDES COMPLEMENTAIRES A REALISER
OS EN COURS

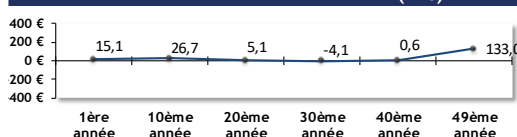


Données financières

Total prix de revient	1 017 271 €
-----------------------	-------------

Financement	en €	en %
Prêts 40 et 50 ans CDC	513 471 €	50,48%
Subventions Etat et Déléguataire	131 300 €	12,91%
Autres subventions	22 500 €	2,21%
Fonds propres nets	350 000 €	34,41%
Total financement	1 017 271 €	

Résultat de trésorerie cumulé (K €)



Exemple de Loyers

Marges locales pour calcul du loyer 7%

Performance énergétique RE 2020 niveau 2025

PLUS	Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Jardins	Loyer total RLS
T4 Individuel	80,00	474,40	452,10	-	10,00	462,10
PLAI						
T2 Individuel	45,00	273,60	260,74	-	-	260,74

Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
06/03/2025	Engagement - Avis favorable	

Nombre d'habitants	6831
Parc Meldomys	199
Tous bailleurs	619

Déléataire CD49
Zone de loyer 3

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
7	48	74	26	9

Plans / détail du projet

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel				
Collectif	1			
Total logts			1 T.III	

Nombre de logements labellisés VSA : 0

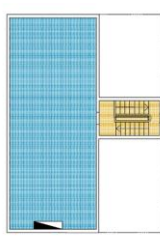
Annexes : 1 cellier



REZ-DE-CHAUSSEE



ETAGE 1



ETAGE 2



Indicateurs

Situation : Cœur de bourg

Coût d'acquisition : 20 000€ Net

Ratio prix de revient HT/m² SU : 2 123€

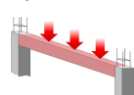
Ratio construction HT/m² SH : 1 468€

Fonds propres/logement : 44 802 €



ABF

MANQUE DIAGNOSTICS :



ETUDE
STRUCTURE



AMIANTE



ELECTRICITE



PLOMB



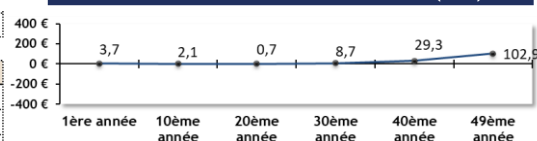
AUDIT
ENERGETIQUE

Données financières

Total prix de revient	190 385 €
-----------------------	-----------

Financement	en €	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	140 083 €	73,58%		
Prêts Booster PHB CDC			1,76%	40 Ans
Prêts 1%			0,75%	40 Ans
Prêts Libres			3,40%	30 Ans
Subventions Etat et Déléataire	500 €	0,26%		
Subvention communale				
Autres subventions	5 000 €	2,63%		
Fonds propres nets	44 802 €	23,53%		
Titres participatifs				
Total financement	190 385 €			

Résultat de trésorerie cumulé (K €)



Exemple de Loyers

Marges locales pour le calcul du loyer

11,00%

Etiquette C

Valeur 01/01/24

PLUS	Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Loyer total RLS
Type Nature				
T3 Individuel	85,00	516,80	492,51	492,51

Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
06/03/2025	Engagement - Avis favorable	Diagnostics à transmettre par la commune

Synth��se des demandes (choix 1 2 3)				
T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
7	48	74	26	9

OS 2025

Stade d'avancement : Engagement / PC / Appel-d'offre

Construction de 4 logements

R  habilitation de 2 logements

Plans / d  tail du projet

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel				
Collectif	2	2		
Total logts	4 T.III			

Nombre de logements labelliss  s VSA : 2
Annexes : 2 balcons + 4 celliers + 4 places de parking + 1 jardin



Indicateurs

Situation : C  ur de bourg
Ratio prix de revient HT/m   SU : 2 600   
Ratio construction HT/m   SH : 2 020   
Fonds propres/logement : 53 183   

Plans / d  tail du projet

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel				
Collectif	1	1		
Total logts	2 T.II			

Nombre de logements labelliss  s VSA : 0
Annexes : 2 celliers + 2 places de parking

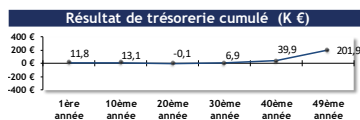


Indicateurs

Situation : C  ur de bourg
Ratio prix de revient HT/m   SU : 2 231   
Ratio construction HT/m   SH : 1 634   
Fonds propres/logement : 35 326   

Donn  es financi  res

Total prix de revient	762 963 ��			
Financement	en ��	en %	taux	dur��e
Pr��ts 40 et 50 ans CDC	455 232 ��	59,67%		
Pr��ts Booster PHB CDC			1,76%	40 Ans
Pr��ts 1%			0,75%	40 Ans
Pr��ts Libres			3,40%	30 Ans
Subventions Etat et D��l��gataire	23 000 ��	3,01%		
Subvention communale	60 000 ��	7,86%		
Autres subventions	12 000 ��	1,57%		
Fonds propres nets	212 731 ��	27,88%		
Titres participatifs				
Total financement	762 963 ��			



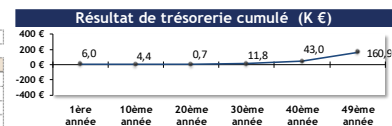
Exemple de Loyers

Marges locales pour calcul du loyer 12%
Performance   nerg  tique RE 2020 niveau 2025

PLUS	Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Jardins	Celliers	Loyer total RLS
T3 Collectif	66,59	428,17	408,05	15,00	10,00	5,00	438,05
PLAI							
T3 Collectif	69,59	396,66	378,02	10,00			388,02

Donn  es financi  res

Total prix de revient	330 564 ��			
Financement	en ��	en %	taux	dur��e
Pr��ts 40 et 50 ans CDC	245 811 ��	74,36%		
Pr��ts Booster PHB CDC			1,76%	40 Ans
Pr��ts 1%			0,75%	40 Ans
Pr��ts Libres			3,40%	30 Ans
Subventions Etat et D��l��gataire	8 100 ��	2,45%		
Subvention communale	6 000 ��	1,82%		
Autres subventions	70 653 ��	21,37%		
Fonds propres nets				
Titres participatifs				
Total financement	330 564 ��			



Exemple de Loyers

Marges locales pour calcul du loyer 12%
Performance   nerg  tique RE 2020 niveau 2025

PLUS	Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Celliers	Loyer total RLS
T2 Collectif	68,69	440,30	419,61	15,00	5,00	439,61
PLAI						
T2 Collectif	71,78	404,12	385,13	10,00	-	395,13

TOTAL FONDS PROPRES
283 384    soit 47 230   /logt

Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
03/11/2021	Engagement - La commission ��met un avis r��serv�� d'une part sur la d��molition du commerce, le site ��tant situ�� dans un secteur ABF et d'autre part sur la prise en charge par la commune de la d��molition et d'une acquisition par MLH�� �� la euro symbolique	Construction de 6 logements : 4 collectifs et 2 individuels Ratio prix revient HT/m�� SU : 1 980 �� Ratio co��t construction HT/m�� SH : 1 597 �� Fonds propres : 23 437 ��/logt
21/06/2022	Engagement - Avis favorable	Terrain gratuit et d��molition �� la charge de la commune - Construction de 6 logements collectifs Ratio prix revient HT/m�� SU : 2 267 �� Ratio co��t construction HT/m�� SH : 1 895 �� Fonds propres : 29 500 ��/logt (Revente de 2 T.III PLUS �� 25 ans)
06/03/2025	Engagement - Avis favorable	Modification de programme : Construction de 4 logements collectifs et r��habilitation de 2 logements collectifs

Stade d'avancement : Engagement



PROGRAMME

- Acquisition de l'ensemble immobilier en VEFA à PIERREVAL
- Un établissement de 75 places
- 63 T1 bis, 6 T2, des locaux de service
- Gestion CCAS Commune de Mauges-sur-Loire
- Une cuisine scolaire

PRIX ACQUISITION VEFA

	TOTAL
Surface globale	3 136,88 m ²
Prix au m ² /shab	2 142,87 m ²
Base prix d'achat HT	6 721 936,60 m ²
Surcout aménagement locaux	597 000,00 m ²
Prix d'achat total HT	7 318 936,60 m ²

LA POMMERAYE

Commune déléguée de MAUGES SUR LOIRE

Lotissement Les Vignes LOT E

VEFA PIERREVAL - Résidence Autonomie

OS 2026

Données financières

Dépenses TTC Fiscal		
	Résidence (TVA mixte)	Résidence (TVA mixte)
Prix acquisition	7 397 480 €	
Frais d'acquisition	126 100 €	
Travaux suppl. RA	402 985 €	
Travaux suppl. cuisine centrale	253 715 €	
Total prix de revient	8 180 280 €	

Financement	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	3 962 590 €	48,44%	3,51%
Prêt complémentaire PLS (PHARE)	3 324 775 €	40,64%	3,00%
Prêts 1%			0,75%
Prêts Libres	559 915 €	6,84%	3,65%
Subventions Etat et Délégué			
Apport provision	333 000 €	4,07%	
Total financement	8 180 280 €		

REDEVANCE PREVISIONNELLE RESIDENCE AUTONOMIE

Ex	ANNEE	ANNUITES EMPRUNTS				CHARGES				REDEVANCES			
		Emprunts CDC	Emprunts AL	Autres Emprunts	Fonds Propres	PGE	Frais de Gestion	DO	Assurance Immeuble	TFPB	COLLS	Total des Charges	Redevance Immobilière
1	2027	329 537					11 431	449			335 452	335 452	13
2	2028	329 537					11 751	463		9 228	345 019	345 019	14
3	2029	329 537					12 080	477		9 491	345 625	345 625	14
4	2030	329 537					12 418	491		9 508	345 994	345 994	14
5	2031	329 537					12 766	506		9 516	346 367	346 367	14
6	2032	329 537					13 123	521		9 526	346 748	346 748	14
7	2033	329 537				42 555	13 490	536		9 539	389 698	389 698	15
8	2034	329 537				48 607	13 868	552		10 721	397 325	397 325	16
9	2035	329 537				49 996	14 256	569		10 933	398 301	398 301	16
10	2036	329 537				51 367	14 654	586		10 965	401 138	401 138	16
11	2037	329 537				52 805	15 068	604		11 006	403 088	403 088	16
12	2038	329 537				54 294	15 498	622		11 069	405 059	405 059	16
13	2039	329 537				55 804	15 932	640		11 143	407 080	407 080	16
14	2040	329 537				57 346	16 377	660		11 199	409 168	409 168	16
15	2041	329 537				58 922	16 836	679		11 256	411 311	411 311	16
16	2042	329 537				60 534	17 297	700		11 315	413 512	413 512	16
17	2043	329 537				62 221	17 781	721		11 376	415 776	415 776	17
18	2044	329 537				64 008	18 278	742		11 438	418 102	418 102	17
19	2045	329 537				65 880	18 791	765		11 502	420 494	420 494	17
20	2046	329 537				67 704	19 317	788		11 568	422 953	422 953	17
21	2047	329 537				69 600	19 856	811		11 635	425 481	425 481	17
22	2048	329 537				71 548	20 414	836		11 703	428 080	428 080	17
23	2049	329 537				73 552	20 990	861		11 776	430 751	430 751	17
24	2050	329 537				75 611	21 573	886		11 850	433 498	433 498	17
25	2051	329 537				77 728	22 177	913		11 926	436 321	436 321	17
26	2052	329 537				79 905	22 796	940	17 075	12 003	439 223	439 223	18
27	2053	329 537				82 145	23 438	968	17 140	12 083	442 207	442 207	18
28	2054	329 537				84 442	24 092	996	17 308	12 165	445 265	445 265	18
29	2055	329 537				86 800	24 767	1 028	18 584	12 250	448 398	448 398	19
30	2056	329 537				89 221	25 461	1 059	19 866	12 338	451 508	451 508	19
31	2057	329 537				91 738	26 178	1 089	21 152	12 428	454 697	454 697	19
32	2058	329 537				94 304	26 906	1 123	21 461	12 517	457 867	457 867	20
33	2059	329 537				96 945	27 660	1 157	21 809	12 611	461 018	461 018	20
34	2060	329 537				99 659	28 434	1 191	22 207	12 701	464 150	464 150	20
35	2061	329 537				102 443	29 232	1 227	22 645	12 800	467 263	467 263	20
36	2062	329 537				105 318	30 049	1 264	23 148	12 910	470 357	470 357	20
37	2063	329 537				108 287	30 890	1 302	23 702	13 015	473 432	473 432	20
38	2064	329 537				111 296	31 755	1 341	24 305	13 124	476 488	476 488	20
39	2065	329 537				114 445	32 644	1 381	24 958	13 235	479 525	479 525	20
40	2066	329 537				117 679	33 558	1 423	25 661	13 349	482 543	482 543	20

REDEVANCE PREVISIONNELLE CUISINE SCOLAIRE

	Emprunts CDC	Emprunts AL	Autres Emprunts	Fonds Propres	PGE	Frais de Gestion	DO	Assurance Immeuble	TFPB	COLLS	Total des Charges	Redevance Réglementaire	Redevance Immobilière
1	2027		31 018			840		21	600		32 479		32 479
2	2028		31 018			853		22	613		32 516		32 516
3	2029		31 018			866		23	625		32 554		32 554
4	2030		31 018			879		24	637		32 592		32 592
5	2031		31 018			892		25	650		32 630		32 630
6	2032		31 018			905		26	662		32 667		32 667
7	2033		31 018			918		27	675		32 704		32 704
8	2034		31 018			931		28	687		32 741		32 741
9	2035		31 018			944		29	699		32 778		32 778
10	2036		31 018			957		30	712		32 815		32 815
11	2037		31 018			970		31	724		32 852		32 852
12	2038		31 018			983		32	737		32 889		32 889
13	2039		31 018			996		33	750		32 926		32 926
14	2040		31 018			1 009		34	762		32 963		32 963
15	2041		31 018			1 022		35	775		33 000		33 000
16	2042		31 018			1 035		36	787		33 037		33 037
17	2043		31 018			1 048		37	799		33 074		33 074
18	2044		31 018			1 061		38	812		33 111		33 111
19	2045		31 018			1 074		39	824		33 148		33 148
20	2046		31 018			1 087		40	837		33 185		33 185
21	2047		31 018			1 100		41	849		33 222		33 222
22	2048		31 018			1 113		42	862		33 259		33 259
23	2049		31 018			1 126		43	874		33 296		33 296
24	2050		31 018			1 139		44	887		33 333		33 333
25	2051		31 018			1 152		45	899		33 370		33 370
26	2052		31 018			1 165		46	912		33 407		33 407
27	2053		31 018			1 178		47	924		33 444		33 444
28	2054		31 018			1 191		48	937		33 481		33 481
29	2055		31 018			1 204		49	949		33 518		33 518
30	2056		31 018			1 217		50	962		33 555		33 555
31	2057		31 018			1 230		51	974		33 592		33 592
32	2058		31 018			1 243		52	987		33 629		33 629
33	2059		31 018			1 256		53	1 000		33 666		33 666
34	2060		31 018			1 269		54	1 012		33 703		33 703
35	2061		31 018			1 282		55	1 025		33 740		33 740
36	2062		31 018			1 295		56	1 037		33 777		33 777
37	2063		31 018			1 308		57	1 050		33 814		33 814
38	2064		31 018			1 321		58	1 062		33 851		33 851
39	2065		31 018			1 334		59	1 075		33 888		33 888
40	2066		31 018			1 347		60	1 087		33 925		33 925

Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
11/09/2024	Engagement - Avis favorable	
06/03/2025	Engagement - Avis favorable	

Nombre d'habitants	3979
Commune nouvelle	17924
Parc Meldomys	147
Commune nouvelle	477
Tous bailleurs	822

Délégataire CD49
Zone de loyer 3

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

Commune nouvelle : MAUGES SUR LOIRE				
T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
22	64	83	51	12
Commune déléguée : LA POMMERAYE				
5	14	23	18	1

Plans / détail du projet

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel			8	
Collectif				
Total logts			8 T.II	

Nombre de logements handicapés : 3
Annexes : 8 places de stationnement aérien



Indicateurs

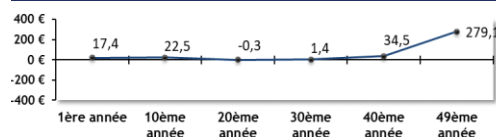
Fonds propres/logement : 25 337 €

VEFA		
Shab logts	380,24 m2	
Shab LCR	47,50 m²	427,74
Prix d'achat HT	1 040 263,68 €	
Prix au m²/shab	2 432,00 €	

Données financières

Total prix de revient	1 167 115 €			
Financement	en €	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	679 032 €	58,18%		
Prêts Booster PHB CDC			1,76%	40 Ans
Prêts 1%			0,75%	40 Ans
Prêts Libres			3,40%	30 Ans
Subventions Etat et Déléguataire	237 384 €	20,34%		
Subvention communale				
Autres subventions	48 000 €	4,11%		
Fonds propres nets	202 699 €	17,37%		
Titres participatifs				
Total financement	1 167 115 €			

Résultat de trésorerie cumulé (K €)



Exemple de Loyers

Marges locales pour calcul du loyer 15%
Performance énergétique RE 2020 niveau 2025

Valeur 01/01/24

PLAI	Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Loyer total RLS
Type	Nature			
T2	Individuel	47,50	305,43	291,07

Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
11/09/2024	Engagement - Avis favorable	8 logements T.II Fonds propres/logement : 25 768€ Shab logements : 378 m² Prix d'achat HT : 999 338€ Prix au m²/shab : 2 350€
06/03/2025	Engagement - Avis favorable	

Nombre d'habitants	3979
Commune nouvelle	17924
Parc Meldomys	147
Commune nouvelle	477
Tous bailleurs	822

Délégataire CD49
Zone de loyer 3

Synthèse des demandes (choix 1 2 3)

Commune nouvelle : MAUGES SUR LOIRE				
T.I	T.II	T.III	T.IV	T.V et +
22	64	83	51	12
Commune déléguée : LA POMMERAYE				
5	14	23	18	1

Plans / détail du projet

	PLUS	PLAI-R	PLAI-A	PLS
Individuel	1	6		
Collectif				
Total logts	7 (4 T.II + 1 T.III + 2 T.IV)			

Nombre de logements labellisés VSA : 0

Annexes : 2 garages incorporés + 5 places de parking + 2 jardins



Indicateurs

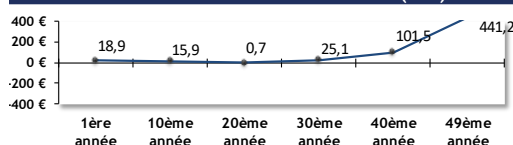
Fonds propres/logement : 30 797€

VEFA	
Shab	427,86 m2
Prix d'achat HT	960 639,83 m2
Prix au m²/shab	2 245,22 m2

Données financières

Total prix de revient	1 063 438 €			
Financement	en €	en %	taux	durée
Prêts 40 et 50 ans CDC	788 657 €	74,16%		
Prêts Booster PHB CDC			1,76%	40 Ans
Prêts 1%			0,75%	40 Ans
Prêts Libres			3,40%	30 Ans
Subventions Etat et Délégataire	39 700 €	3,73%		
Mauges Communauté	19 500 €	1,83%		
Fonds propres nets	215 581 €	20,27%		
Total financement	1 063 438 €			

Résultat de trésorerie cumulé (K €)



Exemple de Loyers

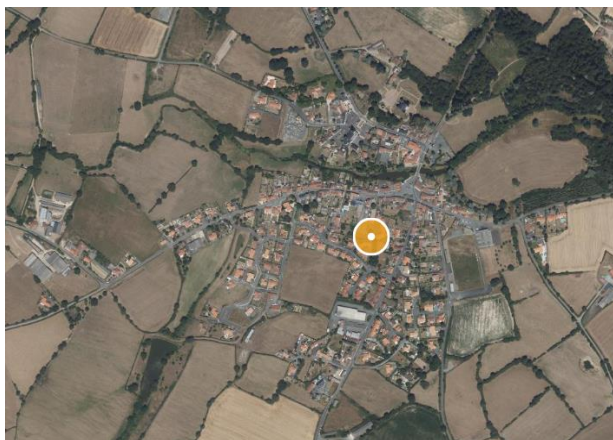
Marges locales pour calcul du loyer 13%
Valeur 01/01/24 Performance énergétique RE 2020 niveau 2025

PLUS	Surface Utile	Loyer mensuel logement	Application RLS loyer principal	Stationnements	Jardins	Loyer total RLS
Type Nature						
T4 Individuel	85,53	528,58	503,74	45,00	10,00	558,74
PLAI						
T2 Individuel	47,50	284,53	271,16	10,00		281,16
T3 Individuel	70,44	421,94	402,11	10,00		412,11
T4 Individuel	85,53	512,32	488,24	40,00	7,00	535,24

Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
11/09/2024	Engagement - Avis favorable	7 logements Fonds propres/logement : 31 286€ Shab : 429 m² Prix d'achat HT : 945 403€ Prix au m²/shab : 2 204€
06/03/2025	Engagement - Avis favorable	

Stade d'avancement : signature de la convention



PROGRAMME

La commune de Somloire a pour projet la construction d'une MAM pouvant accueillir 16 enfants et la réalisation de quelques maisons individuelles en locatif social, le tout sur un terrain communal.

Montant des dépenses à engager:

A ce stade, le coût prévisionnel des études préalables confiées à des tiers est estimé à **12 372,50 € HT** (étude capacitaire + étude environnementale + relevé topo)

Rémunération du mandataire

Le montant de la rémunération forfaitaire est fixé à 3 500€ HT soit 4 200 € TTC (TVA 20 %).



Avis de la commission d'investissements

Date	Avis	Observations
06/03/2025	Engagement - Avis favorable	

Délibération : le Bureau du Conseil d'administration après avoir pris connaissance des opérations présentées donne son accord, à l'unanimité, pour leur engagement et décide, concernant :

Les Maisons de Santé :

Dans le cadre des études préalables aux investissements, les membres du Bureau précisent certaines limites d'intervention de l'Office et rappellent que Meldomys est un partenaire qui n'a pas vocation à se substituer aux collectivités pour financer des équipements qui peuvent être portés directement par la collectivité.

Lorsque ces structures sont portées financièrement par l'Office, elles sont louées en totalité à la collectivité, charge à elle de sous-louer chaque entité. Le Bureau mandate le Directeur général pour informer, de ces nouvelles règles de gestion, les élus qui solliciteraient les services de Meldomys.

Cadre d'intervention pour la reprise de structures d'hébergement

De nombreuses collectivités, propriétaires de structures d'hébergement anciennes, font face à des difficultés pour financer et réaliser les travaux nécessaires à leur maintien en état. Afin d'apporter une réponse adaptée à ces enjeux, Meldomys est sollicité pour assurer la reprise de ces structures et mettre en œuvre un programme de travaux.

Le Bureau du Conseil d'Administration souhaite définir précisément le périmètre d'intervention de Meldomys, ainsi que les moyens qui pourraient être mobilisés dans ce cadre. Trois modalités d'intervention sont retenues :

1. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Dans ce scénario, l'investissement reste à la charge du propriétaire. Meldomys assure :

- La définition du programme de travaux,
- La passation des marchés via appels d'offres,
- Le suivi de chantier,
- La réception des travaux.

Cette prestation est facturée au propriétaire à hauteur de 4 % du montant total des travaux.

2. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec suivi d'un Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)

En complément de l'AMO, Meldomys accompagne le propriétaire dans la mise en place et l'exécution d'un plan pluriannuel de travaux. Cette démarche permet :

- De planifier les interventions sur plusieurs années,
- D'évaluer les masses financières nécessaires à la pérennité du bâti,
- D'anticiper les besoins en provisions ou les éventuelles augmentations de loyers pour assurer le financement des travaux.

3. Mise en place d'un bail emphytéotique

Dans cette configuration, Meldomys reprend la structure dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée minimale de 35 ans, auquel est adossée une convention de gestion fixant une redevance permettant de couvrir :

- Le remboursement des emprunts,
- Les charges et impôts divers,
- Les provisions pour gros entretien,
- Les frais de gestion de Meldomys.

Dans l'hypothèse d'emprunts en cours, sur la structure donnée à bail, une disposition dans le bail indiquera, au titre des conditions particulières que Meldomys s'engage à prendre en charge le remboursement du capital restant dû et le cas échéant, les indemnités pour remboursement anticipé.

2°) - Opération soumise à un nouvel engagement

MODIFICATIONS ET MISES A JOUR DE PROGRAMMES

Programme	Date engagement Nbre de logts + financement	Modification / mise à jour	Engagement précédent					Observation	Actualisation commission du 20/01/2025				
			Prix de revient TTC	Coût Acquisition HT	Ratio prix de revient HT/m² SU	Coût de construction HT/m² SH	Montant Fonds propres/ logt		Prix de revient TTC	Coût Acquisition HT	Ratio prix de revient HT/m² SU	Coût de construction HT/m² SH	Montant Fonds propres/logt
BEAUPREAU Commune déléguée de BEAUPREAU EN MAUGES Rue des Mauges Tr. 1996	19.12.2023 11 logements 6 PLUS - 5 PLAI	Modification coût d'acquisition	1 916 525 €	40 000 €	2 556 €	2 219 €	58 983 €		1 928 332 €	50 000 €	2 572 €	2 219 €	53 451 €
			Bien que le prix d'achat du foncier ait augmenté, la ré-évaluation des loyers atténue la consommation des fonds propres.										30%
LA POMMERAYE Rue d'Anjou (lot A) VEFA PIERREVAL Tr. 1970	27.06.2023 25 logements (23 coll + 2 ind) 15 PLUS - 10 PLAI	Modification du prix d'acquisition du terrain + MAJ des loyers 2024	3 727 371 €	3 360 567 €			32 000 €		3 930 217 €	3 469 346,39 €			30 879 €
			Passage de 2100€/m² shab à 2166,27€/m²										20%

Délibération : le Bureau du Conseil d'administration après avoir pris connaissance des opérations présentées donne son accord, à l'unanimité, pour leur engagement.

3°) - Opérations soumises pour demande d'avis avant étude :

Commune	Adresse
ANGERS	IME Handicap Anjou 32 Bd Monplaisir
ANGERS	FAM Handicap Anjou 74 rue des Ponts de Cé
CHOLET	32 rue Maulévrier
ANDARD - Commune déléguée de Loire Authion	2 rue Joseph Froger
BRAIN SUR AUTHION - Commune déléguée de Loire Authion	4 rue du Presbytère
CORNE - Commune déléguée de Loire Authion	39 rue Royale
LA DAGUENIERE - Commune déléguée de Loire Authion	33 rue Ligérienne
FENEU	Lotissement de Bel Air
MAZE - Commune déléguée de Mazé Milon	Centre technique / de secours
MONTREUIL BELLAY	Ancien EHPAD - Ilot Zola
ROCHEFORT SUR LOIRE	Rue d'Angers Habitat partagé Pouss'coop
SEICHES SUR LE LOIR	2 rue des Grands Champs
ACHAT EN BLOC DE 27 LOGEMENTS A LA CDC HABITAT	

Délibération : le Bureau du Conseil d'administration après avoir pris connaissance des opérations présentées donne son accord, à l'unanimité, pour réaliser les études et propose de présenter une offre pour l'achat en bloc de 27 logements sur la base de 30 000 €/logement.

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT

◆ ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

✓ Nouveaux dossiers

CLERÉ-SUR-LAYON – Rue Henri Marolleau – Tr.1980

La Commune de Cléré-sur-Layon est propriétaire d'une parcelle située Rue Henri Marolleau et a sollicité Meldomys pour l'acquisition d'une partie de la parcelle afin d'y construire des logements locatifs sociaux.

Suivant l'avis favorable de la commission d'investissement du 26 avril 2023, le Bureau du Conseil d'administration du 4 juillet 2023, a donné son accord pour engager le projet.

Après analyse de la demande sur le secteur, il a été convenu la réalisation de 8 logements individuels locatifs.

La parcelle cadastrée section C n° 764 d'une superficie de 3 718 m² doit être divisée en deux ilots avec une voirie traversante.

La commune a la charge de l'obtention d'un permis d'aménager et de la réalisation de la voirie et de la viabilisation.



L'acquisition portera sur 2 ilots d'une superficie totale de 2.283 m².

Un premier ilot d'une superficie de 867 m² accueillera 3 logements, un second, d'une superficie de 1.416 m² est destiné à la construction de 5 logements.

Le 7 mars 2025, les services de France domaine ont remis un avis sur la valeur vénale du bien estimée à 21 € HT /m² avec une marge de +/- 20% soit entre 38.354,40 € HT et 57.531,60 € HT.

Lors de son conseil municipal du 3 mai 2023, la commune a donné son accord pour vendre à l'office ces deux ilots issus de la parcelle cadastrées section C n° 764 pour une superficie totale de 2.283 m² au prix de 56.000 € HT.

Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord sur l'acquisition de ces deux ilots issus de la parcelle cadastrées section C n°764 pour une superficie totale de 2.283 m² au prix de 56.000 € HT afin de permettre la construction de 8 logements individuels dont l'acte sera établi par la Direction des affaires juridiques de l'office et signé par le Directeur général.

Délibération : Les membres du Bureau du Conseil d'administration donnent leur accord, à l'unanimité, sur l'acquisition de ces deux ilots issus de la parcelle cadastrée section C n°764 pour une superficie totale de 2.283 m² au prix de 56.000 € HT afin de permettre la construction de 8 logements individuels dont l'acte sera établi par la Direction des affaires juridiques de l'office et signé par le Directeur général.

LONGUE-JUMELLES – Place Montplaisir – Tr.1943 : Convention de participation financière

La commune de Longué-Jumelles est propriétaire d'un terrain situé Place Montplaisir sur lequel et implanté une ancienne boulangerie ainsi que des annexes type hangars.



Meldomys a été sollicité pour l'acquisition de cet ensemble immobilier afin d'y construire des logements locatifs sociaux.

Suivant l'avis favorable de la commission d'investissement du 21 juin 2022, le Bureau du Conseil d'administration du 5 juillet 2022, a donné son accord pour engager le projet soit :

- Réhabiliter l'ancienne boulangerie en 2 logements
- Démolir les annexes situées sur le terrain à l'arrière de l'ancienne boulangerie
- Construire 4 logements intermédiaires en R+1

Les parcelles concernées par l'acquisition sont cadastrées section AB n°48, 220, 221 et 39p pour une superficie d'environ 900 m².



Une estimation de la valeur vénale du bien immobilier a été obtenu le 7 mars 2025 par les services de France domaine estimant le bien à 40.000 €.

Afin de respecter l'équilibre financier de l'opération, les parties ont arrêté un prix de vente à 1 €.

Lors de sa prochaine séance fixée du Conseil municipal, la commune doit valider :

- La cession de l'ensemble immobilier au profit de Meldomys au prix d'un euro
- Une participation financière de la commune accordée à l'office d'un montant de 60.000 €

Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord sur

- L'acquisition des parcelles cadastrées section AB n° 48, 220, 221 et 39p pour une superficie d'environ 900 m², au prix d'un euro.
- la signature de la convention de participation financière.

et autoriser le Directeur général à signer la convention de participation ainsi que l'acte qui sera établi par le notaire du vendeur Me PALOMBA, notaire à Longué-Jumelles, et avec la participation de Maître VANDEVOORDE, notaire à Angers.

Délibération : le Bureau du Conseil d'administration donne son accord, à l'unanimité, sur :

- **L'acquisition des parcelles cadastrées section AB n° 48, 220, 221 et 39p pour une superficie d'environ 900 m², au prix d'un euro.**
- **la signature de la convention de participation financière.**

et autorise le Directeur général à signer la convention de participation ainsi que l'acte qui sera établi par le notaire du vendeur Maître PALOMBA, notaire à Longué-Jumelles, avec la participation de Maître VANDEVOORDE, notaire à Angers.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
COMMUNE DE LONGUE-JUMELLES
Place Montplaisir – Tr 1943

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

MELDOMYS – Office Public de l'Habitat - représenté par Monsieur Benoît RATIER, Directeur général, habilité par délibération du Bureau du Conseil d'administration en date du 25 mars 2025

D'une part,

ET

La commune de LONGUE-JUMELLES, identifiée sous le N° de SIREN 214 901 803, dont le siège est en mairie, représenté par Monsieur Frédéric MORTIER, Maire, habilité par délibération du Conseil municipal du 17 mars 2025

D'autre part,

Considérant que la commune de Longué-Jumelles a sollicité Meldomys pour l'acquisition de l'ancienne boulangerie située Place Montplaisir ainsi que du terrain attenant ou sont construites des annexes.

Considérant que les études préalables effectuées par Meldomys ont identifié la possibilité de réhabiliter l'ancienne boulangerie en 2 logements et réaliser 4 logements ainsi que des stationnements.

Considérant que l'équilibre financier de ce projet ne pourra être atteint qu'à condition de la participation financière de l'association,

Les parties ont décidé d'arrêter les modalités de versement de cette subvention suivant les modalités ci-après présentées.

D'un commun accord, les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet

La commune de Longué-Jumelles s'engage à verser à Meldomys une participation de 60 000 € selon les modalités décrites ci-après.

Article 2 : Modalités du versement

Le versement de la participation sera effectué de 50 % au démarrage des travaux.

Le versement du solde de la participation sera effectué à la réception des travaux.

Les versements seront effectués par virement bancaire sur le compte de Meldomys

Meldomys demandera par courrier le versement de la participation à la date prévue et informera la commune de la réception des fonds sous huit jours.

Article 3 : Durée

La présente convention prend effet dès sa signature. Elle prendra fin à l'encaissement de la participation dans sa totalité

Article 4 : Résiliation

En cas de non-respect des engagements respectifs, par l'une ou l'autre des parties, le présent acte pourra être résilié dans un délai de deux mois suivant envoi en lettre recommandée avec Accusé de Réception valant mise en demeure.

Fait à Angers, le / / 2025

Commune de LONGUE-JUMELLES
Le Maire,
Monsieur Frédéric MORTIER
(cachet + signature)

MELDOMYS
Le Directeur général,
Monsieur Benoît RATIER

LA POMMERAYE (commune déléguée de MAUGES-SUR-LOIRE) – Rue Paul Gaugin – VEFA

Tr.1970 – 25 logements

Tr.2028 – Résidence autonomie

Tr.2041 - 7 logements ADAPEI

Tr.2042 – 8 logements VYV + locaux communs

La société PIERREVAL prévoit de développer la zone du lotissement Le Clos des Vignes à La Pommeraye, à proximité immédiate de la Rue Paul Gaugin et de la Rue d'Anjou.

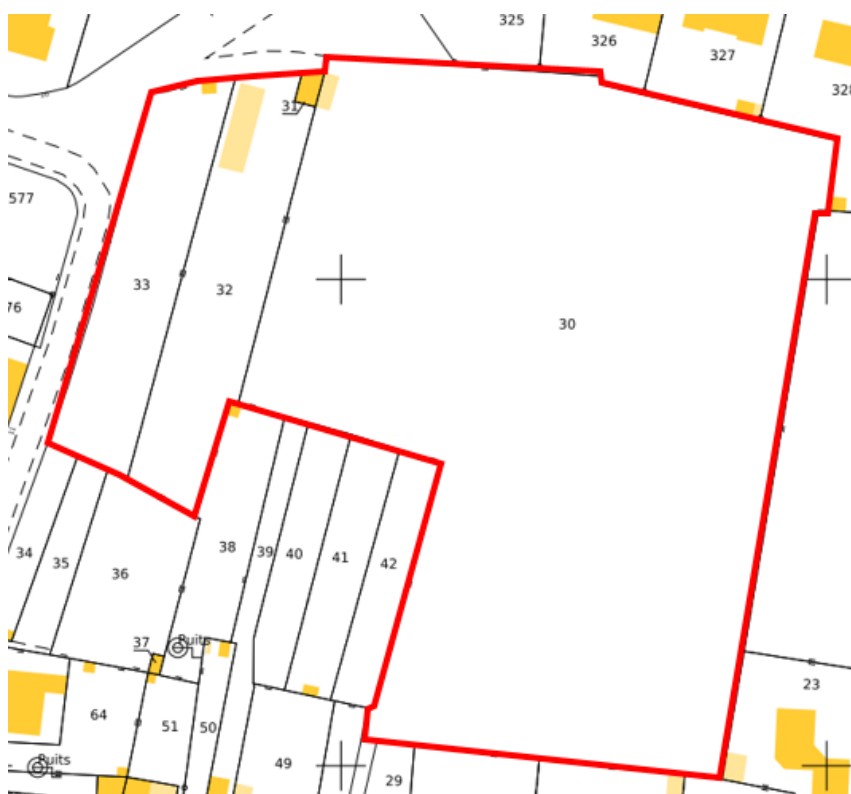
La société a sollicité l'office en 2023 pour l'acquisition en VEFA d'un bâtiment de 23 logements collectifs et 2 logements individuels.

Il est ici précisé qu'un contrat de réservation a été signé le 24 juillet 2023 au prix de 3 360 570 € HT, soit un prix de 2 100 € HT/m² de SHAB. Il prévoyait une signature du contrat de VEFA avant le 31 mars 2024.

Depuis, la programmation du lotissement a fortement évolué du fait de la difficulté pour le promoteur à commercialiser les lots libres du projet.

Tenant compte des besoins de la commune pour accueillir des personnes en situation de handicap et les personnes vieillissantes, le promoteur a dû revoir à la hausse le prix de vente des VEFA et déposer de nouvelles autorisations d'urbanisme. Un permis d'aménager a été déposé le 2 juillet 2024 afin de permettre la création d'îlots dont 4 sont proposés en VEFA à Meldomys et un îlot est proposé à PODELIHA.

Les futures constructions se situent sur les parcelles cadastrées section AE n°30 pour partie, 31, 32. et 33 actuellement en cours de division.



Les projets ont été approuvés lors de la commission d'investissement en date du 6 mars 2025, et le Bureau du Conseil d'administration de ce jour a donné son accord pour engager la réalisation de ces 4 opérations en VEFA avec le promoteur PIERREVAL, en vue d'acquérir au sein d'un ensemble immobilier sur la commune déléguée de La Pommeraye les biens suivants :

1) Ilot A : Achat en VEFA de 23 logements locatifs et 2 logements individuels

Cet îlot se compose :

- **D'un bâtiment collectif composé de 23 logements**
 - 8 Types II
 - 15 Types III
 - 23 places de stationnement dont 1 PMRLe tout d'une superficie habitable (SHAB) de **1434,11 m²**
- **Deux logements individuels**
 - 2 Types IV
 - 2 garagesLe tout d'une superficie habitable (SHAB) de **167,42 m²**



Les services de France domaine ont été saisis le 24 février 2025 afin d'obtenir une estimation de la valeur vénale des biens.

Les parties ont ensemble arrêté le prix de vente à :

- **2.167 € HT/m² de SHAB** pour les logements collectifs soit **3.107.716,37 € HT**
- **2.160 € HT/m² de SHAB** pour les logements individuels soit **361.627,20 € HT**

Le tout pour un prix total HT de **3.469.343,57 €** représentant une surface habitable de **1.601,53 m²**.

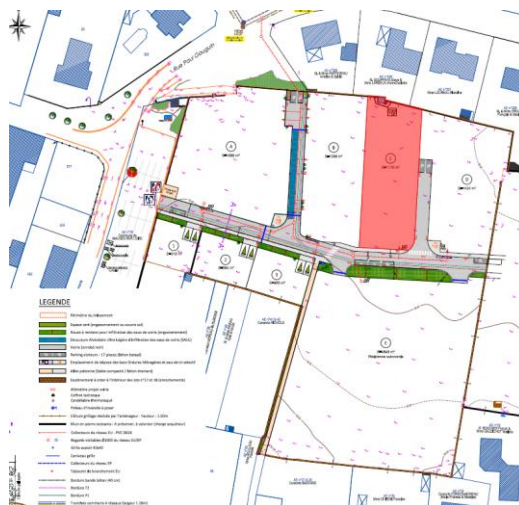
Il convient de rendre caduc le contrat de réservation signé le 24 juillet 2023 et de procéder à la signature d'un nouveau contrat de réservation sur la base des informations exposées ci-dessus.

2) Ilot C : Achat en VEFA de 7 logements

Cet îlot se compose :

- **De 5 logements individuels pour accueillir des personnes en situation de handicap qui seront accompagnées par l'ADAPEI sur le volet « Logement »**
 - 4 Types II
 - 1 Type III
 - 5 places de stationnement dont 1 PMRLe tout d'une superficie habitable de **260,44 m²**.

- **De 2 logements individuels**
 - 2 Types IV
 - 2 garages
- Le tout d'une superficie habitable de **167,42 m²**



Les services de France domaine ont été saisis le 24 février 2025 afin d'obtenir une estimation de la valeur vénale des biens.

Les parties ont ensemble arrêté le prix de vente à :

- **2.300 € HT/m² de SHAB** pour les 5 logements soit **599.012,00 € HT**
- **2.160 € HT/m² de SHAB** pour les 2 logements types IV soit **361.627,20 € HT**

Le tout pour un prix total HT de **960.639,20 €** représentant une surface habitable de **427,86 m²**.

3) **Ilot D : Achat en VEFA de 8 logements et un local commun résidentiel**

Cet îlot se compose :

- **De 8 logements individuels pour accueillir des personnes polyhandicapées accompagnées par VVV**
 - 8 Types II
 - 8 places de stationnement dont 1 PMR
- Le tout d'une superficie habitable de **380,24 m²**

- **Un local commun résidentiel destiné aux animateurs et personnel soignant**
D'une superficie de 47,50 m²



Les services de France domaine ont été saisis le 24 février 2025 afin d'obtenir une estimation de la valeur vénale des biens.

Les parties ont ensemble arrêté le prix de vente à **2.432 € HT/ m²** soit un prix total HT de **1.040.263,68 €** représentant une surface de **427,74 m²**.

4) **Ilot E : Une résidence autonomie**

Cet îlot se compose :

- **De 69 logements collectifs pour personnes âgées**
 - 63 Types I bis
 - 6 Types II
 - 33 places de stationnement dont 3 PMR

Le tout d'une superficie habitable de **2.460,06 m²**
- **Des locaux administratifs et communs**
Le tout d'une superficie utile (SU) de **345,75 m²**
- **D'une cuisine**
 - Destinée à la Résidence pour un ratio de 188,95 m²
 - Destinée aux écoles pour un ratio de 142,12 m²

Le tout d'une superficie totale de **331,07 m²**



Il est précisé que ce dossier a déjà été validé lors de la commission d'investissement du 11 septembre 2024 et engagé lors du BCA du 17 septembre 2024.

Dans le cadre de la refonte globale du projet, le promoteur a optimisé la conception de la résidence autonomie impactant ainsi les plans, la notice descriptive et le prix.

Les services de France domaine ont été à nouveau saisis le 24 février 2025 afin d'obtenir une estimation de la valeur vénale des biens.

Les parties ont ensemble arrêté le prix de vente à :

- 2.175 € HT/m² de SHAB pour les 69 logements de la résidence soit 5.350.630,50 € HT
- 2.166 € HT /m² de SU pour les locaux administratifs et communs soit 748.894,50 € HT
- 3.683,24 € HT /m² pour la cuisine soit 1.219.411,60 € HT

Le tout pour un prix total HT de **7.318.936,60 €** représentant une surface globale de **3.136,88 m²**.

L'étude réalisée sur la faisabilité financière de cette résidence a pu démontrer que la redevance pouvait être supportée par le futur gestionnaire.

Ces quatre dossiers feront l'objet de quatre contrats de réservation et de contrats de VEFA distincts.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Directeur général à signer les contrats de réservation et actes de VEFA avec la société PIERREVAL, à savoir :

- L'ilot A correspondant à 23 logements collectifs et 2 logements individuels pour un prix de 3.469.343,57 € HT et ainsi rendre caduc le contrat de réservation signé le 24 juillet 2023
- L'ilot C correspondant à 7 logements ADAPEI pour un prix de 960.639,20 € HT
- L'ilot D correspondant à 8 logements collectifs et 1 local commun résidentiel pour un prix de 1.040.263,68 € HT
- L'ilot E correspondant à la résidence autonomie pour un prix de 7.318.936,60 € HT

Il est précisé que les contrats de réservation seront rédigés sous seing privé et les actes de VEFA établis pour le notaire du vendeur avec la participation de Maître VANDEVOORDE, notaire à Angers.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Directeur général à signer les contrats de réservation et actes de VEFA avec la société PIERREVAL, à savoir :

- L'ilot A correspondant à 23 logements collectifs et 2 logements individuels pour un prix de 3.469.343,57 € HT et ainsi rendre caduc le contrat de réservation signé le 24 juillet 2023
- L'ilot C correspondant à 7 logements ADAPEI pour un prix de 960.639,20 € HT
- L'ilot D correspondant à 8 logements collectifs et 1 local commun résidentiel pour un prix de 1.040.263,68 € HT
- L'ilot E correspondant à la résidence autonomie pour un prix de 7.318.936,60 € HT

étant précisé que les contrats de réservation seront rédigés sous seing privé et les actes de VEFA établis pour le notaire du vendeur avec la participation de Maître VANDEVOORDE, notaire à Angers.

SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS – Le Clos du Verger – Tr.1917

La société ALTER PUBLIC a réalisé l'aménagement de la 2^{ème} tranche du lotissement « Le Clos du Verger » à Saint Augustin des Bois.

Meldomys a été sollicité pour l'acquisition d'un ilot sur ce lotissement afin d'y construire des logements locatifs sociaux.

Suivant l'avis favorable de la commission d'investissement du 20 janvier 2025, le Bureau du Conseil d'administration du 28 janvier 2025, a donné son accord pour engager le projet, à savoir, la réalisation d'un bâtiment de 8 logements locatifs.

L'acquisition porte sur un terrain nu et viabilisé correspondant à l'ilot A du lotissement. Cet ilot est cadastré section A n°1808 d'une superficie de 985 m².



Les services de France domaine ont émis, le 11 mars 2025, un avis sur la valeur vénale estimée à 113 000 €, assorti d'une marge d'appréciation de 20 %.

Afin de respecter l'équilibre financier de l'opération, les parties, d'un commun accord, ont fixé un prix de vente à 26.000 € HT.

Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1808 pour une superficie 985 m² au prix de 26.000 € HT et autoriser le Directeur général à signer la promesse de vente et l'acte seront établis par le notaire du vendeur.

Délibération : le Bureau du Conseil d'administration donne son accord, à l'unanimité, sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1808 pour une superficie 985 m² au prix de 26.000 € HT et autorise le Directeur général à signer la promesse de vente et l'acte seront établis par le notaire du vendeur.

**THOUARCE – (Commune déléguée de BELLEVIGNE-EN-LAYON) – Rue du 8 mai 1945 –
Tr.1794 : Avenant n° 1 à la convention de participation financière**

Meldomys a acquis le 20 décembre 2022 l'ancienne école de Thouarcé située rue du 8 mai afin de procéder à sa démolition et à la construction de 13 logements locatifs.

Afin de permettre l'équilibre financier de l'opération, une subvention fonds friche a été sollicitée pour un montant de 220.000 €.

Malgré cette subvention, l'équilibre financier n'était possible qu'avec le soutien financier de la commune qui a accordé une participation à hauteur de 50.000 €

Une convention de participation financière a donc été signée le 17 mars 2023, validant la modalité de versement de cette aide financière.

Cependant, Meldomys a seulement obtenu une subvention de 150.000 € au lieu des 220 000 € escomptés.

C'est pourquoi, afin de pallier ce manque de financement de 70.000 €, la commune a décidé d'augmenter sa participation financière à 92.000 € (correspondant aux 50.000 € initiaux ainsi que 60 % du manque de subvention fond friche soit 42.000 €).

Par ailleurs, l'emprise foncière étant située dans une zone d'archéologie préventive, les investigations menées par l'INRAP ont révélé des découvertes archéologiques (fossé d'enceinte, vestiges funéraires et mobiliers...) qui nécessitent des investigations complémentaires de la zone.

L'entreprise retenue pour réaliser ces investigations a estimé sa prestation à 263.886,47 € TTC : 75 % est pris en charges par l'Etat, le solde reste à la charge de la commune soit la somme de 65.971,62 €.

Ce montant viendra s'ajouter à la participation financière d'origine de 92.000 €.

La nouvelle participation financière qui s'élève à 157 971,62 € nécessite la conclusion d'un avenant dont les modalités sont présentées à l'annexe jointe.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Directeur général à signer l'avenant à la convention de participation financier entre la commune de Bellevigne-en-Layon et Meldomys portant la participation financière de la commune à 157 971,62 €.

Délibération : le Bureau du Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Directeur général à signer l'avenant à la convention de participation financier entre la commune de Bellevigne-en-Layon et Meldomys portant la participation financière de la commune à 157 971,62 €.

**AVENANT N°1
CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
THOUARCE
(Commune déléguée de Bellevigne-en-Layon) - Tr. 1794**

ENTRE LES SOUSIGNES :

MELDOMYS – Office Public de l'Habitat – Représenté par Monsieur Benoît RATIER, Directeur général, habilité par délibération en date du Bureau du Conseil d'administration du 25 mars 2025,

D'une part,

La commune de BELLEVIGNE-EN-LAYON, représentée par son maire, Monsieur Jean-Yves LEBARS, dument autorisé par délibérations des Conseils municipaux en date des 3 juillet 2023 et 17 mars 2025.

D'autre part,

Considérant que la commune de Bellevigne-en-Layon (Commune déléguée de Thouarcé) a cédé à l'office les terrains et bâtiments constituant une ancienne école maternelle.

Considérant que l'office a procédé à la démolition de cette école, et envisage la construction de 13 logements collectifs.

Considérant que l'équilibre financier de ce projet ne pourra être atteint qu'à la condition de l'obtention par la commune d'une participation financière à hauteur de 50 000 € venant compléter la subvention fonds friche de 220.000 €.

Considérant qu'une convention de participation financière a déjà été signée le 17 mars 2023 afin d'arrêter les modalités de versement de la participation de 50.000 €.

Considérant que depuis cette date, Meldomys n'a pas obtenu la subvention escomptée de 220.000 €, mais seulement 150.000 €.

Considérant qu'afin de pallier ce manque de financement de 70.000 €, la commune a décidé d'augmenter sa participation financière à 92.000 € (correspondant aux 50.000 € initiaux ainsi que 60 % du manque de subvention fond friche soit 42.000 €).

Considérant que les découvertes archéologiques (fossé d'enceinte, vestiges funéraires et mobilier...) suite aux investigations menées par l'INRAP dans le cadre des fouilles effectuées sur le terrain situé dans une zone d'archéologie préventive

Considérant qu'une investigation de la zone de manière plus approfondie est donc obligatoire.

Considérant que l'entreprise retenue pour réaliser ces investigations estime sa prestation à 263.886,47 € TTC.

Considérant que l'Etat participe financièrement à hauteur de 75 % de la prestation, la commune accepte de supporter la charge financière des 25 % restant soit la somme de 65.971,62 € étant ici précisé qu'il s'agit d'un prix plafond.

Considérant que ce montant viendra s'ajouter à la participation financière d'origine de 92.000 €.

Les parties ont décidé d'arrêter les modalités de versement de cette subvention d'un montant total de 157 971,62 € suivant les modalités ci-après présentées.

D'un commun accord, les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet

La commune de Bellevigne-en-Layon s'engage à verser à Meldomys une subvention d'équilibre arrêté à un montant 157.971,62 €, suivant les modalités décrites ci-après.

Article 2 : Modalités du versement

Le versement de la participation sera effectué dans les 6 mois après l'ouverture du chantier de construction du bâtiment.

Le versement sera effectué par virement bancaire sur le compte de Meldomys.

Meldomys demandera par courrier le versement de la participation à la date prévue et informera la commune de la réception des fonds sous huit jours.

Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées

ANGERS, le 2025

COMMUNE DE BELLEVIGNE-EN-LAYON
Le Maire,
Monsieur Jean-Yves LEBARS

MELDOMYS
Le Directeur général,
Monsieur Benoît RATIER

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT

◆ MARCHÉS TRAVAUX/SERVICES-CONTRATS /CONVENTIONS

✓ VARRAINS – Les Rogelins - T.1879 n1 : Abandon programme

Dans sa séance du 18/05/2021, le Bureau du Conseil d'administration a engagé l'opération de 23 logements, comportant un collectif de 20 logements et 3 individuels, sur le lotissement communal Les Rogelins sur la commune de Varrains.

Le permis de construire, déposé par l'office le 13/10/2022, a été refusé le 12/01/2023 au motif que le permis d'aménager de la Commune n'a pas été délivré. Notre organisme a, en effet, anticipé les études de conception jusqu'en phase Permis de construire, sans que les droits à construire aient été acquis dans le cadre de l'aménagement assuré par la Commune, induisant le coût d'étude significatif mentionné ci-après.

Dans le cadre du permis d'aménager et par arrêté en date du 27/03/2024, la Direction régionale des affaires culturelles a exigé des fouilles archéologiques qui conduisent à présent la commune à une dépense complémentaire de l'ordre de 220.000 €.

La première tranche d'aménagement, initialement portée par un aménageur privé, doit quant à elle, également faire l'objet de fouilles archéologiques pour un coût de 440.000 €.

L'aménageur privé a procédé à l'abandon du programme. Pour développer son offre d'habitat en concrétisant ces aménagements, la commune se retrouve à porter des montants significatifs de l'ordre de 660.000 €, malgré la subvention à hauteur de 75 % pour les seuls îlots dédiés au logement social.



Par conséquent, la Commune doit renoncer à réaliser ces aménagements ce qui occasionne l'abandon de notre programme de 23 logements.

Le Maire a été sollicité, conformément aux conditions de la délibération de son Conseil municipal, pour prendre en charge nos frais d'abandon des études qui s'élèvent à 64 914.14 € HT incluant les coûts internes pour un montant de 14.538 €, les études techniques des bureaux d'études pour 19.240 € HT et les honoraires de l'Architecte pour 31.112,14 € HT, l'ensemble au stade du permis de construire.

Par courrier du 10 février 2025, le Maire sollicite l'annulation de la demande de prise en charge des études par la Commune au motif que cette dernière n'a pas souhaité l'abandon du programme et qu'elle s'en trouve contrainte au détriment des besoins en logement pour des personnes à faibles revenus.

Il vous est demandé de délibérer sur l'abandon du programme, l'examen de la perte financière devant être présentée à une prochaine séance du Conseil d'administration.

Délibération : le Bureau du Conseil d'administration accepte, à l'unanimité, de prendre en charge une partie des frais d'études à hauteur de 50 %, soit 32 457,07 € HT.

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT

◆ MARCHÉS TRAVAUX/SERVICES-CONTRATS /CONVENTIONS

✓ Convention de groupement de commandes permanent Meldomys / Jaxed

Le code de la commande publique permet aux acheteurs de constituer des groupements de commande afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés.

L'intérêt d'un groupement de commandes repose sur le lancement d'une consultation unique pour répondre aux besoins de plusieurs acheteurs.

Une convention constitutive du groupement qui définit les obligations de ses membres doit alors être mise en place.

Un groupement de commandes peut être constitué de façon temporaire pour répondre à un besoin commun ponctuel, ou de façon permanente en vue de répondre à des besoins récurrents.

Meldomys et Jaxed ont déjà conclu plusieurs conventions de groupements applicable chacune à une consultation en vue de répondre à un besoin spécifiquement identifié.

Il est aujourd'hui proposé la mise en place d'une convention de groupement permanente, pour une durée de 4 ans, et qui permettrait la passation de marchés groupés de fournitures et services (hors maîtrise d'œuvre) pouvant intéresser les deux parties.

Le périmètre de la convention porterait sur les marchés ayant pour objet l'acquisition de services et/ou fournitures concernant les ressources humaines, les services informatiques, le fonctionnement interne, la communication, les affaires juridiques et financières.

Il est précisé que Jaxed garderait le choix d'intégrer le groupement ou non au moment où il serait sollicité par Meldomys.

Dans le cadre de la convention envisagée, Meldomys serait désigné coordonnateur du groupement et serait, notamment, en charge de :

- Informer Jaxed des consultations à lancer,
- Recenser les besoins et préparer le dossier de consultation des entreprises,
- Assurer la procédure de passation du marché,
- Attribuer, signer et notifier le marché.

Il vous est demandé de valider le projet de groupement permanent qui vous est soumis et d'autoriser Véronique Berrué, Directrice générale adjointe à signer la convention de groupement de commandes.

Délibération : le Bureau du Conseil d'administration valide, à l'unanimité, le projet de groupement permanent qui vous est soumis et autorise Véronique Berrué, Directrice générale adjointe, à signer la convention de groupement de commandes.

Convention constitutive d'un Groupement de commandes permanent

Entre les soussignés,

MELDOMYS, Office Public de l'Habitat (OPH), dont le siège social est sis 11 rue du Clon CS 70146 49001 ANGERS Cedex 01, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 274 900 034 00019, représentée par Véronique BERRUE, agissant aux fins des présentes en qualité de Directrice Générale adjointe, dûment habilitée,

et

JAXED, Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), dont le siège social est sis 8 rue Henri Becquerel 49070 BEAUCOUZE Siège social, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Angers sous le numéro 788 674 638 00028, représentée par Benoît RATIER, agissant aux fins des présentes en qualité de Directeur Général de JAXED, dûment habilité,

Ci-après dénommées collectivement les « Parties » et individuellement la « Partie ».

PREAMBULE :

Les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

Le groupement de commandes institué entre les Parties (ci-après dénommé le « Groupement ») est régi par les dispositions du Code de la commande publique.

La présente convention précise les règles de constitution du Groupement et les modalités de fonctionnement de celui-ci.

ARTICLE 1 - OBJET

1.1 - Objet de la convention

La présente convention qui prend acte du principe et de la création d'un groupement de commandes a pour objet :

- de définir les modalités de fonctionnement du Groupement constitué entre les soussignés pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés dont l'objet est précisé à l'article 1.4 de la présente convention ;
- de répartir entre les membres du Groupement les diverses tâches nécessaires à la préparation, la passation et l'exécution des marchés susvisés ;
- de définir les rapports et obligations de chaque membre.

1.2 – Membres du Groupement de commandes

Le Groupement de commandes est constitué exclusivement de Meldomys et Jaxed, et ci-après dénommées « membres »,

1.3 – Périmètre du Groupement de commandes

Le Groupement de commandes a pour objet l'organisation de l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection du ou des attributaire(s) jusqu'à la notification des marchés, ainsi que la passation des avenants éventuels à ces marchés.

1.4 – Objet des marchés visés par la présente convention

Les marchés concernés par le groupement sont tous les marchés de fournitures et services présentant un intérêt commun pour les parties.

Il s'agit des marchés ayant pour objet l'acquisition de services et/ou de fournitures concernant :

- les ressources humaines,
- les services informatiques,
- le fonctionnement interne,
- la communication,
- les affaires juridiques et financières

Entrent également dans le périmètre du groupement les marchés passés en vue de la réalisation de prestations annexes à des opérations de construction (ex. : contrôle technique, coordination SPS, géomètre, réalisation d'études préalables...)

Sont exclus de cette convention les marchés de maîtrise d'œuvre qui feront l'objet, le cas échéant, de conventions de groupement distinctes.

1.5 – Les règles applicables à la consultation

Le Groupement respecte, pour chaque consultation, l'intégralité des règles les plus strictes applicables en fonction des membres participant à ladite consultation.

A noter que, dans tous les cas, pour toute consultation lancée pour le compte du Groupement en vue de la passation des marchés définis à l'article 1.4, l'ensemble des règles de la commande publique devront être respectées.

ARTICLE 2 - DUREE

La présente convention prend effet à compter de son entrée en vigueur, consécutivement à sa signature par les membres du Groupement, et le cas échéant, à sa transmission au service chargé du contrôle de légalité de la Préfecture.

Elle est conclue pour une durée de 3 ans à moins que les parties décident d'y mettre un terme avant ce délai, d'un commun accord. Dans ce cas, cette décision devra être validée par les instances compétentes de chacun des membres concernés.

Le retrait de l'une des parties met fin au groupement.

ARTICLE 3 – FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

3.1 – Désignation d'un Coordonnateur du Groupement

3.1.1 - Identification du Coordonnateur du Groupement

Pour la réalisation de l'objet du Groupement, Meldomys est désigné coordonnateur (ci-après désigné « Coordonnateur ») par l'ensemble des membres du Groupement.

3.1.2 - Missions et obligations du Coordonnateur du Groupement

Le Coordonnateur du Groupement a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations de choix des titulaires, et ce, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique.

Par ailleurs, à l'appui des retours d'expérience des membres du Groupement, à l'issue de chaque achat groupé, le Coordonnateur pourra réaliser un bilan afin de tirer les enseignements de chaque expérience et améliorer l'efficacité de chaque commande groupée.

En application de l'article L. 2113-7 du Code précité, les membres habilite le Coordonnateur à signer en leur nom et pour leur compte et notifier les marchés susvisés selon les modalités fixées par la présente convention.

En conséquence, le Coordonnateur est chargé de :

dans le cadre de la passation des marchés publics :

- la centralisation des besoins des membres,
- la détermination des procédures applicables,
- l'élaboration de l'ensemble des pièces des dossiers de consultation des entreprises,
- la publication des avis d'appel public à la concurrence (AAPC) et du dossier de consultation des entreprises (DCE),
- la gestion de l'information auprès des candidats (réponse(s) aux questions des candidats, modifications de détail et compléments apportés aux dossiers de consultation, etc.),
- la réception des plis contenant les candidatures et les offres,
- l'ouverture et l'examen des candidatures, et le cas échéant, de demander aux candidats ayant remis un dossier de candidature incomplet (pièces réclamées absentes ou incomplètes) de le compléter,
- l'analyse des offres, avec le classement des offres et la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, en lien avec les autres membres du groupement,
- la demande aux candidats, auxquels il est envisagé d'attribuer le(s) marché(s), la production des pièces énumérées à l'article R. 2144-1 du Code de la commande publique,
- la mise au point des composantes des marchés tel que définie à l'article R. 2152-13 du Code de la commande publique : demandes de pièces justificatives auprès des titulaires, etc.,
- l'information des candidats non retenus, dont la communication des motifs de rejet de leur candidature ou de leur offre,
- la rédaction des rapports de présentation des procédures de passation prévu à l'article R. 2184-1 du Code de la commande publique,
- la signature des marchés par toute personne habilitée à engager le Coordonnateur et leur transmission au service chargé du contrôle de légalité de la Préfecture,
- la notification des marchés aux titulaires,
- l'envoi de l'avis d'attribution, le cas échéant,
- l'information des membres du Groupement en ce qui concerne les éléments financiers des marchés et l'identité des candidats retenus,
- la communication des pièces des marchés aux membres du Groupement de commandes ainsi que de tous les documents relatifs à ceux-ci,
- l'archivage de tous les documents issus de la procédure de consultation ainsi que des offres non retenues/éliminées et des offres retenues,
- la déclaration du (des) marché(s) public(s) sans suite ou infructueux,
- la relance du (des) marché(s) public(s) en cas d'infructuosité.

Dans le cadre de l'exécution des marchés :

- La passation, signature et notification des avenants éventuels de toute nature aux marchés publics,
- La communication de la copie des avenants aux marchés publics ainsi que de tous les documents afférents aux membres du Groupement de commandes,

De manière générale, le Coordonnateur s'engage à transmettre à chaque membre du groupement, sans délai, toute information relative aux marchés dont il aurait connaissance et toute demande d'information dont il serait saisi, ainsi que tout document utile à la bonne exécution des marchés susvisés.

Dans le cadre du fonctionnement du Groupement de commandes :

En outre, lors des missions qui lui incombent, le Coordonnateur représente les intérêts du Groupement. Il informe les membres du Groupement de commandes du déroulement des procédures.

3.1.3 - Fin de la mission du Coordonnateur du Groupement

La mission du Coordonnateur prend fin à l'expiration de la présente convention (cf. article 2 de la présente convention).

3.2 – Attribution des marchés

Les instances compétentes pour l'attribution des marchés sont celles du Coordonnateur selon ses propres règles de fonctionnement. Les autres membres du groupement ne sont pas représentés aux commissions d'attribution compétentes.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres du Groupement :

Dans le cadre de la passation des marchés :

- déterminent la nature et l'étendue des besoins à satisfaire. Ils adressent au Coordonnateur une évaluation sincère de leurs besoins,
- contrôlent les prestations assurées par les prestataires retenus conformément aux dispositions prévues par les marchés susvisés,
- respectent les demandes du Coordonnateur en s'engageant à y répondre dans les délais impartis,
- autorisent le Coordonnateur du Groupement de commandes à signer et notifier les marchés en son nom et pour son compte,
- inscrivent les montants financiers qui le concernent dans leur budget,
- désignent un référent, principal interlocuteur du Coordonnateur. Ce dernier est en charge du suivi du Groupement de commandes et de la mise en œuvre des marchés publics qui en découlent. Le référent choisi ne doit pas être en situation de conflit d'intérêt pour la passation et l'exécution des marchés publics passés par le Groupement de commandes.

Dans le cadre de l'exécution des marchés :

- assurent l'exécution comptable des marchés publics qui les concernent,
- informent le Coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution par les titulaires des prestations prévues par les marchés susvisés,
- règlent les participations financières telles que définies à l'article 5 de la présente convention,
- le cas échéant, participent au bilan de l'exécution du marché en vue de son amélioration et de sa reconduction ou relance.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1 – Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont pris en charge par le Coordonnateur.

5.2 – Frais de justice et dommages et intérêts

En cas de contentieux relatif à la procédure de passation du marché et de ses avenants éventuels, le cas échéant, les frais de justice réglés par le Coordonnateur et les dommages et intérêts éventuels auxquels il serait condamné seront répartis proportionnellement au poids dans la définition du besoin de chacun des membres.

Néanmoins, en cas de manquement grave ou répété intégralement imputable au Coordonnateur commis à l'occasion de sa mission et ayant engendré une condamnation définitive du Groupement de commandes, l'ensemble des frais et dommages et intérêts seront totalement pris en charge par le Coordonnateur.

5.3 – Exécution financière des marchés

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des titulaires par l'ensemble des membres du Groupement, sont fixés dans les marchés passés pour le compte des membres du Groupement.

ARTICLE 6 – ADHESION ET RETRAIT DES MEMBRES

6.1 – Adhésion de membres au Groupement

Sont membres du Groupement l'ensemble des signataires de la présente convention.

L'adhésion ne devient définitive qu'après signature de la présente convention et le cas échéant, transmission par les membres concernés au service chargé du contrôle de légalité de la Préfecture et publicité. Elle est valable pour la durée de validité de la présente convention.

La composition du groupement ne peut pas être modifiée pendant la durée de la convention.

6.2 – Retrait d'un membre du Groupement

Chaque membre conserve la faculté de se retirer du Groupement de commandes.

Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné.

La copie de la délibération ou de la décision est notifiée au Coordonnateur, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard trente jours ouvrés avant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC).

En cas de retrait de l'une des parties, s'agissant d'une convention bipartite, elle sera résiliée d'office.

ARTICLE 7 – LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CONSULTATION

La survenance d'un nouveau besoin devra rentrer dans l'objet de la présente convention de groupement de commandes. Dans l'hypothèse où ce nouveau besoin n'entrerait pas dans cet objet, les parties réaliseront alors un avenant à cette convention.

7.1 – Expression des besoins

En cas de survenance d'un nouveau besoin ou lorsque le marché précédent arrive à échéance, le Coordonnateur prendra attache avec chacun des membres pour valider l'opportunité de cet achat commun et pour établir le besoin.

Les membres du Groupement devront alors, dans les délais et les formes impartis, exprimer le souhait de participer à la consultation ainsi que leurs besoins.

7.2 – Conditions et modalités de retrait de la consultation

Chaque membre conserve la faculté de se retirer de la consultation du Groupement de commandes s'il exprime ce désistement au moins 30 jours calendaires avant la date prévisionnelle de lancement de l'AAPC.

Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné.

7.3 – Adhésion décalée à la consultation

Lorsqu'un membre est déjà engagé dans un marché similaire dont l'exécution perdurerait au-delà de la date de lancement de la consultation pour la passation d'un marché par le Groupement de commandes, le membre sera autorisé à adhérer à cette consultation à condition d'avoir exprimé son besoin avant le lancement de la consultation et dans les conditions fixées pour le marché afférent.

Dans cette hypothèse, il appartiendra au membre de différer jusqu'à la fin de son marché en cours, le début d'exécution des marchés qui seront issus du Groupement.

Le membre devra avoir, préalablement à son adhésion, notifié au Coordonnateur sa situation, exprimé ses besoins en conséquence et signé la présente convention dans les délais imposés par le Groupement.

ARTICLE 8 – MODIFICATIONS DE LA PRESENTE CONVENTION

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du Groupement. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du Groupement ou les décisions des instances autorisées sont notifiées au Coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du Groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 9 – CAPACITE A AGIR EN JUSTICE

Le Coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du Groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte sur sa démarche et son évolution.

Dans les autres cas, à compter de l'exécution d'un marché, en cas de litige avec un titulaire, chaque membre du Groupement sera chargé d'exercer sa propre action en justice.

ARTICLE 10 – LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Le Contrat est régi par le droit français. Toute difficulté née de l'exécution, de l'interprétation ou de la cessation de la présente convention sera soumise au Tribunal administratif de Nantes :

6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111

44041 Nantes Cedex

Téléphone : 02.40.99.46.00

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Fait à ANGERS, le

Pour MELDOMYS
La Directrice générale adjointe,
Véronique BERRUE

Pour JAXED
Le Directeur général,
Benoît RATIER

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

◆ **MARCHÉS TRAVAUX/SERVICES – CONTRATS/CONVENTIONS**

✓ **Recensement des achats publics**

Le recensement des achats publics permet de satisfaire aux obligations de transparence et de fournir aux administrateurs de Meldomys des indicateurs sur l'efficacité économique de la commande publique.

Aussi, je porte à votre connaissance le résultat des dernières procédures de mises en concurrence destinées à assurer les besoins de l'Office.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration prend acte, à l'unanimité, de ces informations sur les achats publics de Meldomys.

Recensement des achats publics

Marchés de maîtrise d'œuvre									
Caractéristiques principales			Éléments de procédure				Résultat de la consultation		
Commune	Nom de programme	Objet de l'opération	Procédure de mise en concurrence	Date d'envoi de la consultation	Date limite de réception des offres	Date d'attribution	Architecte retenu	Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre	Taux d'honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre
ALLONNES	Tr. 1977 Rue des Andes et de la rue du Bellay	Démolition légère et construction de 24 logements	Procédure formalisée (appel d'offres européen)	30/09/2024	31/10/2024	23/01/2025	ERIC BAEZA ARCHITECTE DPLG	216 000,00 €	7,22%
MARTIGNE-BRIAND	Tr. 2025	Démolition et construction de 8 logements destinés aux gens du voyage - Tr. 2025	Procédure adaptée ouverte	22/11/2024	19/12/2024	31/01/2025	Yves HUBERT Architecte	69 786,40 €	6,64%
MONTREUIL JUIGNE	Tr. 0109-0113 50 bis et 52 rue Esperanto, 1 rue des Vignes, 3 et 5 rue des Vignes	Réhabilitation énergétique de 2 bâtiments collectifs de 57 logts et de 53 logements	Procédure formalisée (appel d'offres européen)	10/10/2024	12/11/2024	23/01/2025	Yves HUBERT Architecte	141 900,00 €	4,30%
LES PONTS DE CE	Tr. 0042-0050-0057 Square du Pavillon	Réhabilitation énergétique de 4 bâtiments collectifs	Procédure formalisée (appel d'offres européen)	14/10/2024	14/11/2024	23/01/2025	Sandrine POUGET	201 300,00 €	6,10%

Marchés de travaux - Opération de construction de logements locatifs familiaux conventionnés										
Caractéristiques principales			Éléments de procédure					Indicateurs financiers		
Commune	Nom de programme	Objet de l'opération	Procédure de mise en concurrence	Date d'envoi de la consultation	Date limite de réception des	Date de commission	Date d'attribution	Estimation globale H.T.	Résultat d'appel d'offres H.T.	Écart
BAUGÉ EN ANJOU	Tr.1941 - La Noue - rue Commandant Georges Chignard	Construction de 19 logements (3 individuels + 16 collectifs)	Procédure adaptée ouverte	25/10/2024	25/11/2024	06/02/2025	06/02/2025	2 523 300,00 €	2 198 382,93 €	-12,88%
SOULAIRE ET BOURG	Tr.1869-1870 Lotissement Les Roses	Construction de 7 logements et d'un local commercial	Procédure adaptée ouverte	19/02/24 (1ère consultation)	27/03/24 (1ère consultation)	23/01/2025	23/01/2025	1 358 620,00 €	1 275 535,50 €	-6,12%

Autres marchés de travaux											
Caractéristiques principales			Éléments de procédure					Indicateurs financiers			
Commune	Nom de programme	Objet de l'opération	Procédure de mise en concurrence	Date d'envoi de la consultation	Date limite de réception des offres	Date de commission	Date d'attribution	Estimation globale H.T.	Résultat d'appel d'offres H.T.	Écart	
CHANZEAUX Commune déléguée de CHEMILLE EN ANJOU	Tr.0898	Réhabilitation de 6 logements collectifs	Procédure adaptée ouverte	03/12/2024	17/01/2025	/	29/01/2025	94 400,00 €	91 717,97 €	-2,84%	
CHANZEAUX	Tr.1969	Désamiantage et Déconstruction pour la construction d'un collectif de 8 logements Lot 1 - Démolition - Désamiantage - Travaux de confortement	Procédure adaptée ouverte	12/12/2024	13/01/2025	06/02/2025	06/02/2025	160 000,00 €	108 219,49 €	-32,36%	
MONTJEAN SUR LOIRE Commune déléguée de MAUGES SUR LOIRE	Tr.1339 EHPAD Le Havre Ligérien	Relamping de la Résidence	Procédure adaptée ouverte	13/11/2024	06/12/2024	/	14/02/2025	95 000,00 €	54 836,43 €	-42,28%	
MONTREUIL BELLAY	Tr.0081	Réhabilitation des réseaux des eaux usées de 56 logements sur 3 bâtiments	Procédure adaptée ouverte	03/12/2024	20/01/2025	/	14/02/2025	110 000,00 €	102 645,00 €	-6,69%	
SAINT PIERRE MONTLIMART Commune déléguée de MONTREVAULT SUR EVRE	Tr.1891 Lotissement des Fontaines 2	Marché subséquent n°1 Conception Réalisation de 4 logements individuels (Type III) avec garages	Marché subséquent passé sur le fondement d'un accord cadre mono-attributaire portant sur la conception-réalisation hors site de logements individuels dans les Départements 49/85/44	03/02/2024	04/02/2024	/	03/03/2025	589 174,52 €			
THOUARCE Commune déléguée de BELLEVIGNE EN LAYON	Tr.1794 Rue du 11 Novembre et du 8 mai	Fouilles archéologiques	Procédure formalisée (appel d'offres européen)	29/11/2024	30/12/2024	27/02/2025	27/02/2025	301 000,00 €	243 140,40 €	-19,22%	

Marchés de services									
Caractéristiques principales		Éléments de procédure					Indicateurs financiers		
Objet de l'opération		Procédure de mise en concurrence	Date d'envoi de la consultation	Date limite de réception des	Date de commission	Date d'attribution	Estimation globale H.T.	Résultat d'appel d'offres H.T.	Écart
Accord-cadre : Maintenance des installations solaires photovoltaïques (Montants annuels)		Procédure formalisée (appel d'offres européen)	21/11/2024	23/12/2024	23/01/2025	23/01/2025	310 000,00 €	293 795,00 €	-5,23%
Accord-cadre : Réalisation de pré-diagnostic biodiversité sur des parcelles constructibles et l'accompagnement biodiversité sur des projets de construction neuve et de réhabilitation (Montants annuels)		Procédure formalisée (appel d'offres européen)	25/10/2024 (1ère consultation)	25/11/24 (1ère consultation)	27/02/2025	27/02/2025	510 500,00 €	675 400,00 €	32,30%
Accord-cadre : Missions RE2020 - Réalisation de tests d'étanchéité à l'air, contrôles ventilation, fourniture et pose d'un système de suivi des consommations d'énergie (Montants annuels)		Procédure formalisée (appel d'offres européen)	12/12/2024	20/01/2025	27/02/2025	27/02/2025	127 440,00 €	82 900,00 €	-34,95%

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ GESTION PATRIMONIALE

◆ VENTE DES LOGEMENTS PARC ANCIEN

- ✓ Validation prix de vente de logements du patrimoine pour 2025 et actualisation de prix de vente pour 7 logements à COMBREE (Tr. 0515)

Par délibérations du Bureau du Conseil d'administration en date du 17 janvier 2023 et du 21 novembre 2023, vous avez défini la grille d'aide à la décision pour la fixation du prix de vente des logements HLM.

La grille ne représente qu'un outil d'aide à la décision dans la définition du prix de vente. Ces prix peuvent donc être modulés. La décision du Bureau du Conseil d'administration valide définitivement le prix proposé pour un logement libre d'occupant et celui qui sera proposé au locataire en place.

Vous voudrez bien délibérer sur les prix de vente proposés dans le tableau ci-dessous, qui ont fait l'objet d'une analyse. Un écart de 20 % entre le prix pour un logement libre d'occupation et le prix proposé au locataire occupant est pris en compte.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration valide, à l'unanimité, les prix de vente proposés pour les logements recensés dans le tableau ci-après.

Demande d'autorisation de vente (Agence Anjou Bleu Segréen)

								CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX DE VENTE			MONTANT MINIMUM DEGAGE
NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPLOGIE	ANNEE CONSTRUCT°	SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS	PRIX M2	PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
547	21 RUE DU MARECHAL LECLERC	CANDE		01370001	77	type 4 (I)	1974	3	1	1	1	4	1 300 €	80 080 €	100 100 €	68 758 €
548	19 RUE DU MARECHAL LECLERC	CANDE		01370002	77	type 4 (I)	1974	3	1	1	1	4	1 300 €	80 080 €	100 100 €	68 758 €
549	9 ALLEE DE LA MUTUALITE	CANDE		01370003	90	type 5 (I)	1974	3	1	1	1	4	1 300 €	93 600 €	117 000 €	82 278 €
550	7 ALLEE DE LA MUTUALITE	CANDE		01370004	90	type 5 (I)	1974	3	1	1	1	4	1 300 €	93 600 €	117 000 €	82 278 €
551	5 ALLEE DE LA MUTUALITE	CANDE		01370005	90	type 5 (I)	1974	3	1	1	1	4	1 300 €	93 600 €	117 000 €	82 278 €
552	40 RUE DU COTEAU	CANDE		02270001	77	type 4 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	81 078 €
553	38 RUE DU COTEAU	CANDE		02270002	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
554	36 RUE DU COTEAU	CANDE		02270003	50	type 2 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	60 000 €	75 000 €	48 678 €
555	34 RUE DU COTEAU	CANDE		02270004	77	type 4 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	81 078 €
556	30 RUE DU COTEAU	CANDE		02270006	50	type 2 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	60 000 €	75 000 €	48 678 €
557	28 RUE DU COTEAU	CANDE		02270007	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
558	26 RUE DU COTEAU	CANDE		02270008	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
559	24 RUE DU COTEAU	CANDE		02270009	50	type 2 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	60 000 €	75 000 €	48 678 €
560	18 R DU COTEAU	CANDE		02270012	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
561	14 RUE DU COTEAU	CANDE		02270013	50	type 2 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	60 000 €	75 000 €	48 678 €
562	16 RUE DU COTEAU	CANDE		02270014	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
563	10 RUE DU COTEAU	CANDE		02270016	77	type 4 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	81 078 €
564	8 RUE DU COTEAU	CANDE		02270017	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
565	6 RUE DU COTEAU	CANDE		02270018	77	type 4 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	81 078 €
566	4 RUE DU COTEAU	CANDE		02270019	50	type 2 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	60 000 €	75 000 €	48 678 €
567	3 RUE DU COTEAU	CANDE		02270022	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
568	5 RUE DU COTEAU	CANDE		02270023	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
569	7 RUE DU COTEAU	CANDE		02270024	77	type 4 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	81 078 €
570	9 RUE DU COTEAU	CANDE		02270025	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
571	13 RUE DU COTEAU	CANDE		02270027	77	type 4 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	81 078 €
572	15 RUE DU COTEAU	CANDE		02270028	77	type 4 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	81 078 €
573	17 RUE DU COTEAU	CANDE		02270029	77	type 4 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	81 078 €
574	19 RUE DU COTEAU	CANDE		02270030	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
575	21 RUE DU COTEAU	CANDE		02270031	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
576	25 RUE DU COTEAU	CANDE		02270033	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
577	27 RUE DES 3 MOULINS	CANDE		02270034	77	type 4 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	81 078 €
578	29 RUE DES 3 MOULINS	CANDE		02270035	50	type 2 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	60 000 €	75 000 €	48 678 €
579	31 RUE DES 3 MOULINS	CANDE		02270036	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
580	33 RUE DES 3 MOULINS	CANDE		02270037	62	type 3 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	74 400 €	93 000 €	63 078 €
581	35 RUE DES 3 MOULINS	CANDE		02270038	50	type 2 (I)	1979	3	1	1		5	1 500 €	60 000 €	75 000 €	48 678 €
582	2 CHEMIN DE MARIET	ERDRE EN ANJOU	BRAIN SUR LONGUEEENEE	03580001	71	type 3 (I)	1984	1	2	3	1	5	1 600 €	90 880 €	113 600 €	89 978 €
583	4 IMPASSE DE L ETANG	ERDRE EN ANJOU	BRAIN SUR LONGUEEENEE	03580003	83	type 4 (I)	1984	1	2	3	1	5	1 600 €	106 240 €	132 800 €	105 338 €
584	6 IMPASSE DE L ETANG	ERDRE EN ANJOU	BRAIN SUR LONGUEEENEE	03580004	79	type 4 (I)	1984	1	2	3	1	5	1 600 €	101 120 €	126 400 €	100 218 €
585	12 IMPASSE DE L ETANG	ERDRE EN ANJOU	BRAIN SUR LONGUEEENEE	03580007	83	type 4 (I)	1984	1	2	3	1	5	1 600 €	106 240 €	132 800 €	105 338 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Anjou Bleu Segréen)

								CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX DE VENTE			MONTANT MINIMUM DEGAGE
NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPLOGIE	ANNEE CONSTRUCT®	SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS	PRIX M2	PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
586	5 RUE DU PRE VALAU	GREZ NEUVILLE		11920001	73,8	type 3 (f)	2004	1	4	4		9	2 500 €	147 600 €	184 500 €	98 606 €
587	7 RUE DU PRE VALAU	GREZ NEUVILLE		11920002	73,8	type 3 (f)	2004	1	4	4		9	2 500 €	147 600 €	184 500 €	98 606 €
588	2 SQUARE DES BOISSELEES	GREZ NEUVILLE		11920003	84,74	type 4 (f)	2004	1	4	4		9	2 500 €	169 480 €	211 850 €	120 486 €
589	4 SQUARE DES BOISSELEES	GREZ NEUVILLE		11920004	84,74	type 4 (f)	2004	1	4	4		9	2 500 €	169 480 €	211 850 €	120 486 €
590	3 SQUARE DES BOISSELEES	GREZ NEUVILLE		11920005	84,74	type 4 (f)	2004	1	4	4		9	2 500 €	169 480 €	211 850 €	120 486 €
591	1 SQUARE DES BOISSELEES	GREZ NEUVILLE		11920006	84,74	type 4 (f)	2004	1	4	4		9	2 500 €	169 480 €	211 850 €	120 486 €
592	16 RUE DU MOULIN	MIRE		02210002	62	type 3 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	64 480 €	80 600 €	56 107 €
593	3 RUE BEAU SITE	MIRE		02210003	62	type 3 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	64 480 €	80 600 €	56 107 €
594	5 RUE BEAU SITE	MIRE		02210004	77	type 4 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	80 080 €	100 100 €	71 707 €
595	7 RUE BEAU SITE	MIRE		02210005	77	type 4 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	80 080 €	100 100 €	71 707 €
596	9 RUE BEAU SITE	MIRE		02210006	62	type 3 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	64 480 €	80 600 €	56 107 €
597	11 RUE BEAU SITE	MIRE		02210007	77	type 4 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	80 080 €	100 100 €	71 707 €
598	13 RUE BEAU SITE	MIRE		02210008	77	type 4 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	80 080 €	100 100 €	71 707 €
599	15 RUE BEAU SITE	MIRE		02210009	77	type 4 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	80 080 €	100 100 €	71 707 €
600	17 RUE BEAU SITE	MIRE		02210010	77	type 4 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	80 080 €	100 100 €	71 707 €
601	22 RUE BEAU SITE	MIRE		02210011	91	type 5 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	94 640 €	118 300 €	86 267 €
602	26 RUE BEAU SITE	MIRE		02210012	77	type 4 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	80 080 €	100 100 €	71 707 €
603	24 RUE BEAU SITE	MIRE		02210013	77	type 4 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	80 080 €	100 100 €	71 707 €
604	28 RUE BEAU SITE	MIRE		02210014	91	type 5 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	94 640 €	118 300 €	86 267 €
605	20 RUE BEAU SITE	MIRE		02210015	91	type 5 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	94 640 €	118 300 €	86 267 €
606	18 RUE BEAU SITE	MIRE		02210016	77	type 4 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	80 080 €	100 100 €	71 707 €
607	14 RUE BEAU SITE	MIRE		02210017	62	type 3 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	64 480 €	80 600 €	56 107 €
608	16 RUE BEAU SITE	MIRE		02210018	77	type 4 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	80 080 €	100 100 €	71 707 €
609	47 RUE BEAU SITE	MIRE		02210019	62	type 3 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	64 480 €	80 600 €	56 107 €
610	49 RUE BEAU SITE	MIRE		02210020	62	type 3 (f)	1979	1	1	1		3	1 300 €	64 480 €	80 600 €	56 107 €
611	2 PLACE DES TROENES	SEGRE EN ANJOU BLEU	STE GEMMES D ANDIGNE	00540001	62	type 3 (f)	1965	3	1	4	1	7	1 700 €	84 320 €	105 400 €	78 852 €
612	4 PLACE DES TROENES	SEGRE EN ANJOU BLEU	STE GEMMES D ANDIGNE	00540002	70	type 4 (f)	1965	3	1	4	1	7	1 700 €	95 200 €	119 000 €	89 732 €
613	6 PLACE DES TROENES	SEGRE EN ANJOU BLEU	STE GEMMES D ANDIGNE	00540003	70	type 4 (f)	1965	3	1	4	1	7	1 700 €	95 200 €	119 000 €	89 732 €
614	8 PLACE DES TROENES	SEGRE EN ANJOU BLEU	STE GEMMES D ANDIGNE	00540004	70	type 4 (f)	1965	3	1	4	1	7	1 700 €	95 200 €	119 000 €	89 732 €
615	10 PLACE DES TROENES	SEGRE EN ANJOU BLEU	STE GEMMES D ANDIGNE	00540005	70	type 4 (f)	1965	3	1	4	1	7	1 700 €	95 200 €	119 000 €	89 732 €
616	12 PLACE DES TROENES	SEGRE EN ANJOU BLEU	STE GEMMES D ANDIGNE	00540006	62	type 3 (f)	1965	3	1	4	1	7	1 700 €	84 320 €	105 400 €	78 852 €
617	14 PLACE DES TROENES	SEGRE EN ANJOU BLEU	STE GEMMES D ANDIGNE	00540007	90	type 5 (f)	1965	3	1	4	1	7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	116 932 €
618	16 PLACE DES TROENES	SEGRE EN ANJOU BLEU	STE GEMMES D ANDIGNE	00540008	90	type 5 (f)	1965	3	1	4	1	7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	116 932 €
619	18 PLACE DES TROENES	SEGRE EN ANJOU BLEU	STE GEMMES D ANDIGNE	00540009	90	type 5 (f)	1965	3	1	4	1	7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	116 932 €
620	20 PLACE DES TROENES	SEGRE EN ANJOU BLEU	STE GEMMES D ANDIGNE	00540010	90	type 5 (f)	1965	3	1	4	1	7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	116 932 €
621	9 RUE DU FLUCAS	SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	05790005	75	type 3 (f)	1992	3	3	3	1	8	1 700 €	102 000 €	127 500 €	85 826 €
622	10 RUE DU FLUCAS	SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	05790008	99	type 5 (f)	1992	3	3	3	1	8	1 700 €	134 640 €	168 300 €	118 466 €
623	3 RUE DES NOSETIERS	SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	05790010	83	type 4 (f)	1992	3	3	3	1	8	1 700 €	112 880 €	141 100 €	96 706 €
624	4 RUE DU FLUCAS	SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	05790014	83	type 4 (f)	1992	3	3	3	1	8	1 700 €	112 880 €	141 100 €	96 706 €
625	12 RUE DE L HERMITAGE	VAL D ERDRE AUXENCE	LE LOUROUT BECONNAIS	10680001	78,16	type 4 (f)	2000	2	3	4	1	8	1 900 €	118 800 €	148 500 €	81 343 €
626	10 RUE DE L HERMITAGE	VAL D ERDRE AUXENCE	LE LOUROUT BECONNAIS	10680002	82,35	type 4 (f)	2000	2	3	4	1	8	1 900 €	125 180 €	156 470 €	87 723 €
627	6 RUE DE L HERMITAGE	VAL D ERDRE AUXENCE	LE LOUROUT BECONNAIS	10680003	68,2	type 3 (f)	2000	2	3	4	1	8	1 900 €	103 860 €	129 580 €	66 203 €
628	8 RUE DE L HERMITAGE	VAL D ERDRE AUXENCE	LE LOUROUT BECONNAIS	10680004	78,16	type 4 (f)	2000	2	3	4	1	8	1 900 €	118 800 €	148 500 €	81 343 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Baugeois-Saumurois)

Demande d'autorisation de vente (Agence Baugeois-Saumurois)								CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX DE VENTE			MONTANT MINIMUM DEGAGE
NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPLOGIE	ANNEE CONSTRUCT®	SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS	PRIX M2	PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
1	2 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450009	68	type 3 (I)	1985	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
2	4 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450010	68	type 3 (I)	1985	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
3	6 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450011	55	type 2 (I)	1985	3	2	2		7	1 750 €	77 000 €	96 250 €	67 121 €
4	8 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450012	55	type 2 (I)	1985	3	2	2		7	1 750 €	77 000 €	96 250 €	67 121 €
5	10 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450013	55	type 2 (I)	1985	3	2	2		7	1 750 €	77 000 €	96 250 €	67 121 €
6	12 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450014	55	type 2 (I)	1985	3	2	2		7	1 750 €	77 000 €	96 250 €	67 121 €
7	14 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450015	55	type 2 (I)	1985	3	2	2		7	1 750 €	77 000 €	96 250 €	67 121 €
8	16 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450016	55	type 2 (I)	1985	3	2	2		7	1 750 €	77 000 €	96 250 €	67 121 €
9	18 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450017	68	type 3 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
10	20 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450018	68	type 3 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
11	27 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450019	68	type 3 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
12	25 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450020	68	type 3 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
13	23 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450021	55	type 2 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	77 000 €	96 250 €	67 121 €
14	21 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450022	55	type 2 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	77 000 €	96 250 €	67 121 €
15	19 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450023	68	type 3 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
16	17 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450024	68	type 3 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
17	15 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450025	68	type 3 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
18	13 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450026	68	type 3 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
19	11 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450027	55	type 2 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	77 000 €	96 250 €	67 121 €
20	9 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450028	55	type 2 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	77 000 €	96 250 €	67 121 €
21	7 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450029	68	type 3 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
22	5 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450030	68	type 3 (I)	1984	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
23	3 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450031	68	type 3 (I)	1985	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
24	1 RESIDENCE DES CHAMPS DE LA VILLE	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	03450032	68	type 3 (I)	1985	3	2	2		7	1 750 €	95 200 €	119 000 €	85 321 €
25	1 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520001	76	type 4 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	106 400 €	133 000 €	96 521 €
26	3 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520002	76	type 4 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	106 400 €	133 000 €	96 521 €
27	7 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520003	76	type 4 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	106 400 €	133 000 €	96 521 €
28	5 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520004	76	type 4 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	106 400 €	133 000 €	96 521 €
29	9 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520005	56	type 3 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	78 400 €	98 000 €	68 521 €
30	11 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520006	56	type 3 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	78 400 €	98 000 €	68 521 €
31	13 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520007	56	type 3 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	78 400 €	98 000 €	68 521 €
32	15 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520008	56	type 3 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	78 400 €	98 000 €	68 521 €
33	2 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520009	87	type 5 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	121 800 €	152 250 €	111 921 €
34	4 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520010	76	type 4 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	106 400 €	133 000 €	96 521 €
35	6 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520011	76	type 4 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	106 400 €	133 000 €	96 521 €
36	8 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520012	87	type 5 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	121 800 €	152 250 €	111 921 €
37	10 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520013	87	type 5 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	121 800 €	152 250 €	111 921 €
38	12 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520014	76	type 4 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	106 400 €	133 000 €	96 521 €
39	14 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520015	76	type 4 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	106 400 €	133 000 €	96 521 €
40	16 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520016	76	type 4 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	106 400 €	133 000 €	96 521 €
41	18 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520017	87	type 5 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	121 800 €	152 250 €	111 921 €
42	22 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520018	87	type 5 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	121 800 €	152 250 €	111 921 €
43	20 CITE DES OEILLETS	BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	00520019	87	type 5 (I)	1964	3	2	2		7	1 750 €	121 800 €	152 250 €	111 921 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Baugeois-Saumurois)

NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPOLOGIE	ANNEE CONSTRUCT*	CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX M2	PRIX DE VENTE		MONTANT MINIMUM DEGAGE
								SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS		PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
44	1 R DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	02490001	84	type 4 (I)	1979	1	1	3		5	1 500 €	100 800 €	126 000 €	90 232 €
45	3 R DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	02490002	94	type 5 (I)	1979	1	1	3		5	1 500 €	112 800 €	141 000 €	102 232 €
46	5 R DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	02490003	65	type 3 (I)	1979	1	1	3		5	1 500 €	78 000 €	97 500 €	67 432 €
47	18 R DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	02490004	94	type 5 (I)	1979	1	1	3		5	1 500 €	112 800 €	141 000 €	102 232 €
48	16 R DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	02490005	84	type 4 (I)	1979	1	1	3		5	1 500 €	100 800 €	126 000 €	90 232 €
49	14 R DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	02490006	84	type 4 (I)	1979	1	1	3		5	1 500 €	100 800 €	126 000 €	90 232 €
50	12 R DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	02490007	94	type 5 (I)	1979	1	1	3		5	1 500 €	112 800 €	141 000 €	102 232 €
51	10 R DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	02490008	94	type 5 (I)	1979	1	1	3		5	1 500 €	112 800 €	141 000 €	102 232 €
52	8 R DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	02490009	65	type 3 (I)	1979	1	1	3		5	1 500 €	78 000 €	97 500 €	67 432 €
53	6 R DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	02490010	84	type 4 (I)	1979	1	1	3		5	1 500 €	100 800 €	126 000 €	90 232 €
54	4 R DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	02490011	94	type 5 (I)	1979	1	1	3		5	1 500 €	112 800 €	141 000 €	102 232 €
55	2 R DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	02490012	84	type 4 (I)	1979	1	1	3		5	1 500 €	100 800 €	126 000 €	90 232 €
56	38 RUE DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	03210001	104	type 4 (I)	1983	1	2	3		6	1 500 €	124 800 €	156 000 €	113 867 €
57	36 RUE DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	03210002	118	type 5 (I)	1983	1	2	3		6	1 500 €	141 600 €	177 000 €	130 667 €
58	32 RUE DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	03210004	104	type 4 (I)	1983	1	2	3		6	1 500 €	124 800 €	156 000 €	113 867 €
59	30 RUE DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	03210005	118	type 5 (I)	1983	1	2	3		6	1 500 €	141 600 €	177 000 €	130 667 €
60	28 RUE DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	03210006	118	type 5 (I)	1983	1	2	3		6	1 500 €	141 600 €	177 000 €	130 667 €
61	26 RUE DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	03210007	104	type 4 (I)	1983	1	2	3		6	1 500 €	124 800 €	156 000 €	113 867 €
62	24 RUE DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	03210008	104	type 4 (I)	1983	1	2	3		6	1 500 €	124 800 €	156 000 €	113 867 €
63	22 RUE DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	03210009	91	type 3 (I)	1983	1	2	3		6	1 500 €	109 200 €	136 500 €	98 267 €
64	20 RUE DU PRIEURE	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	ST CYR EN BOURG	03210010	118	type 5 (I)	1983	1	2	3		6	1 500 €	141 600 €	177 000 €	130 667 €
65	7 RUE DIANE DE MERIDOR	BRAIN SUR ALLONNIES		00580001	74	type 4 (I)	1966	1	1	3		5	1 500 €	88 800 €	111 000 €	82 952 €
66	9 RUE DIANE DE MERIDOR	BRAIN SUR ALLONNIES		00580002	74	type 4 (I)	1966	1	1	3		5	1 500 €	88 800 €	111 000 €	82 952 €
67	11 RUE DIANE DE MERIDOR	BRAIN SUR ALLONNIES		00580003	74	type 4 (I)	1966	1	1	3		5	1 500 €	88 800 €	111 000 €	82 952 €
68	13 RUE DIANE DE MERIDOR	BRAIN SUR ALLONNIES		00580004	74	type 4 (I)	1966	1	1	3		5	1 500 €	88 800 €	111 000 €	82 952 €
69	15 RUE DIANE DE MERIDOR	BRAIN SUR ALLONNIES		00580005	74	type 4 (I)	1966	1	1	3		5	1 500 €	88 800 €	111 000 €	82 952 €
70	17 RUE DIANE DE MERIDOR	BRAIN SUR ALLONNIES		00580006	74	type 4 (I)	1966	1	1	3		5	1 500 €	88 800 €	111 000 €	82 952 €
71	19 RUE DIANE DE MERIDOR	BRAIN SUR ALLONNIES		00580007	88	type 5 (I)	1966	1	1	3		5	1 500 €	105 600 €	132 000 €	99 752 €
72	21 RUE DIANE DE MERIDOR	BRAIN SUR ALLONNIES		00580008	88	type 5 (I)	1966	1	1	3		5	1 500 €	105 600 €	132 000 €	99 752 €
73	3 IMPASSE DIANE DE MERIDOR	BRAIN SUR ALLONNIES		00580009	60	type 3 (I)	1966	1	1	3		5	1 500 €	72 000 €	90 000 €	66 152 €
74	4 IMPASSE DIANE DE MERIDOR	BRAIN SUR ALLONNIES		00580010	60	type 3 (I)	1966	1	1	3		5	1 500 €	72 000 €	90 000 €	66 152 €
75	1 IMPASSE DIANE DE MERIDOR	BRAIN SUR ALLONNIES		00580011	60	type 3 (I)	1966	1	1	3		5	1 500 €	72 000 €	90 000 €	66 152 €
76	2 IMPASSE DIANE DE MERIDOR	BRAIN SUR ALLONNIES		00580012	60	type 3 (I)	1966	1	1	3		5	1 500 €	72 000 €	90 000 €	66 152 €
77	3 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330001	76	type 4 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	88 160 €	110 200 €	83 154 €
78	5 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330002	76	type 4 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	88 160 €	110 200 €	83 154 €
79	7 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330003	76	type 4 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	88 160 €	110 200 €	83 154 €
80	9 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330004	76	type 4 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	88 160 €	110 200 €	83 154 €
81	11 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330005	62	type 3 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	71 920 €	89 900 €	66 914 €
82	13 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330006	76	type 4 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	88 160 €	110 200 €	83 154 €
83	15 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330007	76	type 4 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	88 160 €	110 200 €	83 154 €
84	17 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330008	62	type 3 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	71 920 €	89 900 €	66 914 €
85	19 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330009	76	type 4 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	88 160 €	110 200 €	83 154 €
86	24 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330010	76	type 4 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	88 160 €	110 200 €	83 154 €
87	22 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330011	76	type 4 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	88 160 €	110 200 €	83 154 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Baugeois-Saumurois)

NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPOLOGIE	ANNEE CONSTRUCT*	CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX M2	PRIX DE VENTE		MONTANT MINIMUM DEGAGE
								SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS		PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
88	20 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330012	76	type 4 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	88 160 €	110 200 €	83 154 €
89	18 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330013	76	type 4 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	88 160 €	110 200 €	83 154 €
90	16 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330014	62	type 3 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	71 920 €	89 900 €	66 914 €
91	14 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330015	62	type 3 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	71 920 €	89 900 €	66 914 €
92	12 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330016	76	type 4 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	88 160 €	110 200 €	83 154 €
93	10 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330017	94	type 5 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	109 040 €	136 300 €	104 034 €
94	8 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330018	94	type 5 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	109 040 €	136 300 €	104 034 €
95	6 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330019	94	type 5 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	109 040 €	136 300 €	104 034 €
96	4 RUE ALCIDE MITONNEAU	BRAIN SUR ALLONNIES		01330020	94	type 5 (I)	1974	1	1	3		5	1 450 €	109 040 €	136 300 €	104 034 €
97	1 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080001	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
98	2 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080002	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
99	3 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080003	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
100	4 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080004	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
101	5 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080005	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
102	6 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080006	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
103	7 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080007	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
104	8 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080008	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
105	9 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080009	90	type 5 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	115 012 €
106	10 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080010	90	type 5 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	115 012 €
107	11 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080011	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
108	12 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080012	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
109	13 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080013	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
110	14 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080014	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
111	15 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080015	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
112	16 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080016	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
113	17 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080017	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
114	18 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080018	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
115	19 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080019	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
116	20 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080020	90	type 5 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	115 012 €
117	21 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080021	90	type 5 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	115 012 €
118	22 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080022	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
119	23 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080023	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
120	24 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080024	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
121	25 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080025	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
122	26 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080026	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
123	27 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080027	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
124	28 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080028	90	type 5 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	115 012 €
125	29 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080029	90	type 5 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	115 012 €
126	30 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080030	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
127	31 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080031	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
128	32 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080032	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
129	33 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080033	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
130	34 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080034	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
131	35 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080035	90	type 5 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	115 012 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Baugeois-Saumurois)

NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPOLOGIE	ANNEE CONSTRUCT*	CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX M2	PRIX DE VENTE		MONTANT MINIMUM DEGAGE
								SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS		PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
132	36 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080036	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
133	37 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080037	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
134	38 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080038	90	type 5 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	115 012 €
135	39 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080039	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
136	40 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080040	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
137	41 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080041	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
138	42 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080042	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
139	43 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080043	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
140	44 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080044	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
141	45 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080045	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
142	46 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080046	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
143	47 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080047	75	type 4 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	102 000 €	127 500 €	94 612 €
144	48 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080048	90	type 5 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	115 012 €
145	49 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080049	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
146	50 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080050	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
147	51 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080051	90	type 5 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	115 012 €
148	52 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080052	90	type 5 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	115 012 €
149	53 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080053	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
150	54 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080054	64	type 3 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	87 040 €	108 800 €	79 652 €
151	55 RESIDENCE LES HAUTS	LA MENITRE		01080055	90	type 5 (I)	1972	2	1	4		7	1 700 €	122 400 €	153 000 €	115 012 €
152	1 RUE DU MOUTIER	LE COUDRAY MACOUARD		04590001	72	type 3 (I)	1989	1	2	3		6	1 600 €	92 160 €	115 200 €	79 100 €
153	3 RUE DU MOUTIER	LE COUDRAY MACOUARD		04590002	71	type 3 (I)	1989	1	2	3		6	1 600 €	90 880 €	113 600 €	77 820 €
154	7 RUE DU MOUTIER	LE COUDRAY MACOUARD		04590004	70	type 3 (I)	1989	1	2	3		6	1 600 €	89 600 €	112 000 €	76 540 €
155	6 RUE DU MOUTIER	LE COUDRAY MACOUARD		04590005	78	type 4 (I)	1989	1	2	3		6	1 600 €	99 840 €	124 800 €	86 780 €
156	4 RUE DU MOUTIER	LE COUDRAY MACOUARD		04590006	71	type 3 (I)	1989	1	2	3		6	1 600 €	90 880 €	113 600 €	77 820 €
157	2 RUE DU MOUTIER	LE COUDRAY MACOUARD		04590007	77	type 4 (I)	1989	1	2	3		6	1 600 €	98 560 €	123 200 €	85 500 €
158	14 RUE D AUCHEL	LE PUY NOTRE DAME		00640001	79	type 4 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	82 160 €	102 700 €	68 498 €
159	12 RUE D AUCHEL	LE PUY NOTRE DAME		00640002	79	type 4 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	82 160 €	102 700 €	68 498 €
160	8 RUE D AUCHEL	LE PUY NOTRE DAME		00640004	79	type 4 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	82 160 €	102 700 €	68 498 €
161	7 RUE D AUCHEL	LE PUY NOTRE DAME		00640005	79	type 4 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	82 160 €	102 700 €	68 498 €
162	9 RUE D AUCHEL	LE PUY NOTRE DAME		00640006	79	type 4 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	82 160 €	102 700 €	68 498 €
163	11 RUE D AUCHEL	LE PUY NOTRE DAME		00640007	84	type 5 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	87 360 €	109 200 €	73 698 €
164	13 RUE D AUCHEL	LE PUY NOTRE DAME		00640008	84	type 5 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	87 360 €	109 200 €	73 698 €
165	6 PLACE DU GATE ARGENT	LE PUY NOTRE DAME		00640009	84	type 5 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	87 360 €	109 200 €	73 698 €
166	5 PLACE DU GATE ARGENT	LE PUY NOTRE DAME		00640010	84	type 5 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	87 360 €	109 200 €	73 698 €
167	4 PLACE DU GATE ARGENT	LE PUY NOTRE DAME		00640011	84	type 5 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	87 360 €	109 200 €	73 698 €
168	3 PLACE DU GATE ARGENT	LE PUY NOTRE DAME		00640012	79	type 4 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	82 160 €	102 700 €	68 498 €
169	2 PLACE DU GATE ARGENT	LE PUY NOTRE DAME		00640013	79	type 4 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	82 160 €	102 700 €	68 498 €
170	1 PLACE DU GATE ARGENT	LE PUY NOTRE DAME		00640014	84	type 5 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	87 360 €	109 200 €	73 698 €
171	1 IMPASSE DU SABLANT	LE PUY NOTRE DAME		00640015	79	type 4 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	82 160 €	102 700 €	68 498 €
172	3 IMPASSE DU SABLANT	LE PUY NOTRE DAME		00640016	79	type 4 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	82 160 €	102 700 €	68 498 €
173	4 IMPASSE DU SABLANT	LE PUY NOTRE DAME		00640017	84	type 5 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	87 360 €	109 200 €	73 698 €
174	2 IMPASSE DU SABLANT	LE PUY NOTRE DAME		00640018	84	type 5 (I)	01-10-1967	1	3		1	3	1 300 €	87 360 €	109 200 €	73 698 €
175	13 IMPASSE DES CARUCINES	LONGUE JUMELLES		00800001	84	type 5 (I)	1968	3	1	3	2	5	1 450 €	97 440 €	121 800 €	94 906 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Baugeois-Saumurois)

NBR	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPOLOGIE	ANNEE CONSTRUCT*	CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX M2	PRIX DE VENTE		MONTANT MINIMUM DEGAGE
								SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS		PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
176	11 IMPASSE DES CAPUCINES	LONGUE JUMELLES		00800002	84	type 5 (I)	1968	3	1	3	2	5	1 450 €	97 440 €	121 800 €	94 906 €
177	9 IMPASSE DES CAPUCINES	LONGUE JUMELLES		00800003	84	type 5 (I)	1968	3	1	3	2	5	1 450 €	97 440 €	121 800 €	94 906 €
178	7 IMPASSE DES CAPUCINES	LONGUE JUMELLES		00800004	84	type 5 (I)	1968	3	1	3	2	5	1 450 €	97 440 €	121 800 €	94 906 €
179	5 IMPASSE DES CAPUCINES	LONGUE JUMELLES		00800005	84	type 5 (I)	1968	3	1	3	2	5	1 450 €	97 440 €	121 800 €	94 906 €
180	3 IMPASSE DES CAPUCINES	LONGUE JUMELLES		00800006	84	type 5 (I)	1968	3	1	3	2	5	1 450 €	97 440 €	121 800 €	94 906 €
181	1 IMPASSE DES CAPUCINES	LONGUE JUMELLES		00800007	84	type 5 (I)	1968	3	1	3	2	5	1 450 €	97 440 €	121 800 €	94 906 €
182	34 RUE DU PONT POIROUX	LONGUE JUMELLES		00800008	69	type 4 (I)	1968	3	1	3	2	5	1 450 €	80 040 €	100 050 €	77 506 €
183	32 RUE DU PONT POIROUX	LONGUE JUMELLES		00800009	69	type 4 (I)	1968	3	1	3	2	5	1 450 €	80 040 €	100 050 €	77 506 €
184	30 RUE DU PONT POIROUX	LONGUE JUMELLES		00800010	69	type 4 (I)	1968	3	1	3	2	5	1 450 €	80 040 €	100 050 €	77 506 €
185	28 RUE DU PONT POIROUX	LONGUE JUMELLES		00800011	69	type 4 (I)	1968	3	1	3	2	5	1 450 €	80 040 €	100 050 €	77 506 €
186	26 RUE DU PONT POIROUX	LONGUE JUMELLES		00800012	69	type 4 (I)	1968	3	1	3	2	5	1 450 €	80 040 €	100 050 €	77 506 €
187	1 ALL DES SHETLANDS	LONGUE JUMELLES		07600001	87	type 4 (I)	1995	3	3	1	1	6	1 500 €	104 400 €	130 500 €	88 699 €
188	3 ALL DES SHETLANDS	LONGUE JUMELLES		07600002	54	type 2 (I)	1995	3	3	1	1	6	1 500 €	64 800 €	81 000 €	49 099 €
189	5 ALL DES SHETLANDS	LONGUE JUMELLES		07600003	55	type 2 (I)	1996	3	3	1	1	6	1 500 €	66 000 €	82 500 €	50 299 €
190	7 ALL DES SHETLANDS	LONGUE JUMELLES		07600004	55	type 2 (I)	1996	3	3	1	1	6	1 500 €	66 000 €	82 500 €	50 299 €
191	8 ALL DES SHETLANDS	LONGUE JUMELLES		07600005	55	type 2 (I)	1995	3	3	1	1	6	1 500 €	66 000 €	82 500 €	50 299 €
192	6 ALL DES SHETLANDS	LONGUE JUMELLES		07600006	55	type 2 (I)	1995	3	3	1	1	6	1 500 €	66 000 €	82 500 €	50 299 €
193	4 ALL DES SHETLANDS	LONGUE JUMELLES		07600007	54	type 2 (I)	1995	3	3	1	1	6	1 500 €	64 800 €	81 000 €	49 099 €
194	2 ALL DES SHETLANDS	LONGUE JUMELLES		07600008	87	type 4 (I)	1995	3	3	1	1	6	1 500 €	104 400 €	130 500 €	88 699 €
195	116 RUE DU 8 MAI 1945	MONTREUIL BELLAY		00510001	72	type 4 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	80 640 €	100 800 €	74 137 €
196	120 RUE DU 8 MAI 1945	MONTREUIL BELLAY		00510002	72	type 4 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	80 640 €	100 800 €	74 137 €
197	132 RUE DU 8 MAI 1945	MONTREUIL BELLAY		00510003	72	type 4 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	80 640 €	100 800 €	74 137 €
198	134 RUE DU 8 MAI 1945	MONTREUIL BELLAY		00510004	72	type 4 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	80 640 €	100 800 €	74 137 €
199	144 RUE DU 8 MAI 1945	MONTREUIL BELLAY		00510005	72	type 4 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	80 640 €	100 800 €	74 137 €
200	148 RUE DU 8 MAI 1945	MONTREUIL BELLAY		00510006	72	type 4 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	80 640 €	100 800 €	74 137 €
201	158 RUE DU 8 MAI 1945	MONTREUIL BELLAY		00510007	72	type 4 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	80 640 €	100 800 €	74 137 €
202	162 RUE DU 8 MAI 1945	MONTREUIL BELLAY		00510008	72	type 4 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	80 640 €	100 800 €	74 137 €
203	6 PLACE 11 NOVEMBRE 1918	MONTREUIL BELLAY		00510009	87	type 5 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	97 440 €	121 800 €	90 937 €
204	5 PLACE 11 NOVEMBRE 1918	MONTREUIL BELLAY		00510010	87	type 5 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	97 440 €	121 800 €	90 937 €
205	4 PLACE 11 NOVEMBRE 1918	MONTREUIL BELLAY		00510011	87	type 5 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	97 440 €	121 800 €	90 937 €
206	3 PLACE 11 NOVEMBRE 1918	MONTREUIL BELLAY		00510012	87	type 5 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	97 440 €	121 800 €	90 937 €
207	2 PLACE 11 NOVEMBRE 1918	MONTREUIL BELLAY		00510013	87	type 5 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	97 440 €	121 800 €	90 937 €
208	1 PLACE 11 NOVEMBRE 1918	MONTREUIL BELLAY		00510014	87	type 5 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	97 440 €	121 800 €	90 937 €
209	79 RUE ARISTIDE ARDORY	MONTREUIL BELLAY		00510015	87	type 5 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	97 440 €	121 800 €	90 937 €
210	81 RUE ARISTIDE ARDORY	MONTREUIL BELLAY		00510016	87	type 5 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	97 440 €	121 800 €	90 937 €
211	93 RUE ARISTIDE ARDORY	MONTREUIL BELLAY		00510017	87	type 5 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	97 440 €	121 800 €	90 937 €
212	95 RUE ARISTIDE ARDORY	MONTREUIL BELLAY		00510018	87	type 5 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	97 440 €	121 800 €	90 937 €
213	351 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND	MONTREUIL BELLAY		00510019	95	type 6 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	106 400 €	133 000 €	99 897 €
214	353 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND	MONTREUIL BELLAY		00510020	95	type 6 (I)	1964	3	1	2	1	5	1 400 €	106 400 €	133 000 €	99 897 €
215	35 R DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTMOREAU		10110001	71,65	type 3 (I)	1999	2	3	2		7	1 750 €	100 310 €	125 390 €	66 914 €
216	35B R DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTMOREAU		10110002	70,81	type 3 (I)	1999	2	3	2		7	1 750 €	99 140 €	123 920 €	65 744 €
217	36 R DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTMOREAU		10110003	71,65	type 3 (I)	1999	2	3	2		7	1 750 €	100 310 €	125 390 €	66 914 €
218	37 R DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTMOREAU		10110004	71,65	type 3 (I)	1999	2	3	2		7	1 750 €	100 310 €	125 390 €	66 914 €
219	38 R DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTMOREAU		10110005	70,81	type 3 (I)	1999	2	3	2		7	1 750 €	99 140 €	123 920 €	65 744 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Baugeois-Saumurois)

NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPOLOGIE	ANNEE CONSTRUCT*	CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX M2	PRIX DE VENTE		MONTANT MINIMUM DEGAGE
								SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS		PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
220	39 R DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		10110006	71,65	type 3 (I)	1999	2	3	2		7	1 750 €	100 310 €	125 390 €	66 914 €
221	40 R DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		10110007	81,16	type 3 (I)	1999	2	3	2		7	1 750 €	113 620 €	142 030 €	80 224 €
222	33 R DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		10110009	80,84	type 4 (I)	1999	2	3	2		7	1 750 €	113 180 €	141 470 €	79 784 €
223	34 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		10110010	79,47	type 4 (I)	1999	2	3	2		7	1 750 €	111 260 €	139 070 €	77 864 €
224	31 R DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520001	70	type 3 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	98 000 €	122 500 €	90 279 €
225	30 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520002	90	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	126 000 €	157 500 €	118 279 €
226	29 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520003	90	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	126 000 €	157 500 €	118 279 €
227	28 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520004	62	type 3 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	86 800 €	108 500 €	79 079 €
228	27 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520005	90	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	126 000 €	157 500 €	118 279 €
229	26 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520006	69	type 3 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	96 600 €	120 750 €	88 879 €
230	25 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520007	90	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	126 000 €	157 500 €	118 279 €
231	10 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520008	89	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	124 600 €	155 750 €	116 879 €
232	9 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520009	65	type 3 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	91 000 €	113 750 €	83 279 €
233	8 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520010	60	type 3 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	84 000 €	105 000 €	76 279 €
234	7 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520011	55	type 3 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	77 000 €	96 250 €	69 279 €
235	6 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520012	90	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	126 000 €	157 500 €	118 279 €
236	5 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520013	63	type 3 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	88 200 €	110 250 €	80 479 €
237	4 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520014	62	type 3 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	86 800 €	108 500 €	79 079 €
238	3 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520015	90	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	126 000 €	157 500 €	118 279 €
239	2 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520016	94	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	131 600 €	164 500 €	123 879 €
240	1 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520017	73	type 3 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	102 200 €	127 750 €	94 479 €
241	11 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520018	80	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	112 000 €	140 000 €	104 279 €
242	12 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520019	78	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	109 200 €	136 500 €	101 479 €
243	13 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520020	82	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	114 800 €	143 500 €	107 079 €
244	14 R DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520021	99	type 5 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	138 600 €	173 250 €	130 879 €
245	16 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520023	85	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	119 000 €	148 750 €	111 279 €
246	17 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520024	97	type 5 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	135 800 €	169 750 €	128 079 €
247	18 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520025	85	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	119 000 €	148 750 €	111 279 €
248	19 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520026	87	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	121 800 €	152 250 €	114 079 €
249	20 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520027	94	type 5 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	131 600 €	164 500 €	123 879 €
250	21 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520028	99	type 5 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	138 600 €	173 250 €	130 879 €
251	22 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520029	85	type 4 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	119 000 €	148 750 €	111 279 €
252	23 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520030	97	type 5 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	135 800 €	169 750 €	128 079 €
253	24 RUE DU MOULIN DE LA TRANCHEE	MONTSOREAU		03520031	99	type 5 (I)	01-08-1986	2	2	3		7	1 750 €	138 600 €	173 250 €	130 879 €
254	9 ROUTE DE DOUE	TUFFALLUN	AMBILLOU CHATEAU	00300001	58	type 3 (I)	01-04-1960	1	5		1	5	1 600 €	74 240 €	92 800 €	68 242 €
255	11 ROUTE DE DOUE	TUFFALLUN	AMBILLOU CHATEAU	00300002	58	type 3 (I)	01-04-1960	1	5		1	5	1 600 €	74 240 €	92 800 €	68 242 €
256	13 ROUTE DE DOUE	TUFFALLUN	AMBILLOU CHATEAU	00300003	58	type 3 (I)	01-04-1960	1	5		1	5	1 600 €	74 240 €	92 800 €	68 242 €
257	15 ROUTE DE DOUE	TUFFALLUN	AMBILLOU CHATEAU	00300004	58	type 3 (I)	01-04-1960	1	5		1	5	1 600 €	74 240 €	92 800 €	68 242 €
258	17 ROUTE DE DOUE	TUFFALLUN	AMBILLOU CHATEAU	00300005	58	type 3 (I)	01-04-1960	1	5		1	5	1 600 €	74 240 €	92 800 €	68 242 €
259	19 ROUTE DE DOUE	TUFFALLUN	AMBILLOU CHATEAU	00300006	58	type 3 (I)	01-04-1960	1	5		1	5	1 600 €	74 240 €	92 800 €	68 242 €
260	21 ROUTE DE DOUE	TUFFALLUN	AMBILLOU CHATEAU	00300007	84	type 5 (I)	01-04-1960	1	5		1	5	1 600 €	107 520 €	134 400 €	101 522 €
261	23 ROUTE DE DOUE	TUFFALLUN	AMBILLOU CHATEAU	00300008	84	type 5 (I)	01-04-1960	1	5		1	5	1 600 €	107 520 €	134 400 €	101 522 €
262	4 RUE BOURDIGANNE	TUFFALLUN	AMBILLOU CHATEAU	00300009	58	type 3 (I)	01-04-1960	1	5		1	5	1 600 €	74 240 €	92 800 €	68 242 €
263	2 RUE BOURDIGANNE	TUFFALLUN	AMBILLOU CHATEAU	00300010	68	type 4 (I)	01-04-1960	1	5		1	5	1 600 €	87 040 €	108 800 €	81 042 €



Ventes 2025 - Patrimoine ANCIEN - BCA MARS 2025

Demande d'autorisation de vente (Agence Baugeois-Saumurois)

								CRITERES FIXATION DE PRIX						PRIX DE VENTE		MONTANT MINIMUM DEGAGE
NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPLOGIE	ANNEE CONSTRUCT*	SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS	PRIX M2	PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
264	9 CITE DES BATELIERS	ST CLEMENT DES LEVEES		07240001	84	type 4 (I)	1994	1	3	3		7	1 700 €	114 240 €	142 800 €	102 898 €
265	11 CITE DES BATELIERS	ST CLEMENT DES LEVEES		07240002	84	type 4 (I)	1994	1	3	3		7	1 700 €	114 240 €	142 800 €	102 898 €
266	13 CITE DES BATELIERS	ST CLEMENT DES LEVEES		07240003	84	type 4 (I)	1994	1	3	3		7	1 700 €	114 240 €	142 800 €	102 898 €
267	15 CITE DES BATELIERS	ST CLEMENT DES LEVEES		07240004	82	type 4 (I)	1994	1	3	3		7	1 700 €	111 520 €	139 400 €	100 178 €
268	17 CITE DES BATELIERS	ST CLEMENT DES LEVEES		07240005	84	type 4 (I)	1994	1	3	3		7	1 700 €	114 240 €	142 800 €	102 898 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Loire Angers)

								CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX DE VENTE			MONTANT MINIMUM DEGAGE
NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPLOGIE	ANNEE CONSTRUCT*	SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS	PRIX M2	PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
308	128 RUE DU CALVAIRE	BEAUCOUZE		06310001	84	type 4 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	191 520 €	239 400 €	173 823 €
309	12 RUE DU CALVAIRE	BEAUCOUZE		06310002	84	type 4 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	191 520 €	239 400 €	173 823 €
310	7 RUE DU CALVAIRE	BEAUCOUZE		06310003	69	type 3 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	157 320 €	196 650 €	139 623 €
311	9 RUE DU CALVAIRE	BEAUCOUZE		06310004	84	type 4 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	191 520 €	239 400 €	173 823 €
312	11 RUE DU CALVAIRE	BEAUCOUZE		06310005	84	type 4 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	191 520 €	239 400 €	173 823 €
313	13 RUE DU CALVAIRE	BEAUCOUZE		06310006	86	type 4 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	196 080 €	245 100 €	178 383 €
314	11 RUE DES VIGNES	BEAUCOUZE		06310007	71	type 3 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	161 880 €	202 350 €	144 183 €
315	13 RUE DES VIGNES	BEAUCOUZE		06310008	86	type 4 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	196 080 €	245 100 €	178 383 €
316	15 RUE DES VIGNES	BEAUCOUZE		06310009	71	type 3 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	161 880 €	202 350 €	144 183 €
317	17 RUE DES VIGNES	BEAUCOUZE		06310010	86	type 4 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	196 080 €	245 100 €	178 383 €
318	19 RUE DES VIGNES	BEAUCOUZE		06310011	71	type 3 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	161 880 €	202 350 €	144 183 €
319	1 RUE DE LA CEZARDERIE	BEAUCOUZE		06310012	86	type 4 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	196 080 €	245 100 €	178 383 €
320	3 RUE DE LA CEZARDERIE	BEAUCOUZE		06310013	84	type 4 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	191 520 €	239 400 €	173 823 €
321	5 RUE DE LA CEZARDERIE	BEAUCOUZE		06310014	69	type 3 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	157 320 €	196 650 €	139 623 €
322	7 RUE DE LA CEZARDERIE	BEAUCOUZE		06310015	69	type 3 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	157 320 €	196 650 €	139 623 €
323	9 RUE DE LA CEZARDERIE	BEAUCOUZE		06310016	69	type 3 (I)	1993	4	3	2		9	2 850 €	157 320 €	196 650 €	139 623 €
324	5 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850001	77	type 4 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	117 040 €	146 300 €	107 222 €
325	7 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850002	77	type 4 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	117 040 €	146 300 €	107 222 €
326	9 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850003	77	type 4 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	117 040 €	146 300 €	107 222 €
327	11 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850004	77	type 4 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	117 040 €	146 300 €	107 222 €
328	8 CHEMIN DE L'AYRAULT	BEAULIEU SUR LAYON		01850005	91	type 5 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	138 320 €	172 900 €	128 502 €
329	6 CHEMIN DE L'AYRAULT	BEAULIEU SUR LAYON		01850006	91	type 5 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	138 320 €	172 900 €	128 502 €
330	10 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850007	77	type 4 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	117 040 €	146 300 €	107 222 €
331	12 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850008	77	type 4 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	117 040 €	146 300 €	107 222 €
332	14 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850009	62	type 3 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	94 240 €	117 800 €	84 422 €
333	16 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850010	62	type 3 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	94 240 €	117 800 €	84 422 €
334	18 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850011	62	type 3 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	94 240 €	117 800 €	84 422 €
335	20 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850012	62	type 3 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	94 240 €	117 800 €	84 422 €
336	22 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850013	62	type 3 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	94 240 €	117 800 €	84 422 €
337	24 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850014	62	type 3 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	94 240 €	117 800 €	84 422 €
338	26 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850015	62	type 3 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	94 240 €	117 800 €	84 422 €
339	28 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850016	62	type 3 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	94 240 €	117 800 €	84 422 €
340	13 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850017	77	type 4 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	117 040 €	146 300 €	107 222 €
341	15 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850018	62	type 3 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	94 240 €	117 800 €	84 422 €
342	17 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850019	62	type 3 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	94 240 €	117 800 €	84 422 €
343	19 RUE DE BEL AIR	BEAULIEU SUR LAYON		01850020	77	type 4 (I)	1978	3	2	3		8	1 900 €	117 040 €	146 300 €	107 222 €
344	8 RUE DU FIEF SIGNORE	BEAULIEU SUR LAYON		03200001	69	type 3 (I)	1983	3	1	3		7	1 700 €	93 840 €	117 300 €	90 419 €
345	6 RUE DU FIEF SIGNORE	BEAULIEU SUR LAYON		03200002	70	type 3 (I)	1983	3	1	3		7	1 700 €	95 200 €	119 000 €	91 779 €
346	4 RUE DU FIEF SIGNORE	BEAULIEU SUR LAYON		03200003	70	type 3 (I)	1983	3	1	3		7	1 700 €	95 200 €	119 000 €	91 779 €
347	2 RUE DU FIEF SIGNORE	BEAULIEU SUR LAYON		03200004	69	type 3 (I)	1983	3	1	3		7	1 700 €	93 840 €	117 300 €	90 419 €
348	1 RUE DES PALLUELLES	BEAULIEU SUR LAYON		03200005	56	type 2 (I)	1983	3	1	3		7	1 700 €	76 160 €	95 200 €	72 739 €
349	3 RUE DES PALLUELLES	BEAULIEU SUR LAYON		03200006	56	type 2 (I)	1983	3	1	3		7	1 700 €	76 160 €	95 200 €	72 739 €
350	5 RUE DES PALLUELLES	BEAULIEU SUR LAYON		03200007	56	type 2 (I)	1983	3	1	3		7	1 700 €	76 160 €	95 200 €	72 739 €
351	7 RUE DES PALLUELLES	BEAULIEU SUR LAYON		03200008	56	type 2 (I)	1983	3	1	3		7	1 700 €	76 160 €	95 200 €	72 739 €
352	9 RUE DES PALLUELLES	BEAULIEU SUR LAYON		03200009	70	type 3 (I)	1983	3	1	3		7	1 700 €	95 200 €	119 000 €	91 779 €
353	11 RUE DES PALLUELLES	BEAULIEU SUR LAYON		03200010	71	type 3 (I)	1983	3	1	3		7	1 700 €	96 560 €	120 700 €	93 139 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Loire Angers)

								CRITERES FIXATION DE PRIX						PRIX DE VENTE		MONTANT MINIMUM DEGAGE
NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPLOGIE	ANNEE CONSTRUCT	SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS	PRIX M2	PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
354	10 RUE DES CROISSETTES	CHEFFES		02630001	88	type 5 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	123 200 €	154 000 €	112 241 €
355	1 PLACETTE DES CROISSETTES	CHEFFES		02630002	88	type 5 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	123 200 €	154 000 €	112 241 €
356	2 PLACETTE DES CROISSETTES	CHEFFES		02630003	88	type 5 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	123 200 €	154 000 €	112 241 €
357	3 PLACETTE DES CROISSETTES	CHEFFES		02630004	62	type 3 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	86 800 €	108 500 €	75 841 €
358	8 R DES CROISSETTES	CHEFFES		02630005	62	type 3 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	86 800 €	108 500 €	75 841 €
359	6 RUE DES CROISSETTES	CHEFFES		02630006	62	type 3 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	86 800 €	108 500 €	75 841 €
360	3 PLACETTE DE L OIE ROUGE	CHEFFES		02630007	62	type 3 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	86 800 €	108 500 €	75 841 €
361	1 PLACETTE DE L OIE ROUGE	CHEFFES		02630008	62	type 3 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	86 800 €	108 500 €	75 841 €
362	5 PLACETTE DE L OIE ROUGE	CHEFFES		02630009	62	type 3 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	86 800 €	108 500 €	75 841 €
363	7 PLACETTE DE L OIE ROUGE	CHEFFES		02630010	62	type 3 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	86 800 €	108 500 €	75 841 €
364	9 PLACETTE DE L OIE ROUGE	CHEFFES		02630011	62	type 3 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	86 800 €	108 500 €	75 841 €
365	8 PLACETTE DE L OIE ROUGE	CHEFFES		02630012	62	type 3 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	86 800 €	108 500 €	75 841 €
366	6 PLACETTE DE L OIE ROUGE	CHEFFES		02630013	62	type 3 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	86 800 €	108 500 €	75 841 €
367	4 PLACETTE DE L OIE ROUGE	CHEFFES		02630014	88	type 5 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	123 200 €	154 000 €	112 241 €
368	2 PLACETTE DE L OIE ROUGE	CHEFFES		02630015	88	type 5 (l)	1980	1	1	5		7	1 750 €	123 200 €	154 000 €	112 241 €
369	3 RUE DE L ETANG	CHEFFES		03840003	88	type 4 (l)	1986	1	2	4		7	1 800 €	126 720 €	158 400 €	125 693 €
370	8 RUE DE L ETANG	CHEFFES		03840004	99	type 5 (l)	1986	1	2	4		7	1 800 €	142 560 €	178 200 €	141 533 €
371	6B R DE L ETANG	CHEFFES		03840005	88	type 4 (l)	1986	1	2	4		7	1 800 €	126 720 €	158 400 €	125 693 €
372	6 RUE DE L ETANG	CHEFFES		03840006	88	type 4 (l)	1986	1	2	4		7	1 800 €	126 720 €	158 400 €	125 693 €
373	4B RUE DE L ETANG	CHEFFES		03840007	99	type 5 (l)	1986	1	2	4		7	1 800 €	142 560 €	178 200 €	141 533 €
374	4 RUE DE L ETANG	CHEFFES		03840008	65	type 3 (l)	1986	1	2	4		7	1 800 €	93 600 €	117 000 €	92 573 €
375	2B RUE DE L ETANG	CHEFFES		03840009	65	type 3 (l)	1986	1	2	4		7	1 800 €	93 600 €	117 000 €	92 573 €
376	2 RUE DE L ETANG	CHEFFES		03840010	88	type 4 (l)	1986	1	2	4		7	1 800 €	126 720 €	158 400 €	125 693 €
377	16 RUE DES CHARMES	ETRICHE		10030001	115,5	type 6 (l)	2000	3	3	2		8	1 800 €	166 320 €	207 900 €	133 529 €
378	14 RUE DES CHARMES	ETRICHE		10030002	91,11	type 4 (l)	2000	3	3	2		8	1 800 €	131 200 €	164 000 €	98 409 €
379	12 RUE DES CHARMES	ETRICHE		10030003	73,22	type 3 (l)	2000	3	3	2		8	1 800 €	105 440 €	131 800 €	72 649 €
380	10 RUE DES CHARMES	ETRICHE		10030004	73,22	type 3 (l)	2000	3	3	2		8	1 800 €	105 440 €	131 800 €	72 649 €
381	8 RUE DES CHARMES	ETRICHE		10030005	73,22	type 3 (l)	2000	3	3	2		8	1 800 €	105 440 €	131 800 €	72 649 €
382	6 RUE DES CHARMES	ETRICHE		10030006	73,22	type 3 (l)	2000	3	3	2		8	1 800 €	105 440 €	131 800 €	72 649 €
383	4 RUE DES CHARMES	ETRICHE		10030007	91,11	type 4 (l)	2000	3	3	2		8	1 800 €	131 200 €	164 000 €	98 409 €
384	2 RUE DES CHARMES	ETRICHE		10030008	91,11	type 4 (l)	2000	3	3	2		8	1 800 €	131 200 €	164 000 €	98 409 €
385	1 RUE DES NEAUX	ETRICHE		10030009	73,22	type 3 (l)	2000	3	3	2		8	1 800 €	105 440 €	131 800 €	72 649 €
386	3 RUE DES NEAUX	ETRICHE		10030010	73,22	type 3 (l)	2000	3	3	2		8	1 800 €	105 440 €	131 800 €	72 649 €
387	1 IMPASSE DE LA GRANGE	FENEU		09920001	99,87	type 5 (l)	1999	1	3	5		9	2 400 €	191 750 €	239 690 €	154 908 €
388	3 IMPASSE DE LA GRANGE	FENEU		09920002	82,44	type 4 (l)	1999	1	3	5		9	2 400 €	158 290 €	197 860 €	121 448 €
389	5 IMPASSE DE LA GRANGE	FENEU		09920003	86,22	type 4 (l)	1999	1	3	5		9	2 400 €	165 540 €	206 930 €	128 698 €
390	7 IMPASSE DE LA GRANGE	FENEU		09920004	65,57	type 3 (l)	1999	1	3	5		9	2 400 €	125 900 €	157 370 €	89 058 €
391	9 IMPASSE DE LA GRANGE	FENEU		09920005	65,57	type 3 (l)	1999	1	3	5		9	2 400 €	125 900 €	157 370 €	89 058 €
392	13 RUE DES POMMIERS	FENEU		04960002	78	type 4 (l)	1990	1	3	5		9	2 400 €	149 760 €	187 200 €	112 918 €
393	15 RUE DES POMMIERS	FENEU		04960003	80	type 4 (l)	1989	1	3	5		9	2 400 €	153 600 €	192 000 €	116 758 €
394	20 RUE DU SABOTIER	LE PLESSIS GRAMMOIRE		10560001	91,24	type 4 (l)	2007	2	4	3		9	2 600 €	189 780 €	237 220 €	134 499 €
395	18 RUE DU SABOTIER	LE PLESSIS GRAMMOIRE		10560002	91,24	type 4 (l)	2007	2	4	3		9	2 600 €	189 780 €	237 220 €	134 499 €
396	16 RUE DU SABOTIER	LE PLESSIS GRAMMOIRE		10560003	96,83	type 5 (l)	2007	2	4	3		9	2 600 €	201 410 €	251 760 €	146 129 €
397	14 RUE DU SABOTIER	LE PLESSIS GRAMMOIRE		10560004	96,83	type 5 (l)	2007	2	4	3		9	2 600 €	201 410 €	251 760 €	146 129 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Loire Angers)

Demande d'autorisation de vente (Agence Loire Angers)								CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX DE VENTE		MONTANT MINIMUM DEGAGE	
NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPOLOGIE	ANNEE CONSTRUCT®	SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS	PRIX M2	PRIX OCCUPANT -20 %		PRIX EXTERIEUR
398	10 RUE DU SABOTIER	LE PLESSIS GRAMMOIRE		10560006	91,24	type 4 (I)	2007	2	4	3		9	2 600 €	189 780 €	237 220 €	134 499 €
399	8 RUE DU SABOTIER	LE PLESSIS GRAMMOIRE		10560007	69,25	type 3 (I)	2007	2	4	3		9	2 600 €	144 040 €	180 050 €	88 759 €
400	6 RUE DU SABOTIER	LE PLESSIS GRAMMOIRE		10560008	69,25	type 3 (I)	2007	2	4	3		9	2 600 €	144 040 €	180 050 €	88 759 €
401	4 RUE DU SABOTIER	LE PLESSIS GRAMMOIRE		10560009	69,25	type 3 (I)	2007	2	4	3		9	2 600 €	144 040 €	180 050 €	88 759 €
402	1 RUE MAURICE RAVEL	LE PLESSIS GRAMMOIRE		10560010	92,56	type 4 (I)	2006	2	4	3		9	2 600 €	192 530 €	240 660 €	137 249 €
403	3 RUE MAURICE RAVEL	LE PLESSIS GRAMMOIRE		10560011	91,24	type 4 (I)	2006	2	4	3		9	2 600 €	189 780 €	237 220 €	134 499 €
404	5 RUE MAURICE RAVEL	LE PLESSIS GRAMMOIRE		10560012	91,24	type 4 (I)	2006	2	4	3		9	2 600 €	189 780 €	237 220 €	134 499 €
405	9 RUE MAURICE RAVEL	LE PLESSIS GRAMMOIRE		10560014	91,24	type 4 (I)	2006	2	4	3		9	2 600 €	189 780 €	237 220 €	134 499 €
406	11 RUE MAURICE RAVEL	LE PLESSIS GRAMMOIRE		10560015	91,24	type 4 (I)	2006	2	4	3		9	2 600 €	189 780 €	237 220 €	134 499 €
407	30 RUE DE LA MAIRIE	LE PLESSIS GRAMMOIRE		07480001	92	type 4 (I)	1995	2	3	5	1	9	2 350 €	172 960 €	216 200 €	154 706 €
408	32 RUE DE LA MAIRIE	LE PLESSIS GRAMMOIRE		07480002	78	type 3 (I)	1995	2	3	5	1	9	2 350 €	146 640 €	183 300 €	128 386 €
409	29 RUE SAINT GILLES	LE PLESSIS GRAMMOIRE		07480003	78	type 3 (I)	1995	2	3	5	1	9	2 350 €	146 640 €	183 300 €	128 386 €
410	27 RUE SAINT GILLES	LE PLESSIS GRAMMOIRE		07480004	102	type 5 (I)	1995	2	3	5	1	9	2 350 €	191 760 €	239 700 €	173 506 €
411	25 RUE SAINT GILLES	LE PLESSIS GRAMMOIRE		07480005	102	type 5 (I)	1995	2	3	5	1	9	2 350 €	191 760 €	239 700 €	173 506 €
412	23 RUE SAINT GILLES	LE PLESSIS GRAMMOIRE		07480006	102	type 5 (I)	1995	2	3	5	1	9	2 350 €	191 760 €	239 700 €	173 506 €
413	21 RUE SAINT GILLES	LE PLESSIS GRAMMOIRE		07480007	97	type 4 (I)	1995	2	3	5	1	9	2 350 €	182 360 €	227 950 €	164 106 €
414	19 RUE SAINT GILLES	LE PLESSIS GRAMMOIRE		07480008	97	type 4 (I)	1995	2	3	5	1	9	2 350 €	182 360 €	227 950 €	164 106 €
415	17 RUE SAINT GILLES	LE PLESSIS GRAMMOIRE		07480009	102	type 5 (I)	1995	2	3	5	1	9	2 350 €	191 760 €	239 700 €	173 506 €
416	15 RUE SAINT GILLES	LE PLESSIS GRAMMOIRE		07480010	102	type 5 (I)	1995	2	3	5	1	9	2 350 €	191 760 €	239 700 €	173 506 €
417	13 RUE SAINT GILLES	LE PLESSIS GRAMMOIRE		07480011	92	type 4 (I)	1995	2	3	5	1	9	2 350 €	172 960 €	216 200 €	154 706 €
418	11 RUE SAINT GILLES	LE PLESSIS GRAMMOIRE		07480012	92	type 4 (I)	1995	2	3	5	1	9	2 350 €	172 960 €	216 200 €	154 706 €
419	47 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750001	87	type 5 (I)	1969	1	1	3		5	1 600 €	111 360 €	139 200 €	107 030 €
420	45 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750002	87	type 5 (I)	1969	1	1	3		5	1 600 €	111 360 €	139 200 €	107 030 €
421	43 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750003	75	type 4 (I)	1969	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
422	41 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750004	75	type 4 (I)	1969	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
423	39 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750005	75	type 4 (I)	1969	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
424	37 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750006	75	type 4 (I)	1969	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
425	35 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750007	75	type 4 (I)	1969	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
426	33 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750008	75	type 4 (I)	1969	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
427	31 R DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750009	75	type 4 (I)	1969	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
428	29 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750010	75	type 4 (I)	1968	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
429	27 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750011	75	type 4 (I)	1968	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
430	25 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750012	75	type 4 (I)	1968	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
431	23 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750013	75	type 4 (I)	1968	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
432	21 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750014	75	type 4 (I)	1968	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
433	19 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750015	75	type 4 (I)	1968	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
434	17 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750016	75	type 4 (I)	1968	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
435	15 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750017	75	type 4 (I)	1968	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
436	13 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750018	75	type 4 (I)	1968	1	1	3		5	1 600 €	96 000 €	120 000 €	91 670 €
437	11 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750019	87	type 5 (I)	1968	1	1	3		5	1 600 €	111 360 €	139 200 €	107 030 €
438	9 RUE DE LA GARE	HUILLE-LEZIGNE	LEZIGNE	00750020	87	type 5 (I)	1968	1	1	3		5	1 600 €	111 360 €	139 200 €	107 030 €
439	1 SQUARE LE CHATELLIER	LONGUEEVE EN ANJOU	LE PLESSIS MACE	09180001	68,93	type 3 (I)	2001	4	4	3		11	2 550 €	140 620 €	175 770 €	101 201 €
440	2 SQUARE LE CHATELLIER	LONGUEEVE EN ANJOU	LE PLESSIS MACE	09180002	63,76	type 3 (I)	2001	4	4	3		11	2 550 €	130 070 €	162 590 €	90 651 €
441	3 SQUARE LE CHATELLIER	LONGUEEVE EN ANJOU	LE PLESSIS MACE	09180003	82,53	type 4 (I)	2001	4	4	3		11	2 550 €	168 360 €	210 450 €	128 941 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Loire Angers)

Demande d'autorisation de vente (Agence Loire Angers)								CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX DE VENTE		MONTANT MINIMUM DEGAGE	
NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPLOGIE	ANNEE CONSTRUCT®	SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS	PRIX M2	PRIX OCCUPANT -20 %		PRIX EXTERIEUR
442	4 SQUARE LE CHATELLIER	LONGUEEEN EN ANJOU	LE PLESSIS MACE	09180004	82,53	type 4 (I)	2001	4	4	3		11	2 550 €	168 360 €	210 450 €	128 941 €
443	5 SQUARE LE CHATELLIER	LONGUEEEN EN ANJOU	LE PLESSIS MACE	09180005	69,52	type 3 (I)	2001	4	4	3		11	2 550 €	141 820 €	177 280 €	102 401 €
444	6 SQUARE LE CHATELLIER	LONGUEEEN EN ANJOU	LE PLESSIS MACE	09180006	82,53	type 4 (I)	2001	4	4	3		11	2 550 €	168 360 €	210 450 €	128 941 €
445	7 SQUARE LE CHATELLIER	LONGUEEEN EN ANJOU	LE PLESSIS MACE	09180007	69,52	type 3 (I)	2001	4	4	3		11	2 550 €	141 820 €	177 280 €	102 401 €
446	13B RUE D ANJOU	LONGUEEEN EN ANJOU	LE PLESSIS MACE	07340001	113	type 5 (I)	1994	4	3	3	1	9	2 400 €	216 960 €	271 200 €	187 141 €
447	13 RUE D ANJOU	LONGUEEEN EN ANJOU	LE PLESSIS MACE	07340002	113	type 5 (I)	1994	4	3	3	1	9	2 400 €	216 960 €	271 200 €	187 141 €
448	7 RUE LOUIS JOUVET	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800001	95	type 5 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	188 480 €	235 600 €	183 077 €
449	11 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800003	67	type 3 (I)	1985	4	2	3		9	2 480 €	132 930 €	166 160 €	127 527 €
450	13 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800004	55	type 2 (I)	1985	4	2	3		9	2 480 €	109 120 €	136 400 €	103 717 €
451	16 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800006	95	type 5 (I)	1985	4	2	3		9	2 480 €	188 480 €	235 600 €	183 077 €
452	14 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800007	55	type 2 (I)	1985	4	2	3		9	2 480 €	109 120 €	136 400 €	103 717 €
453	12 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800008	67	type 3 (I)	1985	4	2	3		9	2 480 €	132 930 €	166 160 €	127 527 €
454	3 ROUTE DU PLESSIS	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800009	76	type 4 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	150 780 €	188 480 €	145 377 €
455	10 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800010	67	type 3 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	132 930 €	166 160 €	127 527 €
456	8 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800011	67	type 3 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	132 930 €	166 160 €	127 527 €
457	6 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800012	76	type 4 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	150 780 €	188 480 €	145 377 €
458	4 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800013	76	type 4 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	150 780 €	188 480 €	145 377 €
459	2 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800014	67	type 3 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	132 930 €	166 160 €	127 527 €
460	4 RUE LOUIS JOUVET	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800015	76	type 4 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	150 780 €	188 480 €	145 377 €
461	2 RUE LOUIS JOUVET	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800016	76	type 4 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	150 780 €	188 480 €	145 377 €
462	6 RUE LOUIS JOUVET	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800018	67	type 3 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	132 930 €	166 160 €	127 527 €
463	1 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800019	67	type 3 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	132 930 €	166 160 €	127 527 €
464	3 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800020	76	type 4 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	150 780 €	188 480 €	145 377 €
465	7 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800022	76	type 4 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	150 780 €	188 480 €	145 377 €
466	9 SQUARE RAIMU	LONGUEEEN EN ANJOU	LA MEMBROLLE SUR LONGUEEEN	03800023	76	type 4 (I)	1986	4	2	3		9	2 480 €	150 780 €	188 480 €	145 377 €
467	2 RUE LA MARTINE	MONTREUIL JUIGNE		00180001	59	type 3 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	103 840 €	129 800 €	103 364 €
468	8 RUE DAVID D ANGERS	MONTREUIL JUIGNE		00180002	59	type 3 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	103 840 €	129 800 €	103 364 €
469	4 RUE LA MARTINE	MONTREUIL JUIGNE		00180003	59	type 3 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	103 840 €	129 800 €	103 364 €
470	6 RUE LA MARTINE	MONTREUIL JUIGNE		00180004	59	type 3 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	103 840 €	129 800 €	103 364 €
471	18 RUE JULES FERRY	MONTREUIL JUIGNE		00180005	78	type 4 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	137 280 €	171 600 €	136 804 €
472	10 RUE ANDRE MESSAGER	MONTREUIL JUIGNE		00180006	59	type 3 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	103 840 €	129 800 €	103 364 €
473	9 RUE JULES FERRY	MONTREUIL JUIGNE		00180007	58	type 3 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	102 080 €	127 600 €	101 604 €
474	20 RUE JULES FERRY	MONTREUIL JUIGNE		00180008	78	type 4 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	137 280 €	171 600 €	136 804 €
475	12 RUE ANDRE MESSAGER	MONTREUIL JUIGNE		00180009	59	type 3 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	103 840 €	129 800 €	103 364 €
476	11 RUE JULES FERRY	MONTREUIL JUIGNE		00180010	58	type 3 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	102 080 €	127 600 €	101 604 €
477	2 RUE ANDRE MESSAGER	MONTREUIL JUIGNE		00180011	45	type 2 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	79 200 €	99 000 €	78 724 €
478	4 RUE ANDRE MESSAGER	MONTREUIL JUIGNE		00180012	45	type 2 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	79 200 €	99 000 €	78 724 €
479	6 RUE ANDRE MESSAGER	MONTREUIL JUIGNE		00180013	45	type 2 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	79 200 €	99 000 €	78 724 €
480	8 RUE ANDRE MESSAGER	MONTREUIL JUIGNE		00180014	45	type 2 (I)	1958	4	1	4		9	2 200 €	79 200 €	99 000 €	78 724 €
481	1 RUE DE LA TREILLE	MONTREUIL JUIGNE		01500001	90	type 5 (I)	1976	4	1	4		9	2 600 €	187 200 €	234 000 €	187 200 €
482	5 RUE DE LA TREILLE	MONTREUIL JUIGNE		01500003	90	type 5 (I)	1976	4	1	4		9	2 600 €	187 200 €	234 000 €	187 200 €
483	7 RUE DE LA TREILLE	MONTREUIL JUIGNE		01500004	90	type 5 (I)	1976	4	1	4		9	2 600 €	187 200 €	234 000 €	187 200 €
484	9 RUE DE LA TREILLE	MONTREUIL JUIGNE		01500005	79	type 4 (I)	1976	4	1	4		9	2 600 €	164 320 €	205 400 €	164 320 €
485	13 RUE DE LA TREILLE	MONTREUIL JUIGNE		01500007	79	type 4 (I)	1976	4	1	4		9	2 600 €	164 320 €	205 400 €	164 320 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Loire Angers)

Demande d'autorisation de vente (Agence Loire Angers)								CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX DE VENTE			MONTANT MINIMUM DEGAGE
NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPLOGIE	ANNEE CONSTRUCT®	SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS	PRIX M2	PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
486	19 RUE DE LA TREILLE	MONTREUIL JUIGNE		01500010	79	type 4 (I)	1976	4	1	4		9	2 600 €	164 320 €	205 400 €	164 320 €
487	12 RUE DE LA TREILLE	MONTREUIL JUIGNE		01500011	79	type 4 (I)	1976	4	1	4		9	2 600 €	164 320 €	205 400 €	164 320 €
488	10 RUE DE LA TREILLE	MONTREUIL JUIGNE		01500012	79	type 4 (I)	1976	4	1	4		9	2 600 €	164 320 €	205 400 €	164 320 €
489	8 RUE DE LA TREILLE	MONTREUIL JUIGNE		01500013	79	type 4 (I)	1976	4	1	4		9	2 600 €	164 320 €	205 400 €	164 320 €
490	6 RUE DE LA TREILLE	MONTREUIL JUIGNE		01500014	79	type 4 (I)	1976	4	1	4		9	2 600 €	164 320 €	205 400 €	164 320 €
491	4 RUE DE LA TREILLE	MONTREUIL JUIGNE		01500015	79	type 4 (I)	1976	4	1	4		9	2 600 €	164 320 €	205 400 €	164 320 €
492	2 RUE DE LA TREILLE	MONTREUIL JUIGNE		01500016	79	type 4 (I)	1976	4	1	4		9	2 600 €	164 320 €	205 400 €	164 320 €
493	4 RUE TUDELA DE DUERO	MURS ERGNE		04240002	83	type 4 (I)	1988	4	2	3		9	2 300 €	152 720 €	190 900 €	150 898 €
494	2 RUE TUDELA DE DUERO	MURS ERGNE		04240003	97	type 5 (I)	1988	4	2	3		9	2 300 €	178 480 €	223 100 €	176 658 €
495	17 RUE AIME DE SOLAND	MURS ERGNE		04240004	95	type 5 (I)	1988	4	2	3		9	2 300 €	174 800 €	218 500 €	172 978 €
496	20 RUE AIME DE SOLAND	MURS ERGNE		04240007	66	type 3 (I)	1987	4	2	3		9	2 300 €	121 440 €	151 800 €	119 618 €
497	22 RUE AIME DE SOLAND	MURS ERGNE		04240008	83	type 4 (I)	1987	4	2	3		9	2 300 €	152 720 €	190 900 €	150 898 €
498	20 RUE AIME DE SOLAND	MURS ERGNE		04240009	83	type 4 (I)	1987	4	2	3		9	2 300 €	152 720 €	190 900 €	150 898 €
499	34 RUE VALENTIN DES ORMEAUX	MURS ERGNE		04240010	87	type 4 (I)	1987	4	2	3		9	2 300 €	160 080 €	200 100 €	158 258 €
500	32 RUE VALENTIN DES ORMEAUX	MURS ERGNE		04240011	84	type 4 (I)	1987	4	2	3		9	2 300 €	154 560 €	193 200 €	152 738 €
501	30 RUE VALENTIN DES ORMEAUX	MURS ERGNE		04240012	97	type 5 (I)	1987	4	2	3		9	2 300 €	178 480 €	223 100 €	176 658 €
502	28 RUE VALENTIN DES ORMEAUX	MURS ERGNE		04240013	83	type 4 (I)	1987	4	2	3		9	2 300 €	152 720 €	190 900 €	150 898 €
503	31 RUE VALENTIN DES ORMEAUX	MURS ERGNE		04240015	83	type 4 (I)	1988	4	2	3		9	2 300 €	152 720 €	190 900 €	150 898 €
504	33 RUE VALENTIN DES ORMEAUX	MURS ERGNE		04240016	95	type 5 (I)	1988	4	2	3		9	2 300 €	174 800 €	218 500 €	172 978 €
505	18 RUE AIME DE SOLAND	MURS ERGNE		04240017	97	type 5 (I)	1988	4	2	3		9	2 300 €	178 480 €	223 100 €	176 658 €
506	16 RUE AIME DE SOLAND	MURS ERGNE		04240018	83	type 4 (I)	1988	4	2	3		9	2 300 €	152 720 €	190 900 €	150 898 €
507	14 RUE AIME DE SOLAND	MURS ERGNE		04240019	83	type 4 (I)	1988	4	2	3		9	2 300 €	152 720 €	190 900 €	150 898 €
508	12 RUE AIME DE SOLAND	MURS ERGNE		04240020	83	type 4 (I)	1988	4	2	3		9	2 300 €	152 720 €	190 900 €	150 898 €
509	22 SQUARE DES POISSONS	ROCHEFORT SUR LOIRE		04850001	62	type 3 (I)	1989	3	2	4		9	2 200 €	109 120 €	136 400 €	97 380 €
510	20 SQUARE DES POISSONS	ROCHEFORT SUR LOIRE		04850002	62	type 3 (I)	1989	3	2	4		9	2 200 €	109 120 €	136 400 €	97 380 €
511	23 SQUARE DES POISSONS	ROCHEFORT SUR LOIRE		04850004	66	type 3 (I)	1989	3	2	4		9	2 200 €	116 160 €	145 200 €	104 420 €
512	5 RUE DES GLYONES	SARRIGNE		11830001	110.12	type 6 (I)	2003	1	4	4		9	2 200 €	193 810 €	242 260 €	157 081 €
513	6 RUE DES GLYONES	SARRIGNE		11830002	79.96	type 4 (I)	2004	1	4	4		9	2 200 €	140 730 €	175 910 €	104 001 €
514	7 RUE DES GLYONES	SARRIGNE		11830003	79.96	type 4 (I)	2004	1	4	4		9	2 200 €	140 730 €	175 910 €	104 001 €
515	7 RUE DU BOIS DE BRIE	ST LAMBERT LA POTHERIE		09350001	83	type 4 (I)	1997	4	3	2		9	2 610 €	173 300 €	216 630 €	133 651 €
516	9 RUE DU BOIS DE BRIE	ST LAMBERT LA POTHERIE		09350002	93	type 5 (I)	1997	4	3	2		9	2 610 €	194 180 €	242 730 €	154 531 €
517	11 RUE DU BOIS DE BRIE	ST LAMBERT LA POTHERIE		09350003	93	type 5 (I)	1997	4	3	2		9	2 610 €	194 180 €	242 730 €	154 531 €
518	14 RUE DU BOIS DE BRIE	ST LAMBERT LA POTHERIE		09350004	70	type 3 (I)	1997	4	3	2		9	2 610 €	146 160 €	182 700 €	106 511 €
519	16 RUE DU BOIS DE BRIE	ST LAMBERT LA POTHERIE		09350005	70	type 3 (I)	1997	4	3	2		9	2 610 €	146 160 €	182 700 €	106 511 €
520	18 RUE DU BOIS DE BRIE	ST LAMBERT LA POTHERIE		09350006	83	type 4 (I)	1997	4	3	2		9	2 610 €	173 300 €	216 630 €	133 651 €
521	5 RUE DE LA MALLERIE	ST LAMBERT LA POTHERIE		06360001	96	type 4 (I)	1992	4	3	3	1	9	2 550 €	195 840 €	244 800 €	176 213 €
522	7 RUE DE LA MALLERIE	ST LAMBERT LA POTHERIE		06360002	96	type 4 (I)	1992	4	3	3	1	9	2 550 €	195 840 €	244 800 €	176 213 €
523	9 RUE DE LA MALLERIE	ST LAMBERT LA POTHERIE		06360003	68	type 3 (I)	1992	4	3	3	1	9	2 550 €	138 720 €	173 400 €	119 093 €
524	11 RUE DE LA MALLERIE	ST LAMBERT LA POTHERIE		06360004	96	type 4 (I)	1992	4	3	3	1	9	2 550 €	195 840 €	244 800 €	176 213 €
525	13 RUE DE LA MALLERIE	ST LAMBERT LA POTHERIE		06360005	68	type 3 (I)	1992	4	3	3	1	9	2 550 €	138 720 €	173 400 €	119 093 €
526	15 RUE DE LA MALLERIE	ST LAMBERT LA POTHERIE		06360006	70	type 3 (I)	1995	4	3	3	1	9	2 550 €	142 800 €	178 500 €	123 173 €
527	17 RUE DE LA MALLERIE	ST LAMBERT LA POTHERIE		06360007	81	type 4 (I)	1995	4	3	3	1	9	2 550 €	165 240 €	206 550 €	145 613 €
528	17 RUE DE LA CLAYE	ST LAMBERT LA POTHERIE		04110001	76	type 3 (I)	1986	4	2	3		9	2 550 €	155 040 €	193 800 €	135 913 €
529	19 RUE DE LA CLAYE	ST LAMBERT LA POTHERIE		04110002	76	type 3 (I)	1986	4	2	3		9	2 550 €	155 040 €	193 800 €	135 913 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Loire Angers)

Demande d'autorisation de vente (Agence Loire Angers)								CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX DE VENTE		MONTANT MINIMUM DEGAGE	
NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPOLOGIE	ANNEE CONSTRUCT®	SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS	PRIX M2	PRIX OCCUPANT -20 %		PRIX EXTERIEUR
530	21 RUE DE LA CLAYE	ST LAMBERT LA POTHERIE		04110003	76	type 3 (l)	1986	4	2	3		9	2 550 €	155 040 €	193 800 €	135 913 €
531	23 RUE DE LA CLAYE	ST LAMBERT LA POTHERIE		04110004	87	type 4 (l)	1986	4	2	3		9	2 550 €	177 480 €	221 850 €	158 353 €
532	24 RUE DE LA CLAYE	ST LAMBERT LA POTHERIE		04110005	87	type 4 (l)	1986	4	2	3		9	2 550 €	177 480 €	221 850 €	158 353 €
533	22 RUE DE LA CLAYE	ST LAMBERT LA POTHERIE		04110006	76	type 3 (l)	1986	4	2	3		9	2 550 €	155 040 €	193 800 €	135 913 €
534	20 RUE DE LA CLAYE	ST LAMBERT LA POTHERIE		04110007	88	type 4 (l)	1986	4	2	3		9	2 550 €	179 520 €	224 400 €	160 393 €
535	18 RUE DE LA CLAYE	ST LAMBERT LA POTHERIE		04110008	88	type 4 (l)	1986	4	2	3		9	2 550 €	179 520 €	224 400 €	160 393 €
536	16 RUE DE LA CLAYE	ST LAMBERT LA POTHERIE		04110009	88	type 4 (l)	1986	4	2	3		9	2 550 €	179 520 €	224 400 €	160 393 €
537	2 RUE LOUIS AUBELX	ST MELAINE SUR AUBANCE		10610001	83,85	type 4 (l)	2002	4	4	2	2	8	1 850 €	124 100 €	155 120 €	84 964 €
538	4 RUE LOUIS AUBELX	ST MELAINE SUR AUBANCE		10610002	83,85	type 4 (l)	2002	4	4	2	2	8	1 850 €	124 100 €	155 120 €	84 964 €
539	6 RUE LOUIS AUBELX	ST MELAINE SUR AUBANCE		10610003	80,01	type 4 (l)	2002	4	4	2	2	8	1 850 €	118 420 €	148 020 €	79 284 €
540	8 RUE LOUIS AUBELX	ST MELAINE SUR AUBANCE		10610004	83,95	type 4 (l)	2002	4	4	2	2	8	1 850 €	124 250 €	155 310 €	85 114 €
541	10 RUE LOUIS AUBELX	ST MELAINE SUR AUBANCE		10610005	71,39	type 3 (l)	2002	4	4	2	2	8	1 850 €	105 660 €	132 070 €	66 524 €
542	12 RUE LOUIS AUBELX	ST MELAINE SUR AUBANCE		10610006	71,39	type 3 (l)	2002	4	4	2	2	8	1 850 €	105 660 €	132 070 €	66 524 €
543	21 RUE DES JARDINS	ST MELAINE SUR AUBANCE		04090001	65	type 3 (l)	1989	4	2	3	1	8	1 850 €	96 200 €	120 250 €	77 391 €
544	19 RUE DES JARDINS	ST MELAINE SUR AUBANCE		04090002	77	type 4 (l)	1989	4	2	3	1	8	1 850 €	113 960 €	142 450 €	95 151 €
545	16 RUE DES JARDINS	ST MELAINE SUR AUBANCE		04090003	77	type 4 (l)	1989	4	2	3	1	8	1 850 €	113 960 €	142 450 €	95 151 €
546	18 RUE DES JARDINS	ST MELAINE SUR AUBANCE		04090004	77	type 4 (l)	1989	4	2	3	1	8	1 850 €	113 960 €	142 450 €	95 151 €

Demande d'autorisation de vente (Agence Mauges Choletais)

								CRITERES FIXATION DE PRIX					PRIX DE VENTE			MONTANT MINIMUM DEGAGE
NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPLOGIE	ANNEE CONSTRUCT°	SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS	PRIX M2	PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
269	4 CHEMIN DE MERDREAU	CHEMILLE EN ANJOU	VALANJOU	04330001	77	type 3 (l)	1987	1	2	2		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	78 400 €
270	8 CHEMIN DE MERDREAU	CHEMILLE EN ANJOU	VALANJOU	04330003	77	type 3 (l)	1987	1	2	2		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	78 400 €
271	10 CHEMIN DE MERDREAU	CHEMILLE EN ANJOU	VALANJOU	04330004	86	type 4 (l)	1987	1	2	2		5	1 500 €	103 200 €	129 000 €	89 200 €
272	12 CHEMIN DE MERDREAU	CHEMILLE EN ANJOU	VALANJOU	04330005	86	type 4 (l)	1987	1	2	2		5	1 500 €	103 200 €	129 000 €	89 200 €
273	14 CHEMIN DE MERDREAU	CHEMILLE EN ANJOU	VALANJOU	04330006	86	type 4 (l)	1987	1	2	2		5	1 500 €	103 200 €	129 000 €	89 200 €
274	20 CHEMIN DE MERDREAU	CHEMILLE EN ANJOU	VALANJOU	04330007	77	type 3 (l)	1987	1	2	2		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	78 400 €
275	18 CHEMIN DE MERDREAU	CHEMILLE EN ANJOU	VALANJOU	04330008	77	type 3 (l)	1987	1	2	2		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	78 400 €
276	16 CHEMIN DE MERDREAU	CHEMILLE EN ANJOU	VALANJOU	04330009	77	type 3 (l)	1987	1	2	2		5	1 500 €	92 400 €	115 500 €	78 400 €
277	4 RUE DE L EBEAUPIN	CORON		08590002	79,5	type 4 (l)	1999	3	3	3	2	7	1 700 €	108 120 €	135 150 €	108 120 €
278	1 ALLEE DE LA CAVE	MAUGES SUR LOIRE	ST LAURENT DE LA PLAINE	01870001	96	type 5 (l)	1977	1	1	6		8	1 700 €	130 560 €	163 200 €	116 560 €
279	2 ALLEE DE LA CAVE	MAUGES SUR LOIRE	ST LAURENT DE LA PLAINE	01870002	64	type 3 (l)	1977	1	1	6		8	1 700 €	87 040 €	108 800 €	73 040 €
280	5 ALLEE DE LA CAVE	MAUGES SUR LOIRE	ST LAURENT DE LA PLAINE	01870005	44	type 3 (l)	1977	1	1	6		8	1 700 €	59 840 €	74 800 €	45 840 €
281	6 ALLEE DE LA CAVE	MAUGES SUR LOIRE	ST LAURENT DE LA PLAINE	01870006	64	type 3 (l)	1977	1	1	6		8	1 700 €	87 040 €	108 800 €	73 040 €
282	8 ALLEE DE LA CAVE	MAUGES SUR LOIRE	ST LAURENT DE LA PLAINE	01870008	96	type 5 (l)	1977	1	1	6		8	1 700 €	130 560 €	163 200 €	116 560 €
283	9 ALLEE DE LA CAVE	MAUGES SUR LOIRE	ST LAURENT DE LA PLAINE	01870009	64	type 3 (l)	1977	1	1	6		8	1 700 €	87 040 €	108 800 €	73 040 €
284	10 ALLEE DE LA CAVE	MAUGES SUR LOIRE	ST LAURENT DE LA PLAINE	01870010	64	type 3 (l)	1977	1	1	6		8	1 700 €	87 040 €	108 800 €	73 040 €
285	27 RUE DES MOULINS	SOMLOIRE		26010001	92	type 5 (l)	1980	1	1	1		3	1 250 €	92 000 €	115 000 €	74 349 €
286	29 RUE DES MOULINS	SOMLOIRE		26010002	74	type 4 (l)	1980	1	1	1		3	1 250 €	74 000 €	92 500 €	56 349 €
287	31 RUE DES MOULINS	SOMLOIRE		26010003	74	type 4 (l)	1980	1	1	1		3	1 250 €	74 000 €	92 500 €	56 349 €
288	33 RUE DES MOULINS	SOMLOIRE		26010004	74	type 4 (l)	1980	1	1	1		3	1 250 €	74 000 €	92 500 €	56 349 €
289	1 RUE DE LA VIGNE	TREMENTINES		00470001	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €
290	3 RUE DE LA VIGNE	TREMENTINES		00470002	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €
291	5 RUE DE LA VIGNE	TREMENTINES		00470003	81	type 5 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	116 640 €	145 800 €	102 640 €
292	7 RUE DE LA VIGNE	TREMENTINES		00470004	81	type 5 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	116 640 €	145 800 €	102 640 €
293	13 RUE DE LA VIGNE	TREMENTINES		00470007	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €
294	15 RUE DE LA VIGNE	TREMENTINES		00470008	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €
295	4 CITE LALLEMAND	TREMENTINES		00470010	81	type 5 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	116 640 €	145 800 €	102 640 €
296	6 CITE LALLEMAND	TREMENTINES		00470011	81	type 5 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	116 640 €	145 800 €	102 640 €
297	8 CITE LALLEMAND	TREMENTINES		00470012	81	type 5 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	116 640 €	145 800 €	102 640 €
298	10 CITE LALLEMAND	TREMENTINES		00470013	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €
299	12 CITE LALLEMAND	TREMENTINES		00470014	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €
300	14 CITE LALLEMAND	TREMENTINES		00470015	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €
301	16 CITE LALLEMAND	TREMENTINES		00470016	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €
302	18 CITE LALLEMAND	TREMENTINES		00470017	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €
303	22 CITE LALLEMAND	TREMENTINES		00470019	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €
304	24 CITE LALLEMAND	TREMENTINES		00470020	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €
305	26 CITE LALLEMAND	TREMENTINES		00470021	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €
306	30 CITE LALLEMAND	TREMENTINES		00470023	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €
307	32 CITE LALLEMAND	TREMENTINES		00470024	64	type 4 (l)	1964	3	1	3		7	1 800 €	92 160 €	115 200 €	78 160 €



Ventes 2025 - Patrimoine ANCIEN - BCA MARS 2025

Actualisation prix de vente								CRITERES FIXATION DE PRIX						PRIX DE VENTE		MONTANT MINIMUM DEGAGE
NBRE	ADRESSE	COMMUNE NOUVELLE	COMMUNE DELEGUEE	REF LOGT	S HAB	TYPLOGIE	ANNEE CONSTRUCTION	SITUATION COMMUNE	ANCIENNETE DU LOGEMENT	DECOTE	SURCOTE	TOTAL POINTS	PRIX M2	PRIX OCCUPANT -20 %	PRIX EXTERIEUR	
Liste 14	10 PLACE DES LANDES	OMBREE D ANJOU	COMBREE	05150001	64	type 3 (I)	1989	4	3		1	6	1270	65 020 €	81 280 €	56 020 €
	10 PLACE DES LANDES	OMBREE D ANJOU	COMBREE	05150002	64	type 3 (I)	1989	4	3		1	6	1270	65 020 €	81 280 €	56 020 €
	12 PLACE DES LANDES	OMBREE D ANJOU	COMBREE	05150003	71	type 3 (I)	1989	4	3		1	6	1270	72 140 €	90 170 €	63 140 €
	14 PLACE DES LANDES	OMBREE D ANJOU	COMBREE	05150004	70	type 3 (I)	1989	4	3		1	6	1270	71 120 €	88 900 €	62 120 €
	16 PLACE DES LANDES	OMBREE D ANJOU	COMBREE	05150005	64	type 3 (I)	1989	4	3		1	6	1270	65 020 €	81 280 €	56 020 €
	78 R BORDEAUX MONTRIEUX	OMBREE D ANJOU	COMBREE	05150006	73	type 3 (I)	1990	4	3		1	6	1270	74 170 €	92 710 €	65 170 €
	80 RUE BORDEAUX MONTRIEUX	OMBREE D ANJOU	COMBREE	05150007	73	type 3 (I)	1990	4	3		1	6	1270	74 170 €	92 710 €	65 170 €

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ GESTION PATRIMONIALE

◆ VENTE DE LOCAUX D'ACTIVITÉ

✓ TRELAZE – Tr. 1583-0006 : vente d'un local d'activité

Meldomys possède un ensemble immobilier situé 20 rue Christophe Colomb, Bâtiment B, à Trélazé (49800), composé de 18 logements collectifs et de 4 locaux d'activité au rez-de-chaussée.

Madame PETIT Bélanda et Monsieur SCHMITT Tristan, ont installé dans l'un des locaux leur SARL AE Saint Lazare, une auto-école sous l'enseigne « Let's go », depuis le 1^{er} octobre 2018. Ils souhaitent désormais acheter le local de 66,50 m² dont le prix de vente est fixé à 106 400 € HT, soit 1 600 € HT le m², et s'engagent à créer une SCI pour la signature de l'acte de vente.

Il est à noter que 3 autres locaux d'activité ont déjà été vendus dans le secteur dont un dans cet ensemble immobilier :

Référence	Adresse	Surface (m ²)	Prix Vente HT	Prix HT au m ²	Date vente
1583-0002	20 rue Ch. Colomb - Bat B	69	110 400 €	1 600,00 €	02/2021
1583-0010	10 rue Ch. Colomb - Bat A	149	193 700 €	1 300,00 €	09/2020
1583-0008	10 rue Ch. Colomb - Bat A	71,76	95 000 €	1 323,86 €	01/2021

L'office a sollicité l'avis de la commune le 23 décembre 2024 ainsi que France domaine sur la valeur vénale du local le 19 février 2025.

Il est important de rappeler que cet ensemble immobilier est soumis au régime de la copropriété.

Votre accord est sollicité afin d'autoriser le Directeur général à signer l'acte de vente de ce local ainsi que tous les documents nécessaires à son établissement au prix de vente de 106 400 € HT.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Directeur général à signer l'acte de vente de ce local ainsi que tous les documents nécessaires à son établissement au prix de vente de 106 400 €.

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ GESTION PATRIMONIALE

◆ CESSIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

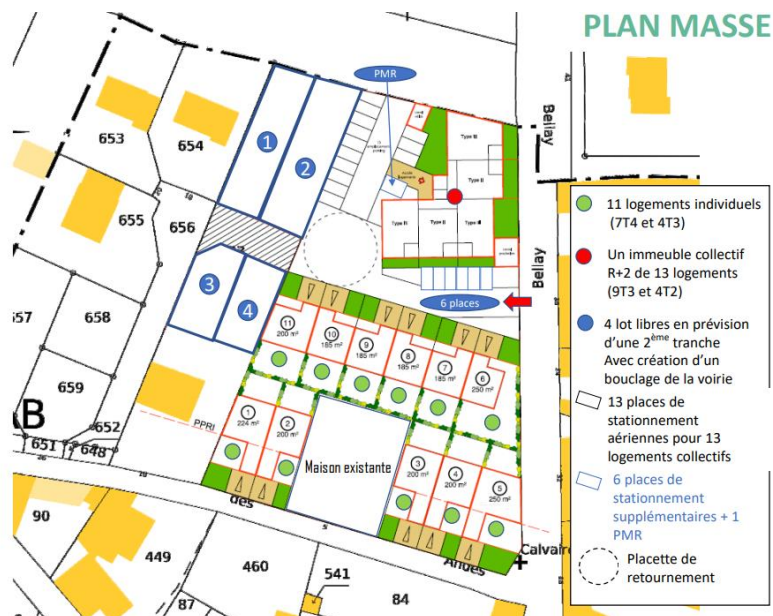
✓ ALLONNES – Rue des Andes - Revente d'une maison – Tr.1977-1978

Meldomys a acquis une maison rue des Andes à Allonnes le 9 octobre 2023. Il s'agit d'une maison construite dans les années 60/70 avec des dépendances et un grand terrain.



L'objectif de cet achat est de démolir l'ensemble des dépendances et de profiter de la grandeur du terrain pour construire des logements locatifs.

Une division foncière est en cours pour permettre d'isoler la maison en lui intégrant un petit jardin et de construire sur le reste du terrain, 11 logements individuels et un immeuble collectif de 13 logements.



Il est envisagé de proposer à la vente la maison existante.

Meldomys a mandaté l'étude de Maître BOUIS-DEQUIDT/ MICHELOT pour réaliser une estimation du bien et souhaite par la suite confier la mise en vente à l'étude.

Le bien été estimé par le service négociation de l'étude notariale à 125.000 € net vendeur.

Les services de France domaine ont estimé la valeur vénale de cette maison à 105 000 € avec une marge de 10%, entre 89.250 € et 120.750 €.

L'équilibre financier de l'opération prévoit un prix plancher de 130.000 €. Toutefois, pour des raisons d'opportunité, le Bureau autorise le Directeur général, dans le cadre des négociations à ramener le prix plancher à 105.000 €.

Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord pour :

- la mise en vente de cette maison par l'étude BOUIS-DEQUIDT/MICHELOT et la signature d'un mandat de vente
- la fixation d'un prix de vente plancher à 105.000 €, laissant au Directeur général la possibilité de négocier entre 105 000 € et 130.000€ .
- la signature d'un avant-contrat et d'un acte de vente le cas échéant qui seront établis par Maître MICHELOT, notaire à Vernioil le Fourrier
-

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration donne son accord, à l'unanimité, pour :

- la mise en vente de cette maison par l'étude BOUIS-DEQUIDT/MICHELOT et la signature d'un mandat de vente,
- la fixation d'un prix de vente plancher à 105.000 €, laissant au Directeur général la possibilité de négocier entre 105 000 € et 130.000 €,
- la signature d'un avant-contrat et d'un acte de vente, le cas échéant, qui seront établis par Maître MICHELOT, notaire à Vernioil le Fourrier.

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ GESTION LOCATIVE

◆ LOGEMENTS FAMILIAUX – DÉPENSES

✓ Attribution de bons de fournitures aux locataires

Dans le cadre du budget 2025, une enveloppe de 54 000 € est attribuée pour favoriser l'entretien du logement par le locataire. Cette subvention est accordée aux locataires sous la forme d'un bon de fourniture de peinture, papier peint ou de matériaux divers pour un **montant maximum de 520 €** à utiliser sur 5 ans.

Plusieurs critères conditionnent l'octroi de cette participation :

- Résider depuis plus de 10 ans dans le même logement,
- Être à jour du paiement de ses loyers, charges et accessoires,
- Faire preuve d'un comportement conforme au règlement intérieur (ne pas être à l'origine de troubles de voisinage notamment, entretenir son logement correctement)

15 locataires sont concernés pour un montant total de 5 635 € soit une moyenne au logement de 376 €. L'état récapitulatif joint en annexe vous indique la répartition par agence au titre de la 1ère session de l'année 2025.

Conformément à la procédure de gestion du risque amiante, un forfait de 30 € pour l'achat de protections est accordé à chaque locataire dont le logement a été construit avant l'année 2000.

Il vous est demandé de délibérer sur cette répartition individuelle afin de pouvoir délivrer aux locataires concernés le bon de fourniture leur permettant de réaliser les travaux d'embellissement.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration donne son accord, à l'unanimité, à cette répartition des bons de fournitures aux locataires.

**SUBVENTIONS DEMANDEES PAR LES
LOCATAIRES OCCUPANT LEUR LOGEMENT
DEPUIS PLUS DE 10 ANS**

	MONTANT TOTAL	NBR TOTAL	NBR (hors PMR)	Moyenne au logt (hors PMR)	NBR PMR	Moyenne au logt PMR
Agence Anjou Bleu Segréen	2 105 €	5	5	421 €	0	0 €
Agence Baugéois Saumurois	2 270 €	7	7	324 €	0	0 €
Agence Loire Angers	1 260 €	3	3	420 €	0	0 €
Agence Mauges Choletais	0 €	0	0	0 €	0	0 €
TOTAL	5 635 €	15	15	376 €	0	0 €
Cumul des sessions précédentes	4 875 €					

Bureau du Conseil d'administration du 25 Mars 2025

Agence Anjou Bleu Segréen

N° ordre	Adresse	Commune	Réf. logement	Ancienneté dans le logement (10 ans min)	Montant attribué	Forfait protection * (Si oui ajouter 30€)	Année de construction logement
1	3 ALLEE DES EGLANTIERES	CANDE	0559-0002	24	300 €	30 €	1991
2	5 RUE DU CHAMP DU MOULIN	Combrée OMBREE D'ANJOU	0295-0023	12	520 €	30 €	1981
3	35 RUE BEAU SITE	MIRE	0186-0003	37	385 €	30 €	1977
4	20A RUE MICHELET	SEGRE	0767-0001	14	400 €	30 €	1998
5	18 AVENUE DES ROITELETS	BECON LES GRANITS	0349-0005	38	350 €	30 €	1984
sous-total					1 955 €	150 €	
TOTAL					2 105 €		

Agence Baugeois Saumurois

N° ordre	Adresse	Commune	Réf. logement	Ancienneté dans le logement (10 ans min)	Montant attribué	Forfait protection * (Si oui ajouter 30€)	Année de construction logement
1	3 rue Alcide MITONNEAU	ALLONNES	0133-0001	41	135 €	30 €	1974
2	15 RUE DE LA CRILLOIRE	Saint Cyr en Bourg BELLEVIGNE LES CHATEAUX	0084-0008	13	520 €	30 €	1969
3	4 IMPASSE DE L'AUBANCE	LE PUY NOTRE DAME	0151-0013	18	270 €	30 €	1975
4	10 rue Andrée Malraux	Doué la Fontaine DOUE EN ANJOU	0210-0034	10	370 €	30 €	1978
5	1 impasse du Sablant	LE PUY NOTRE DAME	0064-0015	22	200 €	30 €	1967
6	32 impasse des Gais Lurons	Beaufort en Vallée BEAUFORT EN ANJOU	0244-0029	32	315 €	30 €	1980
7	9 Place des Glaives	Gennes GENNES VAL DE LOIRE	0444-0004	12	250 €	30 €	1988
sous-total					2 060 €	210 €	
TOTAL					2 270 €		

Agence Loire Angers

N° ordre	Adresse	Commune	Réf. logement	Ancienneté dans le logement (10 ans min)	Montant attribué	Forfait protection * (Si oui ajouter 30€)	Année de construction logement
1	50 Rue de Valongo	TRELAZE	0951-0014	10	520 €	30 €	1999
2	23 rue Aurélien Cavigneaux	AVRILLE	0738-0035	29	520 €	30 €	1995
3	1 rue Yvonne Jourjon	AVRILLE	1422-0031	10	160 €	0 €	2011
sous-total					1 200 €	60 €	
TOTAL					1 260 €		

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ GESTION LOCATIVE

◆ STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

- ✓ ANDARD (commune déléguée de LOIRE AUTHION) – Résidence autonomie « Le Parc » (Tr. 0350/0466) : avenant n° 8 à la convention de gestion pour diminution du taux de provision

Le CCAS de la commune de Loire Authion, gestionnaire de la résidence autonomie « Le Parc » à Andard a alerté l'Office sur un budget contraint.

Pour pallier l'augmentation de ses charges (énergie, personnel...), tout en maintenant la programmation de travaux prévue, le gestionnaire sollicite Meldomys pour diminuer le taux de provision à 0.60 % sur l'ensemble des opérations à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2025. Cette suspension partielle du taux de provision permettrait une baisse de plus de 34 000 € sur la redevance annuelle 2025.

A compter du 1^{er} janvier 2026, le taux de provision augmentera progressivement de 0.1 % chaque année pour revenir au taux de 1 % au 1^{er} janvier 2029.

Le solde de provision actuel (94 000 € au 31/12/2024) et cette évolution du taux permettent d'assurer la programmation de travaux inscrite au Plan Stratégique de Patrimoine, et au gestionnaire de retrouver une plus grande souplesse budgétaire.

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le Directeur général à accorder cette diminution partielle du taux de provision et sa reprise progressive, et à signer l'avenant n°8 à la convention de gestion en ce sens.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Directeur général à accorder cette diminution partielle du taux de provision et sa reprise progressive, et à signer l'avenant n°8 à la convention de gestion en ce sens.

AVENANT N° 8 A LA CONVENTION DE GESTION
Résidence autonomie « Le Parc »,
commune de Loire Authion (commune déléguée d'Andard)
Tr. 0350 / 0466

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Centre Communal d'Action Sociale, représenté par sa Vice-Présidente, Madame Marie-France RENOU, dûment autorisée à cet effet par délibération du conseil d'administration en date du,

Gestionnaire, d'une part

Meldomys - Office Public de l'Habitat, représenté par son Directeur général, Monsieur Benoit RATIER, autorisé à cet effet par délibération du bureau du conseil d'administration en date du 25 mars 2025,

Propriétaire, de deuxième part

La commune de Loire Authion, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Charles PRONO, dûment autorisé par délibération du conseil municipal en,

Garante, de troisième part

CONSIDERANT les travaux de réhabilitation réalisés ces dernières années, le solde de provision qui permet d'assurer la programmation inscrite au Plan Stratégique de Patrimoine,
Considérant la demande présentée par le gestionnaire visant à réduire le montant de la provision pour l'année 2025 lui permettant ainsi de faire face à des charges en constante augmentation.

Il a été convenu de modifier la convention de gestion comme suit :

ARTICLE UNIQUE

ARTICLE III – 3^{ème} - REDEVANCE :

Le montant de la provision pour travaux calculé à partir du prix de revient global de l'opération de construction (construction initiale + autres travaux). La part de provision pour travaux s'élève à 0,60 % du prix de revient global de l'opération (construction initiale + autres travaux) à compter du 1^{er} janvier 2025, et ce jusqu'au 31 décembre 2025. Le taux de provision augmentera de 0,1 % par an à partir du 1^{er} janvier 2026 pour se stabiliser à 1% à compter du 1^{er} janvier 2029.

Le prix de revient sera ajusté tous les ans en fonction des variations de l'indice du coût de la construction.

Les provisions sont susceptibles d'être révisées compte tenu d'une part de l'état de l'immeuble constaté conjointement par la propriétaire et le gestionnaire, et d'autre part en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

Lorsqu'il y aura utilisation de ce poste, des frais d'intervention des services de l'Office pourront être prélevés sur la provision dans la limite de 2 % du montant des travaux réalisés.

Les autres dispositions restent inchangées.

Fait à Angers, le,
(un exemplaire sera transmis à la Préfecture de Maine-et-Loire)

Pour MELDOMYS – O.P.H.
Le Directeur général,
Benoit RATIER

Pour La commune de LOIRE-AUTHION
Le Maire,
Jean-Charles PRONO

Pour le Centre communal d'action sociale
La Vice-Présidente,
Marie-France RENOU

ANNEXE 1 – ELEMENTS DE CONTEXTE
Résidence autonomie « Le Parc »,

Nombre de logements : 61 dont :

- 44 logements de type T1 Bis (36 m²),
- 17 logements de type T2 (+ ou – 52 m²)

Tarif au 1^{er} janvier 2025 :

	Personne seule			Couple		
	Loyer	Charges	TOTAL	Loyer	Charges	TOTAL
T1 bis	334 €	375 € *	709 €			
T2	461 €	375 €	836 €	461 €	432 €	893 €

* Dont 131 € pour la part des charges liées aux services délivrés en résidence autonomie pour une personne seule (188 € pour un couple).

Taux de remplissage : 95 %

Principaux agrégats :

- **Montant du résultat 2024 :** 1 447 000 € (déficit)
- **Montant du budget prévisionnel 2025 :** 1 365 000 €
 - Dont 49.80 % du budget consacré aux charges de personnel
- **Montant de la redevance prévisionnelle 2025 :** 241 000 € (16 % des dépenses)

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ GESTION LOCATIVE

◆ STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

- ✓ LE LION D'ANGERS – Ehpad « Les Tilleuls » (Tr. 1550) : avenant n° 6 à la convention de gestion pour diminution du taux de provision

Les résidence Bocage d'Anjou, gestionnaire de l'Ehpad « Les Tilleuls » au Lion d'Angers, a alerté l'office sur un budget contraint.

Le taux de provision avait été gelé en 2024 au taux de 0.9 % (BCA du 12/03/2024).

Le gestionnaire sollicite l'Office une diminution du taux à 0.8 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, ce qui représente une baisse de plus de 26 800 € par an. Le solde de provision (plus de 600 000 € au 31/12/2024) permet de financer les travaux inscrits au Plan Stratégique de Patrimoine, d'autant plus qu'aucuns travaux d'ampleur n'est à prévoir à court terme pour cet établissement mis en service depuis 2016.

Il vous est demandé de bien vouloir valider le taux de provision à 0.8 % du coût de l'opération entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, et d'autoriser le Directeur général à signer l'avenant n°6 en ce sens. Le taux de provision sera fixé à 1 % à partir du 1er janvier 2026.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration valide, à l'unanimité, le taux de provision à 0.8 % du coût de l'opération entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, et autorise le Directeur général à signer l'avenant n°6 en ce sens. Le taux de provision sera fixé à 1 % à partir du 1er janvier 2026.

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION DE GESTION

Ehpad « Les Tilleuls »,
commune du Lion d'Angers - Tr. 1550

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Les résidences Bocage d'Anjou, représentées par son Directeur, Monsieur François GUYARD, dûment autorisée à cet effet par délibération du conseil d'administration en date du 2025,

Gestionnaire, d'une part

Meldomys - Office Public de l'Habitat, représenté par son Directeur général, Monsieur Benoît RATIER autorisé à cet effet par délibération du bureau du conseil d'administration en date du 25 mars 2025,

Propriétaire, de deuxième part

La commune de Lion d'Angers, représentée par son Maire, Monsieur Etienne GLEMOT, dûment autorisée par délibération du conseil municipal en,

Garante, de troisième part

CONSIDERANT le solde de provision qui permet d'assurer l'entretien courant et les contrôles obligatoires liés à la sécurité,

CONSIDERANT le Plan Stratégique de Patrimoine qui ne prévoit pas de travaux d'ampleur à moyen terme,

CONSIDERANT la demande présentée par le gestionnaire auprès de Meldomys – Office public de l'habitat, sollicitant une diminution du taux de provision à 0,8 % pour lui permettre de faire face à des charges en constante augmentation.

Il a été convenu de modifier la convention de gestion comme suit :

ARTICLE UNIQUE

ARTICLE VI – 3^{ème} - REDEVANCE :

Le montant de la provision pour travaux calculé à partir du prix de revient global de l'opération de construction (construction initiale + autres travaux). La part de provision pour travaux s'élève à 0,8 % du prix de revient global de l'opération (construction initiale + autres travaux) à compter du 1^{er} janvier 2025.

Au 1^{er} janvier 2026, la provision devra à nouveau être réglée selon les modalités arrêtées par la convention de gestion, soit 1 % du prix de revient global de l'opération initiale et des autres travaux, et les dispositions prévues s'appliqueront de plein droit.

Le prix de revient sera ajusté tous les ans en fonction des variations de l'indice du coût de la construction.

Les provisions sont susceptibles d'être révisées compte tenu d'une part de l'état de l'immeuble constaté conjointement par la propriétaire et le gestionnaire, et d'autre part en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

Lorsqu'il y aura utilisation de ce poste, des frais d'intervention des services de l'Office pourront être prélevés sur la provision dans la limite de 2 % du montant des travaux réalisés.

Les autres dispositions restent inchangées.

Fait à Angers, le,
(un exemplaire sera transmis à la Préfecture de Maine-et-Loire)

Pour Meldomys – O.P.H.

Le Directeur général,
Benoit RATIER

Pour La commune du Lion d'Angers

Le Maire,
Etienne GLEMOT

Pour les résidences Bocage d'Anjou

Le Directeur,
François GUYARD

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

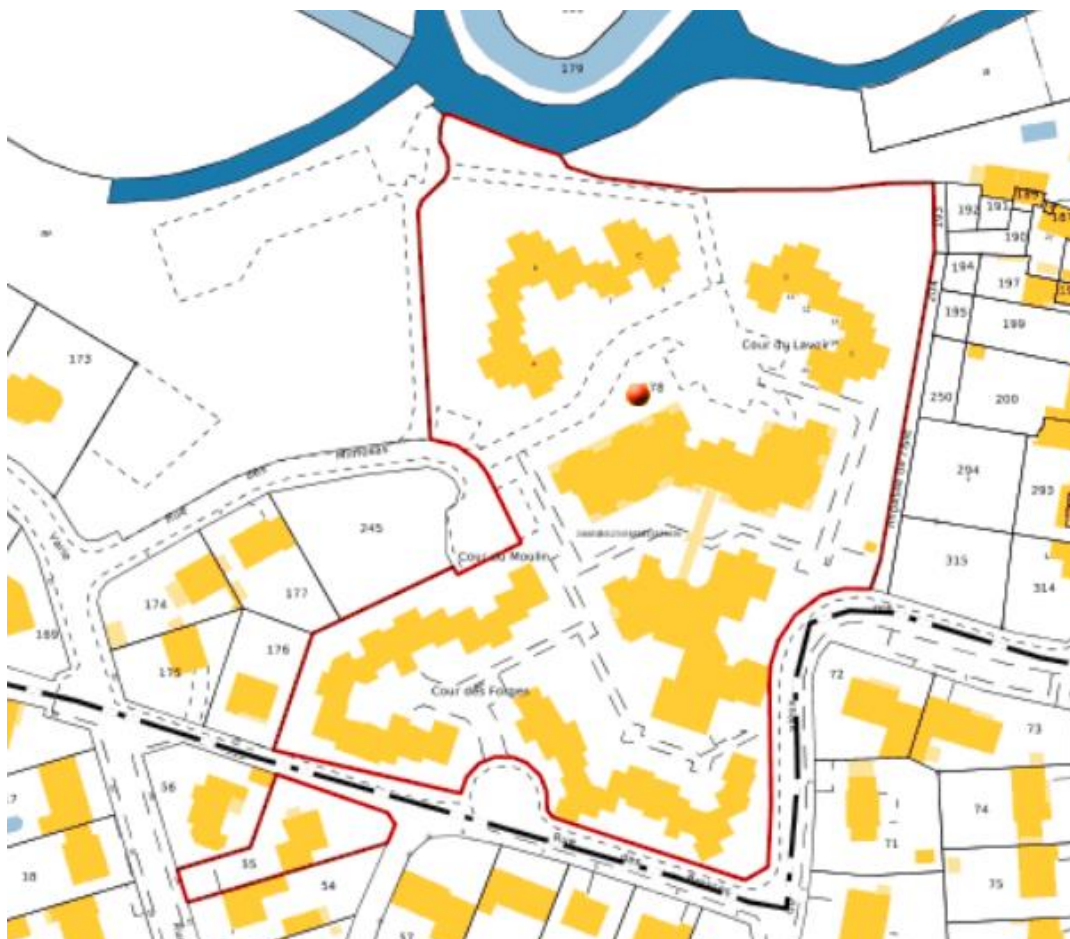
➤ GESTION LOCATIVE

◆ STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

- ✓ LA MEIGNANNE (commune déléguée de LONGUENÉE-EN-ANJOU) – Résidence Val de l'Isle - Tr. 0490 : avenant n° 9 à la convention de gestion

La commune de La Meignanne et Meldomys ont signé un bail emphytéotique le 24 octobre 1988 afin de mettre à disposition de l'office des terrains situés zone de la Varie cadastrée section AB n° 178 et AC n° 55.

Ainsi une résidence autonomie a été construite par Meldomys, dont la gestion est assurée par la CCAS de la commune.



Le bail arrive à expiration en septembre 2026 et la commune ne souhaite pas récupérer à ce jour la propriété de cette structure.

En effet, il apparaît préférable de maintenir la gestion actuelle par le gestionnaire CCAS et la propriété de ladite structure aux mains de l'office qui se charge de l'entretien des bâtiments.

Outre la construction en 1990, l'office a réalisé d'important travaux entre 2014 et 2024 concernant notamment la rénovation de la cuisine et des annexes, remplacement des radiateurs, travaux de VMC, isolation des combles.

Par ailleurs, de nouveaux travaux sont à prévoir, à savoir :

- 2025 : Réfection en recouvrement du sol de la coursive (8 000 € TTC) – Diagnostic des installations électriques des logements (5 000 € TTC) – Remise en peinture des halls des ilots (7 000 € TTC)
- 2026 : Rénovation de la galerie de liaison (115 000 € TTC) – Reprise d'étanchéité de 8 balcons – (12 000 € TTC) – Démoussage toiture et façades collectif, nettoyage balcons, reprises joints (15 000 € TTC)
- 2027 : Réfection peinture bétons lisses pavillons (8 000 € TTC) – Isolation Thermique Extérieure du logement de fonction (20 000 € TTC) – Remplacement contrôle d'accès et visiophonie (12 000 € TTC) – Remplacement menuiseries extérieures alu façade avant bâtiment principal et verrières des ilots (90 000 € TTC)
- 2028 : Isolation thermique extérieure des logements + peintures accessoires (710 000 € TTC) – Remplacement des menuiseries extérieurs des logements (196 000 € TTC)
- 2030 : Remplacement boîtes aux lettres (30 000 € TTC) – Révision et remaniage des toitures (35 000 € TTC) – Réfection des tableaux électriques des logements (40 000 € TTC)
- Remplacement des dalles de faux plafond des circulations (15 000 € TTC)

Les services de France domaine ont émis le 6 décembre 2024 un avis sur la valeur vénale de la redevance estimé à 100.000 €/an assortie d'une marge d'appréciation de +/- 15 %.

Les parties souhaitent proroger la durée du bail de 30 ans, soit jusqu'au 1er septembre 2055 en maintenant le loyer actuel (1,52 € / an) et en laissant inchangées les autres clauses du bail.

Le Conseil municipal de la commune de Longuenée-en-Anjou, lors de sa séance du 5 septembre 2024 a validé la prorogation dudit bail pour une durée de 30 ans.

Les emprunts liés à la construction arrivent à échéance au 31 décembre 2025. Aussi, il devient essentiel de définir un montant de loyer tenant compte de la situation à venir. Le solde de provision (160 000 € au 31/12/2024) permet de financer à court terme la programmation pour travaux. L'Office propose de fixer un montant de loyer à 0,6 % de la valeur du bien estimé, soit environ 50 000 € correspondant au niveau de redevance 2024. Le gestionnaire a validé cette proposition en sollicitant toutefois une baisse partielle du taux de provision à 0,7 % du coût de l'opération à compter du 1^{er} janvier 2026 pour lui permettre de faire face à un budget de plus en plus contraint. Le taux augmentera de 0,1 % par an pour revenir à 1 % en 2029.

Des travaux d'ampleur seront à envisager d'ici à 5 ans et nécessiteront très certainement un financement complémentaire par emprunt. Le gestionnaire et l'Office évoqueront le montage financier chaque année lors de la programmation des travaux. Dans ce cas précis, le montant de loyer fixé deviendra caduc au profit des annuités d'emprunt qui viendraient naturellement réactiver l'ensemble des composantes de la redevance.

Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord sur :

- La prorogation du bail emphytéotique du 24 octobre 1988 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 1er septembre 2055 en conservant le loyer actuel (1,52 €/an) dont l'avenant sera rédigé par la Direction des affaires juridiques et marchés de l'office (acte administratif).
- Le montant de loyer défini à compter du 1^{er} janvier 2026 tenant compte de la valeur du bien et de la fin du remboursement des annuités des emprunts initiaux,
- La diminution partielle du taux de provision pour travaux fixé à 0.7 % qui augmentera chaque année de 0.1% pour revenir à 1 % au 1^{er} janvier 2029,
- La signature par le Directeur général de l'avenant n° 9 à la convention de gestion pour régulariser l'ensemble de ces points.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration donne son accord, à l'unanimité, sur :

- La prorogation du bail emphytéotique du 24 octobre 1988 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2055 en conservant le loyer actuel (1,52 € /an) dont l'avenant sera rédigé par la Direction des affaires juridiques et marchés de l'office (acte administratif).
- Le montant de loyer défini à compter du 1^{er} janvier 2026 tenant compte de la valeur du bien et de la fin du remboursement des annuités des emprunts initiaux,
- La diminution partielle du taux de provision pour travaux fixé à 0.7 % qui augmentera chaque année de 0.1% pour revenir à 1 % au 1^{er} janvier 2029,
- La signature par le Directeur général de l'avenant n° 9 à la convention de gestion pour régulariser l'ensemble de ces points.

AVENANT N° 9 A LA CONVENTION DE GESTION

Résidence autonomie « Le Val de l'Isle »,
commune de Longuenée-en-Anjou
(commune déléguée de La Meignanne) – Tr. 0490

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Centre Communal d'Action Sociale, représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre HEBE, dûment autorisé à cet effet par délibération du Conseil d'administration en date du,

Gestionnaire, d'une part

Meldomys - Office Public de l'Habitat, représenté par son Directeur général, Monsieur Benoit RATIER, autorisé à cet effet par délibération du Bureau du Conseil d'administration en date du 25 mars 2025,

Propriétaire, de deuxième part

La commune de Longuenée-en-Anjou, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre HEBE, dûment autorisé par délibération du Conseil municipal en,

Garante, de troisième part

CONSIDERANT la demande de commune de proroger le bail emphytéotique avec Meldomys pour une durée de 30 ans afin que l'Office poursuive l'entretien du patrimoine aux côtés du CCAS de la commune, gestionnaire de la résidence,

CONSIDERANT la fin du remboursement des annuités d'emprunts contractés à la construction de la résidence,

CONSIDERANT les travaux de réhabilitation réalisés ces dernières années, le solde de provision qui permet d'assurer la programmation inscrite au Plan Stratégique de Patrimoine à court terme,

CONSIDERANT la demande présentée par le gestionnaire visant à réduire le montant de la provision pour l'année 2026 lui permettant ainsi de faire face à des charges en constante augmentation.

Il a été convenu de modifier la convention de gestion comme suit :

ARTICLE I : DESCRIPTION DES LIEUX LOUES

Cet article reste inchangé.

ARTICLE II – DUREE DE LA LOCATION

La date du **1er septembre 2055** marque la fin du bail emphytéotique existant sur le bien entre la commune et le bailleur. En conséquence, le présent bail prendra fin à cette date.

ARTICLE III – REDEVANCE :

Cet article est abrogé et remplacé comme suit :

La présente location est consentie moyennant une redevance annuelle calculée, pour chaque période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre suivant, sur la base du prix de revient des opérations :

Elle comprendra :

1. Un montant de loyer correspondant à 0,6 % de la valeur du bien estimé, soit environ 50 000 € correspondant au niveau de la redevance précédente, étant entendu que si un emprunt s'avérait nécessaire pour financer une programmation de travaux, le montant des annuités dû remplacera le loyer tel qu'ainsi défini.
2. Le remboursement des frais généraux de Meldomys, à concurrence de 0.15 % du prix de revient global de l'opération (construction initiale) réajusté tous les ans sur la base de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction plafonné sur celui de l'IRL (avenant n° 8),
3. Le montant de la provision pour travaux calculé à partir du prix de revient global de l'opération de construction. La part de la provision pour travaux est fixée à 0,7 % du prix de revient global de l'opération et augmentera de 0.1 % par an pour se fixer à 1 % à compter du 1^{er} janvier 2029.
Le prix de revient sera réajusté tous les ans en fonction des variations de l'indice du coût de la construction, plafonné sur celui de l'IRL (avenant n°8).
Les frais d'intervention des services de l'Office seront prélevés sur la provision dans la limite de 2 % du montant des travaux réalisés.
4. Le remboursement du montant des primes d'assurance multirisques dommages au bien immobilier, le montant des travaux sous franchise, et le cas échéant le montant de la prime Dommages Ouvrages.
5. Le gestionnaire réglera à Meldomys toutes les taxes et impôts récupérables et non récupérables supportés par l'Office.
6. Le gestionnaire remboursera toutes les charges afférentes à l'immeuble loué, en application de l'article L442-3 du Code de la Construction et de l'Habitation et au décret n°87-713 du 26 août 1987 et notamment les frais d'entretien se rapportant aux contrats de maintenance souscrits par l'Office tels que pour le fonctionnement de l'ascenseur, des portes automatiques, de la chaudière ou encore de la sécurité incendie.

Les autres dispositions restent inchangées.

Fait à Angers, le,
(un exemplaire sera transmis à la Préfecture de Maine-et-Loire)

Pour Meldomys
Le Directeur général,
Benoit RATIER

Pour La commune de Longuenée-en-Anjou
Le Maire,
Jean-Pierre HEBE

Pour le Centre communal d'action sociale
Le Président,
Jean-Pierre HEBE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ GESTION LOCATIVE

◆ STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

- ✓ LA POMMERAYE (commune déléguée de MAUGES-SUR-LOIRE) – Résidence autonomie « Le Bon Accueil » : avenant n° 8 à la convention de gestion pour changement de gestionnaire (Tr. 0135)

La commune de Mauges-sur-Loire, gestionnaire de la résidence autonomie « Le Bon Accueil », a informé l'office qu'elle avait bénéficié d'une étude d'impact, juridique, économique, sociale, soutenue par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Cette analyse avait pour objectif d'étudier le transfert éventuel de gestionnaire d'équipements municipaux pour personnes âgées. Ce type d'activités fait en effet partie des missions qu'un CCAS peut exercer conformément aux dispositions de l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Suite à cette étude, il a été décidé que les résidences autonomie de Mauges-sur-Loire seraient gérées par le CCAS de Mauges-sur-Loire à compter du 1er janvier 2025.

Il vous est demandé de prendre acte du changement de gestionnaire et d'autoriser le Directeur général à signer en ce sens l'avenant n°8 à la convention de gestion.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration prend acte, à l'unanimité, du changement de gestionnaire et autorise le Directeur général à signer en ce sens l'avenant n°8 à la convention de gestion.

**AVENANT N 8
A LA CONVENTION DE GESTION**

**Résidence autonomie « Le Bon Accueil » (T. 0135)
située sur la commune de LA POMMERAYE (commune déléguée de MAUGES-SUR-LOIRE)**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le CCAS de la commune de Mauges-sur-Loire - représenté par sa Vice-Présidente, Madame Claudie MONTAILER, dûment autorisée à cet effet par délibération du Conseil d'administration en date du 26 juin 2023,

dénommé le gestionnaire, d'une part,

Meldomys - Office Public de l'Habitat, propriétaire, - représenté par son Directeur général, Monsieur Benoit RATIER, autorisé à cet effet par délibération du Bureau du Conseil d'Administration en date du 25 mars 2025,

dénommé le propriétaire, de deuxième part,

La commune de Mauges-sur-Loire, représentée par son Maire, Monsieur Gilles PITON, dûment autorisé par délibération du Conseil municipal en date 15 décembre 2022,

dénommée le garant, de troisième part

PREAMBULE

CONSIDERANT les délibérations du conseil municipal et du CCAS aux termes desquelles la commune délègue la gestion de ses établissements pour personnes âgées autonomes au Centre Communal d'Action Sociale de Mauges-sur-Loire à compter du 1^{er} janvier 2025,

Il convient de prendre en considération le changement de gestionnaire substitué de plein droit dans les engagements contractuels en modifiant la convention de gestion comme suit :

ARTICLE 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2025 et de la signature du présent avenant, il faut lire « Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Mauges-sur-Loire » (CCAS) au lieu et place de « Commune de Mauges-sur-Loire »

Les autres dispositions restent inchangées.

Fait à Angers, le,
(un exemplaire sera transmis à la Préfecture de Maine-et-Loire)

Pour le propriétaire,
Le Directeur général de Meldomys,
Monsieur Benoit RATIER

Pour le gestionnaire,
La Vice-Présidente du CCAS
de la commune de Mauges-sur-Loire
Madame Claudie MONTAILLER

Pour le garant,
Le Maire de la commune de Mauges-sur-Loire,
Monsieur Gilles PITON

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2025

➤ GESTION LOCATIVE

◆ STRUCTURES LOCATIVES

- ✓ VIVY – Convention de location avec la commune pour la gestion de la maison de santé (Tr. 1801)

La commune de Vivy a sollicité l'Office pour la construction d'une maison de santé, une initiative visant à répondre à un besoin croissant de garantir l'accès aux soins en milieu rural. Ce projet structurant permet de garantir la continuité des services médicaux locaux tout en offrant aux professionnels de santé des locaux adaptés et fonctionnels pour exercer leur activité dans des conditions optimales.

Cette maison pluridisciplinaire de santé, située 1, rue Pasteur, comprend :

- un pôle pour les auxiliaires médicaux d'une surface utile de	89,20 m²,
- un pôle dédié aux médecins d'une surface utile de	128.20 m²,
- un pôle dédié à la radiologie d'une surface utile de	73.60 m²
- Un pôle kiné d'une surface utile de	108.10 m²
- des espaces communs d'une surface utile de	58.60 m²

Soit d'une surface utile totale de 457.70 m².

Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer brut mensuel de 6 886 € TTC (TVA 20 %), soit 15.04 €/m².

La commune s'est engagée à assurer la gestion complète de la maison de santé, à savoir :

- La gestion locative incluant la gestion de la location avec les professionnels de santé,
- La gestion financière (recouvrement des loyers, gestion des impayés, vacance...),
- La gestion administrative incluant le contrôle des contrats d'assurances multirisques et du paiement des primes,
- La gestion technique pour ce qui relève des travaux d'entretien courant et des menues réparations.

Ainsi, la convention de location annexée ci-joint a pour objet de définir les modalités de location de la maison de santé entre la commune, en tant que locataire, et l'Office, en tant que propriétaire-bailleur.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Directeur général à signer cette convention de location avec la commune de Vivy en vue de l'ouverture de cette nouvelle maison de santé prévue pour le 1er septembre 2025.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Directeur général à signer cette convention de location avec la commune de Vivy en vue de l'ouverture de cette nouvelle maison de santé prévue pour le 1er septembre 2025.

CONVENTION DE LOCATION
en application du régime de droit commun
des baux définis par le code civil

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Meldomys, Office Public de l'Habitat, sis 11 rue du Clon à Angers, représenté par son Directeur général, Monsieur Benoît RATIER,

d'une part,

ET

La commune de VIVY représentée par sa Maire, Madame Béatrice BERTRAND, désignée sous le terme "preneur",

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE I : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de location entre Meldomys et la commune de Vivy qui accepte les locaux et équipements ci-après désignés, à la fin du 2^{ème} trimestre 2025.

Le bailleur confie la gestion complète de la Maison pluridisciplinaire de santé à la commune, à savoir :

- La gestion locative :
 - Gestion de la location avec les professionnels de santé,
 - Passation et exécution des contrats de location,
- La gestion financière incluant le recouvrement des loyers, ainsi que la gestion des impayés,
- La gestion administrative incluant le contrôle des contrats d'assurances multirisques et du paiement des primes,
- La gestion technique pour ce qui relève des travaux d'entretien courant et des menues réparations.

ARTICLE II : Description des lieux

L'Office Public de l'Habitat donne à la convention au preneur qui accepte, une maison de santé 1, rue Pasteur à Vivy (49680) en cours de construction comprenant :

- un pôle pour les auxiliaires médicaux d'une surface utile de	89,20 m²,
- un pôle dédié aux médecins d'une surface utile de	128.20 m²,
- un pôle dédié à la radiologie d'une surface utile de	73.60 m²
- Un pôle kiné d'une surface utile de	108.10 m²
- des espaces communs d'une surface utile de	58.60 m²

Soit d'une surface utile totale de	457.70 m²

Le bâtiment est aménagé conformément au cahier des charges de l'opération validé par les deux parties et annexé à la présente convention.

La date de livraison est prévue à la fin du 2^{ème} trimestre et pourra être actualisée par avenant dans les six mois qui précèdent cette date.

ARTICLE III : Durée

La présente convention est consentie pour une période de six ans à compter de la date prévue à l'article premier et renouvelable par tacite reconduction.

Elle sera résiliable à l'échéance par le bailleur, et à tout moment par le preneur, moyennant un préavis de 6 mois et une indemnité équivalente au capital non remboursé prévu dans l'annexe « indemnité de résiliation due par le preneur ».

ARTICLE IV : Loyer et charges

Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer brut mensuel de 6 886 € TTC (TVA 20%) pour 457,70 m².

Le preneur s'engage à payer le loyer annuel à Meldomys, mensuellement à terme échu, le 3, 9 ou 10 de chaque mois suivant l'échéance concernée. La facturation commencera à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le preneur s'engage à payer les loyers, les provisions de charges et accessoires mensuellement à terme échu, que les locaux soient occupés ou non.

Le preneur réglera en sus à l'Office toutes les charges afférentes à l'immeuble loué, dites récupérables au sens du décret 87-713 du 26 août 1987.

Le preneur fera son affaire du gardiennage des locaux et l'entretien sera effectué dans les conditions de droit commun, telles qu'elles sont déterminées par les textes réglementaires.

Le preneur assurera, notamment, l'entretien de :

- des équipements de chauffage (production et distribution), production d'eau chaude sanitaire, ventilation et robinetterie,
- des équipements liés à la sécurité (blocs autonomes de secours, alarme, extincteurs) et mise en place des plans d'intervention/évacuation par le prestataire de son choix chaque année.
- des espaces verts,
- des détecteurs de fumées qu'il aura jugé nécessaire d'installer.

Seul le contrat de maintenance pour l'entretien et les contrôles réglementaires de sécurité de la porte automatique seront pris en charge par Meldomys et refacturés mensuellement au preneur.

Il pourra être convenu entre les parties que certaines prestations seront assurées par le bailleur, dans cette hypothèse le montant de la prestation figurera dans les charges récupérables.

ARTICLE V – Révision du loyer

Les parties conviennent à titre de condition essentielle et déterminante des présentes que ledit loyer sera révisé de plein droit. La première actualisation interviendra le 1^{ER} janvier 2026 puis au **1er janvier de chaque année** suivant cette date.

Le loyer ci-dessus stipulé variera en fonction de l'indice ILAT tel qu'il est publié trimestriellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Les variations négatives de cet indice ne donnent pas lieu à diminution du loyer mais entraînent son maintien au même niveau que l'échéance principale.

L'indice pris en compte sera l'indice du 2ème trimestre de chaque année. L'indice de base est celui du 3ème trimestre 2024 soit : 137,12.

De convention expresse, cette révision se fera automatiquement sans qu'il soit nécessaire pour le bailleur et le preneur, ni d'une notification par acte extra judiciaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception, ni d'une mise en demeure pour rendre exigible le montant du loyer révisé.

Si l'indice n'était pas publié au moment où la révision doit être prévue, le loyer sera provisoirement payé sur la base du loyer antérieur à la révision et le réajustement sera effectué à la première échéance qui suivra la publication de l'indice.

Dans le cas où cet indice viendrait à ne plus être publié, l'indice de remplacement lui serait substitué pour la révision du loyer en utilisant le coefficient de raccordement qui serait alors fixé.

A défaut de publication ou de remplacement de cet indice et d'accord entre les parties sur le choix d'un autre, le nouvel indice sera fixé par un expert désigné soit d'un commun accord entre les parties, soit par ordonnance du président de la juridiction compétente statuant sur requête de la partie la plus diligente.

ARTICLE VI : Impôts et taxes

Le preneur s'acquittera de la taxe foncière ainsi que les impôts, taxes et redevances liés à l'usage du local ou d'immeuble ou à un service dont le preneur bénéficie directement ou indirectement tels que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe de balayage, la taxe sur les bureaux ainsi que toute nouvelle contribution, taxe municipale ou autre légalement mise à la charge des locataires ou tous nouveaux impôts, taxes et redevances liés à l'usage du local ou de l'immeuble ou à un service dont le preneur bénéficie directement ou indirectement. En cours de la convention, le preneur sera informé des éventuelles charges, taxes ou redevances nouvelles.

Le preneur devra acquitter exactement ses impôts, contributions et taxes en vigueur et en justifier à toute réquisition du bailleur et notamment en fin de convention avant tout enlèvement des objets, mobilier et matériel.

Le preneur remboursera au bailleur les taxes foncières et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères afférentes au bien présentement loué.

ARTICLE VII : Travaux

7-1 : Entretien et réparation

Le preneur tiendra les lieux loués de façon constante en état normal d'entretien et de réparations locatives, le bailleur conservant à sa charge les grosses réparations mentionnées à l'article 606 du code civil ainsi que les honoraires liés, (réfection en leur entier des couvertures, des poutres et des gros murs) ; toutes les autres réparations sont à la charge du preneur (y compris la reproduction de clés supplémentaires) , même dans le cas où elles seraient rendues nécessaires par la vétusté ou par des vices cachés, ou encore par cas fortuit ou de force majeure.

Le preneur souffrira, quelque gêne qu'ils lui causent, les réparations, reconstructions, surélévations et travaux quelconques qui seront exécutés dans l'immeuble, sans pouvoir demander aucune indemnité ni diminution de loyer, quelles qu'en soient l'importance et la durée et, par dérogation à l'article 1724 du code civil, alors même que cette dernière excéderait 21 jours.

Le preneur devra aviser immédiatement le bailleur de toute réparation à la charge de ce dernier dont il serait à même de constater la nécessité sous peine d'être tenu responsable de toute aggravation résultant de son silence ou de son retard.

Le preneur devra déposer à ses frais et sans délai tous coffrages et décorations, ainsi que toutes installations qu'il aurait faites et dont l'enlèvement serait utile pour la recherche et la réparation des fuites de toute nature, de fissures dans les conduits de fumée ou de ventilation, notamment après incendie ou infiltrations et en général pour l'exécution de tous travaux.

Le preneur devra déposer à ses frais et sans délai, lors de l'exécution du ravalement, toutes enseignes et d'une manière générale tous agencements dont l'enlèvement serait utile pour l'exécution de travaux incombant au bailleur.

À sa sortie, le preneur restituera les lieux en état normal d'entretien et de réparation locative.

Un état des lieux de sortie contradictoire sera effectué entre les parties et ce, à frais partagés entre les parties s'il est dressé par huissier.

7-2 : travaux de transformations et améliorations entrepris par le preneur

Le preneur ne pourra opérer aucune démolition, construction, ni aucun changement de distribution, cloisonnement, percement d'ouverture, si ce n'est avec le consentement préalable et écrit du bailleur.

Le preneur devra solliciter l'autorisation du bailleur préalablement à la réalisation de tout travaux pouvant affecter le gros œuvre ou la façade de l'immeuble, sous réserve d'avoir obtenu toutes les autres autorisations.

Tous embellissements, améliorations et installations faits par le preneur dans les lieux loués resteront, à la fin du présent la convention, la propriété du bailleur sans indemnité de sa part. Ce dernier se réserve le droit de demander le rétablissement des lieux dans leur état primitif aux frais du preneur.

Le bailleur autorise dès à présent le preneur à installer librement toute enseigne de son choix en façade des lieux loués sous la seule réserve de l'obtention des éventuelles autorisations administratives requises.

ARTICLE VIII : Obligations du bailleur

Article 8-1 : Information sur les risques naturels et technologiques majeurs

En application de l'article L. 125-5, I du code de l'environnement, le bailleur déclare :

- que l'arrêté préfectoral prévu à l'article L. 125-5, III du code de l'environnement et arrêtant la liste des communes dans lesquelles les dispositions relatives à l'obligation d'informer sur les risques majeurs est intervenu pour le département de Maine-et-Loire le 25 Juin 2013 sous le n° 2013-040,
- que la Commune de VIVY fait partie des communes où s'applique cette obligation. En effet, selon l'arrêté préfectoral no 2013-229 du 3 septembre 2013, la commune de Vivy est concernée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles.

Ces déclarations sont reprises dans l'état des risques joint en annexe.

Article 8-2 : Diagnostic de performance énergétique et annexe environnementale

Pour les locaux aménagés, un diagnostic de performance énergétique sera remis au preneur conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dès sa réalisation.

Article IX : Obligations générales du preneur

9-1 : Respect des prescriptions administratives et autres

Le preneur devra se conformer aux prescriptions, règlements et ordonnances en vigueur, notamment en ce qui concerne la voirie, la salubrité, la police, la sécurité, l'inspection du travail et, de manière générale à toutes les prescriptions relatives à son activité, de façon que le bailleur ne puisse être ni inquiété ni recherché.

9-2 : Sécurité-Incendie

Le preneur devra :

- Procéder à sa charge aux contrôles périodiques de l'ensemble des installations (liste en annexe) et les transmettre au bailleur pour information,
- Procéder à l'entretien des équipements de sécurité,
- Mettre en place un registre de sécurité conformément aux exigences des réglementations en vigueur relative à la sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP),
- Procéder à sa charge à la fourniture et à la pose des moyens de lutte contre l'incendie adaptés au type de local et d'activité,
- Maintenir en bon état de fonctionnement un défibrillateur automatique externe (DAE) dans les locaux ou l'espace mis à disposition,
- Afficher les consignes de sécurité et le plan d'évacuation à proximité de la sortie principale.
- Recueillir les conformités d'un organisme agréé ou bureau de contrôle dans le cadre de transformations, d'aménagements ou de toute autre projet de nature à nécessiter un contrôle de conformité.

9-3 : Modalités de jouissance des lieux

Le preneur devra jouir des lieux loués raisonnablement selon la destination.

Le preneur veillera à ne causer aucun trouble de voisinage de son fait ou du fait de sa clientèle, à n'occasionner aucune nuisance aux occupants de l'immeuble, aux voisins, et en particulier en ce qui concerne les nuisances sonores ou olfactives.

Le preneur doit faire son affaire personnelle à ses risques, périls et frais, sans que le bailleur puisse être inquiété ou recherché, de toutes réclamations faites par les autres occupants de l'immeuble, les voisins ou les tiers, notamment pour bruits, odeurs, chaleurs ou trépidations, causés par lui ou par des appareils lui appartenant. Au cas néanmoins où le bailleur aurait à payer ces sommes quelconques du fait du preneur dans les conditions visées aux présentes, ce dernier serait tenu de les lui rembourser, sur présentation des factures correspondantes, dans un délai d'un mois.

Il fera également son affaire personnelle, sans pouvoir exercer de ce fait aucun recours contre le bailleur, de toute réclamation ou injonction qui pourrait émaner des autorités compétentes concernant les modalités de l'occupation par lui desdits locaux, de toutes les autorisations administratives éventuelles afférentes à son aménagement et/ou son utilisation des locaux loués ou à l'exercice de son activité dans lesdits locaux. Le bailleur ne pourra en conséquence encourir aucune responsabilité en cas de refus ou de retard dans l'obtention de ces autorisations.

Aucun fait de tolérance de la part du bailleur, qu'elle qu'en soit la durée, ne pourra créer un droit en faveur du preneur ni entraîner aucune dérogation aux obligations qui incombent au preneur en vertu de la convention, de la loi ou des usages, à moins du consentement exprès et par écrit du bailleur.

9-4 : Visite des lieux

Sous réserve d'être informé par le bailleur, le preneur devra laisser le bailleur, ses représentants ou son architecte et tous entrepreneurs et ouvriers, pénétrer dans les lieux loués pour visiter, réparer et entretenir l'immeuble. Dans les six mois qui précéderont l'expiration de la convention, le preneur devra laisser visiter les lieux loués, tous les jours non fériés de 9 heures à 11 h 00 et de 14 h 00 jusqu'à 17 h 00 par toute personne munie de l'autorisation du bailleur et après accord du preneur afin de ne pas perturber l'activité exercée ; il devra, pendant le même temps, laisser le bailleur apposer un écriteau ou une enseigne pour indiquer que les locaux sont à louer. Le même droit de visite et d'affichage existera en tout temps, en cas de mise en vente des locaux loués.

9.5 : Etat des lieux

Le Bailleur remet au Preneur un bâtiment neuf, conforme aux normes en vigueur au jour de la livraison. Le Preneur reconnaît expressément prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent lors de la remise des clés. Toute adaptation ou aménagement nécessaire à son activité sera réalisée à ses frais et sous sa responsabilité, sous réserve de l'accord préalable du Bailleur lorsque requis.

Le preneur rendra les clefs des locaux loués le jour où il finira sa convention ou le jour du déménagement si celui-ci le précédait, nonobstant tout prétendu délai de faveur, d'usage ou de tolérance. La remise des clefs ou leur acceptation par le bailleur ne portera aucune atteinte à son droit de répéter contre le preneur le coût des réparations de toute nature dont le preneur est tenu suivant la loi et les clauses et conditions de la convention.

Le Preneur s'engage à notifier le Bailleur au moins un (1) mois à l'avance afin de fixer un rendez-vous pour la remise des clés et l'état des lieux de sortie. En cas de résiliation du bail, le Preneur devra respecter un préavis de six (6) mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE X : Assurance

Le preneur devra souscrire et transmettre annuellement les assurances suivantes :

- assurance couvrant les risques locatifs (incendie, explosions, dégâts des eaux),
- assurance couvrant le risque "recours des voisins",
- responsabilité civile.

Meldomys se réserve le droit de réclamer au preneur les justificatifs concernant ces assurances.

En cas de sinistre :

- le preneur ne pourra réclamer à l'Office aucune indemnité pour privation de jouissance pendant le temps nécessaire à la reconstruction. Il pourra seulement suspendre le versement de son loyer, mais un mois après l'achèvement des travaux, celui-ci reprendra son cours.
- Le preneur s'engage à le signaler à l'office sous 24 heures et à réaliser les démarches nécessaires auprès de son assurance.

ARTICLE XI : Gardiennage

Le preneur fera son affaire personnelle du gardiennage et de la surveillance de ses locaux, le bailleur ne pouvant en aucun cas et à aucun titre être responsable des vols ou détournements dont le preneur pourrait être victime dans les locaux loués.

ARTICLE XII : Clause résolutoire

A défaut de paiement d'un seul mois de loyer à son échéance, ou des charges, ou en cas d'inexécution de l'une des clauses de la convention, et un mois après une sommation de payer ou d'exécuter demeurée sans effet, la convention sera résiliée de plein droit, si bon semble au bailleur, et sans formalité judiciaire.

Si le locataire refuse de quitter les lieux, il suffira, pour l'y contraindre, d'une ordonnance de référé rendue par le président du tribunal d'instance territorialement compétent.

En outre, il est expressément convenu que tout mois de loyer non payé à son échéance, comme toutes charges ou frais non réglés dans les mêmes conditions seront, en vertu de l'article 1226 du code civil, majorés de 10 % à titre de clause pénale et ce, huit jours après l'envoi, par le bailleur, d'une lettre recommandée avec AR, réclamant le paiement et indiquant son intention de faire jouer la clause pénale, et ce, sans qu'il soit dérogé à la clause résolutoire précédemment énoncée et sans préjudice des dommages et intérêts que le bailleur pourrait être amené à réclamer en raison de la carence du locataire.

Le preneur aura alors un mois pour remettre les lieux à la disposition de l'Office.

ARTICLE XIII : Recouvrement

En cas de résiliation, l'Office poursuit le recouvrement de la dette du preneur conformément aux dispositions de l'Article 22 du décret N° 51-297 du 3 mars 1951.

En outre, toute somme impayée à son échéance portera de plein droit intérêt au profit de l'Office à compter de la date de son exigibilité, au taux des intérêts moratoires.

Tous les frais que l'Office sera amené à engager à la suite de la non-exécution par le preneur de l'une quelconque de ses obligations (rappels, poursuites, honoraires d'hommes de loi, actions judiciaires, etc) seront à la charge du preneur.

ARTICLE XIV : Clause pénale

A défaut de paiement des loyers, charges et accessoires à leur échéance exacte, et 8 jours après l'envoi au preneur d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure, le montant des sommes dues sera majoré de plein droit de 10 % et ce indépendamment de tous intérêts dus dans les termes de la loi, de tous dommages et intérêts, comme de la mise en jeu éventuelle de la clause résolutoire.

ARTICLE XV : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, y compris la signification de tous actes, le preneur fait élection de domicile dans les lieux loués.

ARTICLE XVI : Informatique et libertés

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, Meldomys, représenté par son Directeur général Benoît RATIER, ès qualités de Responsable du traitement, traite les données personnelles nécessaires à la gestion des baux.

Ces données sont accessibles aux employés dûment habilités et pourront être transmises à d'autres acteurs pour des besoins de gestion ou pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées pendant toute la durée du bail et archivées selon les délais nécessaires pour satisfaire aux exigences des enquêtes et contrôles auxquels Meldomys est soumis.

Le preneur peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer son droit à la limitation du traitement ainsi que son droit d'opposition.

Pour exercer ces droits ou pour toutes autres questions relatives au traitement de ses données, le gestionnaire peut contacter le délégué à la protection des données :

- Par mail à « rgpd@meldomys.fr » ;
- Par courrier postal à Meldomys – DPO – 11 rue du Clon, 49000 Angers ;
- Par appel téléphonique au 02 41 81 69 02.

S'il estime, après l'avoir contacté, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, le gestionnaire peut adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE XVII : Enregistrement

Tous frais d'enregistrement et de timbre relatifs au présent contrat sont à la charge du preneur.

Le Directeur général de Meldomys,
Monsieur Benoît RATIER

La Maire
de la commune de Vivy
Madame Béatrice BERTRAND

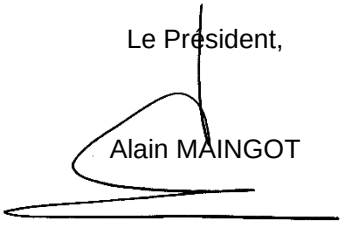
Sont annexés à la présente convention :

- le diagnostic de performance énergétique,
- l'état des risques naturels, miniers et technologiques,
- le détails des plans,
- le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage,
- la liste des contrôles réglementaires de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 11h30.

Le Président,

Alain MAINGOT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.